

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

ROYAL COMMISSION ON
ABORIGINAL PEOPLES

ENDROIT/LOCATION: LE NOUVEL HÔTEL
1740, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

DATE: LE JEUDI 2 DÉCEMBRE 1993

VOLUME: 4

"for the record..."

STENOTRAN

1376 Kilborn Ave.

OTTAWA 521-0703

I N D E X

LE 2 DÉCEMBRE 1993 / DECEMBER 2, 1993

NOM / NAME	PAGE
Présentation par Roger Julien	924
Présentation par le Secrétariat aux Affaires autochtones, gouvernement du Québec Christos Sirros, ministre délégué aux Affaires autochtones Jean Rochon, directeur de la Recherche, des Affaires juridiques et du Développement des politiques André Maltais, secrétaire général associé	981
Présentation par la Fédération des femmes du Québec Céline Signori, présidente Michèle Roy, agent de liaison	1081
Présentation par Lise Bourgault Jules Champagne Hélène Meilleur	1112
Presentation by McGill University Marianne Stenbaek, Director, Centre for Northern Studies & Research John Wolforth, Native and Northern Education Martha Crago, Human Communication Disorders Timothy Johns, CINE, Macdonald campus Joyce Pickering, Northern Quebec Module	1177

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Montréal (Québec)

2 --- L'audience reprend à 9 h 05 le jeudi

3 2 décembre 1993

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La
5 Commission royale sur les peuples autochtones au Canada
6 reprend son audience publique avec la présentation d'un
7 premier mémoire par M. Roger Julien.

8 Monsieur Julien.

9 **ROGER JULIEN:** Merci beaucoup.

10 Madame Robinson, Madame Sillett,
11 Monsieur Dussault, je suis un Québécois dit de souche né
12 à Montréal il y a 53 ans; un Québécois dit de souche mais
13 qui se sent très près de la philosophie, de la spiritualité
14 et des valeurs dites traditionnelles des peuples
15 autochtones. C'est à titre personnel que je vous fais
16 ce matin cette présentation, et je me présenterai tout
17 simplement comme étant, comme vous, un enfant de notre
18 mère commune, un enfant de notre mère-terre.

19 La Commission royale sur les peuples
20 autochtones doit analyser l'évolution de la relation entre
21 les autochtones, le gouvernement canadien et l'ensemble
22 de la société canadienne. Elle doit proposer des
23 solutions précises aux problèmes qui ont entravé ces

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 relations, faire un examen et des recommandations
2 concrètes touchant 16 points en particulier qui sont
3 énumérés dans la description du mandat de la Commission
4 royale. Le mémoire que je vous ai adressé touche surtout
5 deux de ces 16 points, à savoir: le point 3, l'assise
6 territoriale des peuples autochtones, les liens spirituels
7 et culturels profonds qui unissent les peuples autochtones
8 et la terre, et l'importance de la protection
9 environnementale; et, deuxièmement, le point 11, les
10 préoccupations culturelles des peuples autochtones, où
11 on dit:

12 "La Commission pourra examiner la reconnaissance par la
13 société et les institutions
14 canadiennes de la valeur
15 intrinsèque de la spiritualité
16 autochtone."

17 Vous disiez aussi, Monsieur Dussault,
18 il y a deux semaines que, pour éviter que le rapport final
19 de cette Commission ne ramasse la poussière, il nous faut
20 trouver une solution d'équilibre, avoir une vision
21 d'avenir, et il faut qu'il y ait profonde compréhension
22 des deux côtés. Vous avez dit encore que l'élément clé
23 de votre mandat, c'est de réunir tous les intéressés en

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 vue d'une réconciliation générale, en vue d'une meilleure
2 compréhension, en vue d'une réflexion en profondeur.

3 Votre travail n'est pas des plus
4 faciles, mais j'envie votre travail et aimerais être un
5 des vôtres, car votre travail, votre tâche, votre mission
6 à l'heure actuelle est parmi les plus essentielles qui
7 puissent être: faire se rencontrer deux mondes différents
8 pour que s'établisse un dialogue constructif; faire se
9 rencontrer des gens aux visions différentes pour qu'ils
10 se parlent, s'écoutent, partagent leurs visions et
11 puissent se comprendre. Si vous avez besoin de moi, si
12 je puis vous être utile durant l'année qui vient, je suis
13 disponible.

14 Deux mondes bien différents.

15 D'un côté une spiritualité riche, qui
16 conduit à un très grand respect de la vie, de toute vie,
17 de la vie de la terre-mère; et pour l'humain partageant
18 cette spiritualité, la certitude d'appartenir à la terre,
19 la certitude d'être un enfant de la terre.

20 De l'autre côté, une religion vide de
21 sens, vide de spiritualité; une religion de dogmes et de
22 péchés; une religion créée par des hommes non pour répondre
23 à des besoins spirituels mais bien plutôt pour asservir

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 des religieuses qui m'avaient invité à un congrès se
2 disaient prêts à faire preuve de bonne volonté et ils m'ont
3 demandé de leur donner un exemple d'action concrète.
4 Quand j'ai parlé de brûler une église, la porte s'est
5 fermée."

6 Deux mondes bien différents.
7 D'un côté on parle de développement
8 spirituel, social et économique. De l'autre on parle de
9 développement économique, social et culturel.

10 D'un côté on parle de développement
11 spirituel d'abord; on parle d'une dimension essentielle
12 de notre être: la spiritualité; on parle donc d'un
13 développement axé sur l'être. De l'autre côté on parle
14 d'abord de développement économique, d'argent, de
15 possession, de profit; on parle de développement axé sur
16 l'avoir plutôt que sur l'être.

17 D'un côté, très grand respect de la vie.
18 De l'autre, très grand respect pour l'argent, pour le
19 profit, et ce au détriment de la vie elle-même, au détriment
20 de l'environnement: pollution de l'eau, de l'air et du
21 sol, déforestation, désertification, et caetera.

22 D'un côté, des peuples dont les
23 relations avec l'argent font heureusement cruellement

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 défaut: absence de cartes de crédit, on n'a pas l'habitude
2 de budgéter, d'épargner, de capitaliser; si on emprunte,
3 on n'a même pas le réflexe de remettre. De l'autre côté,
4 des gens qui s'appauvrissent individuellement et
5 collectivement en vivant à crédit; des gens qui vivent
6 au-dessus de leurs moyens et trouvent leur bonheur dans
7 la surconsommation et le gaspillage.

8 D'un côté, un très grand respect, un très
9 grand amour pour la terre, considérée à juste titre comme
10 une mère: c'est elle qui nous nourrit, c'est elle qui
11 nous donne vie. De l'autre, la terre est un bien comme
12 un autre que l'on peut s'approprier; et, quand on possède
13 la terre, on peut en faire ce qu'on veut; le droit de
14 propriété sur la terre nous donne le droit de la saccager,
15 de la creuser, de la détruire, de la raser, de la brûler,
16 de l'inonder, de la meurtrir, de la tuer.

17 D'un côté, le primitif qui considère la
18 terre sacrée comme une mère qui a fait vivre ses ancêtres,
19 qui le fait vivre et qui fera vivre ses enfants et
20 petits-enfants jusqu'à la septième génération et au-delà.

21 De l'autre côté, le terrain, le territoire est considéré
22 comme une chose qui s'achète, qui se vend, et la terre,
23 quand on en parle, c'est pour désigner la terre des

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 cultivateurs; terre que l'on pollue, que l'on appauvrit,
2 que l'on empoisonne à coup d'engrais chimiques,
3 d'insecticides, de pesticides, et j'en passe.

4 D'un côté, enfin, le consensus
5 traditionnel, tous participant aux prises de décision.
6 De l'autre, la délégation de pouvoirs et donc la
7 monopolisation du pouvoir par quelques-uns.

8 D'un côté, le partage: tout pour tous.
9 De l'autre, la possession: chacun pour soi, et caetera,
10 et caetera.

11 On pourrait continuer comme ça
12 longuement la description de ces deux mondes qui sont
13 passablement en opposition à cause principalement des
14 valeurs très différentes sur lesquelles ces deux mondes
15 reposent. Et c'est de ces valeurs dont j'aimerais parler,
16 c'est de ces valeurs dont je parle essentiellement dans
17 le mémoire que je vous ai adressé et dont je vais commencer
18 la lecture, ces valeurs qui sont à mon avis les piliers
19 des ponts que l'on peut bâtir entre peuples autochtones
20 et peuple canadien, entre peuples autochtones et peuple
21 québécois, piliers des ponts que l'on doit bâtir aussi
22 entre peuple canadien et peuple québécois et entre tous
23 les peuples autochtones entre eux.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 "Il est aussi absurde de vouloir
2 s'approprier la terre que de vouloir s'approprier le vent",
3 dit la sagesse amérindienne.

4 L'ensemble des problèmes étudiés par
5 cette Commission ne seront résolus de façon satisfaisante
6 et permanente que si nous savons reconnaître que les
7 valeurs qui sont le fondement de notre société doivent
8 totalement être repensées et faire place à des valeurs
9 plus positives et qui correspondent davantage à notre
10 nature d'êtres vivants doués de raison. Dominer et
11 posséder sont les mots clés de notre système et les
12 fondements d'un désordre mondial plusieurs fois
13 millénaire. Et, pour pouvoir dominer, conquérir et
14 posséder toujours davantage, les maîtres du monde, on le
15 sait, de tout temps auront régné, régenté, gouverné,
16 légiféré, ordonné, écrasé, réduit les humains au rang
17 d'esclaves soumis, dociles, obéissants.

18 Les humains, exception faite de ceux-là
19 que l'on qualifie de primitifs, n'ont pas encore compris,
20 semble-t-il, ce que dit la sagesse amérindienne: "Il est
21 aussi absurde de vouloir s'approprier la terre que de
22 vouloir s'approprier le vent." Et parmi les humains,
23 ceux-là surtout qui possèdent et dominant ont intérêt ou

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 croient avoir intérêt à ne pas comprendre qu'ils sont eux
2 aussi enfants de la terre et qu'il est absurde d'ainsi
3 s'approprier, spolier et meurtrir sa propre mère, sa
4 mère-terre.

5 Réaliser des changements autres que
6 partiels, superficiels ou temporaire, est-ce possible?
7 Beaucoup disent que non. On entend souvent des
8 affirmations comme: "Il y a toujours eu des guerres, il
9 y en aura toujours"; "Il y a toujours eu de la pauvreté,
10 il y en aura toujours"; "Il y a toujours eu l'exploitation
11 de l'homme par l'homme, il y en aura toujours"; "Il y
12 a toujours eu des dominants et des dominés, il y en aura
13 toujours"; "Partout où il y a de l'homme, il y a de
14 l'hommerie"; "C'est humain; tu ne changeras pas
15 l'humain"; et caetera. Et ces affirmations faciles sont
16 très rarement contredites, car l'humain ne semble
17 connaître ni sa vraie nature ni son histoire. On a tout
18 fait pour cacher, d'ailleurs, à l'humain et sa nature et
19 son histoire.

20 Si l'humain connaissait sa vraie nature,
21 il saurait que la dualité universelle se retrouve en lui,
22 qu'il y a en lui autant de propension à la non-violence
23 qu'à la violence, à la sagesse qu'à la folie, à l'amour

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 qu'à la haine, à l'égalité et à l'équité qu'à l'inégalité
2 et à l'injustice; autant de propension en l'être humain
3 à la collaboration, à l'entraide, à la coopération qu'il
4 y en a à l'opposition et à la confrontation; autant de
5 propension au partage qu'à la possession; autant de
6 propension au service qu'à la domination. Et si l'humain
7 connaissait bien son histoire, il saurait que guerres et
8 misère sont autant causées par la domination de possédants
9 inconscients que par le fait de notre propre nature.

10 Réaliser de véritables changements,
11 est-ce possible? Oui. Des changements fondamentaux sont
12 dès maintenant possibles car enfin la nature, ou la
13 conscience plutôt, émerge -- et la nature aussi, faut-il
14 l'espérer -- l'être conscient apparaît qui reconnaît en
15 lui des valeurs qui sommeillaient ou étaient étouffées.

16 On a essayé d'étouffer chez l'Amérindien les valeurs de
17 partage, d'égalité, de respect de toute vie et,
18 heureusement, on n'a pas réussi. Les Amérindiens -- et
19 tous ceux-là qu'on appelle primitifs sur terre, les
20 Aborigènes d'Australie et les autres autochtones sur tous
21 les continents -- sont, paraît-il, de plus en plus nombreux
22 à vouloir vivre leurs valeurs traditionnelles, et c'est
23 tant mieux et pour eux et pour nous et pour notre avenir

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 commun.

2 Trois de ces valeurs me semblent
3 fondamentales: respect de la vie, égalité, partage.
4 C'est ce que je qualifie de trois piliers essentiels aux
5 ponts que nous voulons bâtir.

6 Le cercle sacré de la vie.

7 Ceux-là sur terre que nous appelons
8 primitifs considèrent tous que dans le grand cercle sacré
9 de la vie il n'y a ni espèces supérieures, ni espèces
10 inférieures, d'où un très grand respect pour toute vie.

11 Je parle bien sûr des traditionalistes chez nous et non
12 pas de ceux-là que le pouvoir blanc a réussi à déculturer
13 et en quelque sorte à dénaturer. Je ne parle pas bien
14 sûr de ceux-là que le pouvoir blanc a créés à son image
15 et ressemblance, à savoir, dominateurs, violents, très
16 bien armés. Très grand respect de la vie qui se manifeste
17 par ses rapports harmonieux qui unissent l'Amérindien à
18 sa terre-mère. Respect pour la terre, qui a donné vie
19 à ses ancêtres, qui lui donne vie et donnera vie à ses
20 enfants et petits-enfants pour de nombreuses générations
21 à venir.

22 Comment donc établir des relations
23 harmonieuses entre, d'une part, l'Amérindien respectueux

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 de la vie, qui pense cercle sacré de la vie, et d'autre
2 part le Blanc dominateur, qui pense développement
3 industriel et économique en s'imaginant qu'il est
4 acceptable de dominer la nature et qui n'a pas compris
5 que pour commander à la nature il faut d'abord lui obéir?
6 Quand on considère le résultat de notre développement
7 industriel sauvage, qui ne tient aucunement compte du
8 capital nature -- désertification, déforestation,
9 inondation de territoires, appauvrissement du sol,
10 pollution de l'air et de l'eau, effet de serre, et caetera
11 -- un fait semble alors évident, et il m'est évident depuis
12 au moins un quart de siècle: Nous courons d'une course
13 folle vers notre autodestruction. Détruisant la vie
14 autour de nous, nous progressons vers notre
15 autodestruction. C'est ce que nous appelons progrès.

16 Les autochtones n'ont certes pas à faire
17 de compromis sur une question aussi primordiale. C'est
18 nous qui devons changer, et ça presse. On parle de plus
19 en plus d'environnement et de développement durable. On
20 en parle. Il ne suffit pas de parler correctement
21 d'environnement et de développement durable. Ces mots
22 n'auront de sens que lorsque nous serons reconnectés avec
23 notre vraie nature et que, de ce fait, nous aurons pris

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 place dans le grand cercle sacré de la vie. Pour
2 harmoniser nos rapports avec les premières nations, nous
3 avons d'abord à nous harmoniser avec la terre, qui n'est
4 pas que la mère des primitifs mais qui est aussi la nôtre.

5 Deuxième pilier: l'égalité. Égalité
6 et pouvoir.

7 Dans le grand cercle sacré de la vie,
8 point d'espèces inférieures, point d'espèces supérieures.
9 Toute vie est égale. Les humains aussi sont donc égaux
10 entre eux. Quand les primitifs se réunissent pour prendre
11 des décisions ils forment le cercle sacré. Dans un cercle
12 chaque point est égal aux autres points. Dans le cercle
13 sacré chacun a un pouvoir égal, chacun conserve tout son
14 pouvoir: pouvoir de penser, de parler, de décider et
15 d'agir en conséquence. Pour pouvoir en arriver à de sages
16 décisions, on prend le temps nécessaire pour se parler,
17 s'écouter et réaliser le consensus. Il n'y a pas de
18 pouvoir délégué. Le chef n'a pas plus de pouvoir que les
19 autres. Il ne commande pas, il ne domine pas; il est au
20 service de ses frères et soeurs. Il voit à ce que soit
21 exécutée la volonté commune. Il est question ici bien
22 sûr du chef traditionnel. Le chef de bande élu de par
23 la loi des Blancs, de par la Loi fédérale sur les Indiens,

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 ce chef de bande s'est en quelque sorte lui-même exclu
2 du cercle sacré.

3 Les primitifs ont donc réalisé ce qui
4 semble irréalisable ou impossible pour les civilisés, à
5 savoir, un modèle de démocratie directe ou participative,
6 démocratie directe qui de tout temps a été considérée comme
7 étant un idéal à atteindre. Le cercle sacré plutôt que
8 la pyramide du pouvoir.

9 Comment harmoniser les relations entre
10 les premières nations composées d'humains qui se
11 considèrent comme des égaux et le peuple canadien chez
12 lequel l'inégalité est la règle? Est-ce que les
13 autochtones devraient renoncer à se considérer comme des
14 égaux pour nous faire plaisir? Encore là, ce serait une
15 erreur grave et pour eux et pour nous si les autochtones
16 faisaient des compromis. C'est nous qui avons à apprendre
17 l'égalité. L'égalité en tout, et donc aussi l'égalité
18 dans le pouvoir.

19 Pour nous comme pour tout le monde la
20 recette est relativement simple. Il s'agit, pour démolir
21 la pyramide du pouvoir, pour mettre fin à la délégation
22 de pouvoirs et donc à la monopolisation du pouvoir par
23 quelques-uns, que chacun devienne conscient qu'il a du

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 pouvoir et que nous devons le conserver, ce pouvoir. Il
2 faut que chacun devienne conscient que ce pouvoir ne se
3 donne pas, ne se délègue pas. Devenir conscient, donc,
4 que je puis déléguer des responsabilités, peut-être, mais
5 pas mon pouvoir. Conserver l'entièreté de mon pouvoir
6 de penser, de parler, de décider et d'agir et renoncer
7 à ne céder ne fût-ce qu'une parcelle de mon pouvoir
8 personnel.

9 Nous avons donc à apprendre le
10 consensus, à apprendre la démocratie directe ou
11 participative. C'est aussi pour cette raison que nous
12 avons intérêt à respecter le désir d'autonomie des
13 premières nations. Nous avons intérêt à avoir à nos côtés
14 des humains aptes à nous prouver qu'il est possible de
15 vivre autrement et que ce n'est pas faire marche arrière
16 que de retrouver et de vivre des valeurs fondamentales,
17 comme ce n'est pas faire marche arrière non plus que de
18 découvrir pour toutes choses les seuils que nous avons
19 outrepassés et que nous aurions eu intérêt à ne jamais
20 dépasser.

21 Notre démocratie représentative à
22 laquelle ont adhéré certains chefs autochtones leur permet
23 de faire certaines déclarations à la Mercredi ou à la

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Norton, déclarations ne résultant pas du consensus
2 traditionnel. Certains autochtones ont donc, comme nous,
3 à apprendre ce qu'est l'égalité: chez eux aussi il y en
4 a qui sont plus égaux que les autres. Des rapports
5 vraiment harmonieux entre peuple canadien, peuple
6 québécois et premières nations ne peuvent naître que de
7 l'apprentissage de cette égalité, apprentissage
8 relativement facile quand il y a acceptation réelle de
9 l'idée ou plutôt de la réalité du cercle sacré de la vie.

10 Troisième pilier essentiel aux ponts que
11 nous voulons bâtir: le partage.

12 Quand on se considère comme des égaux,
13 le partage devient facile. Quand on se considère tous
14 égaux en droits et en responsabilités à l'intérieur du
15 grand cercle sacré de la vie, le partage va alors de soi.

16 Cette valeur fondamentale de partage semble être la règle
17 chez les primitifs, chez les autochtones qui vivent leurs
18 valeurs traditionnelles; non pas une règle imposée mais
19 plutôt une règle ou une loi naturelle.

20 Coupés que nous sommes de notre nature
21 profonde, nous acceptons, nous, un système économique tout
22 à l'opposé de cette loi naturelle du partage, un système
23 économique basé sur des notions de propriété privée, de

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 profit monétaire et de laisser-faire, un laisser-faire
2 qualifié faussement de liberté. Ainsi, on dit "libre
3 entreprise" alors qu'il faudrait plutôt dire "entreprise
4 du laisser-faire", "économie de laisser-faire": laissez
5 les riches s'enrichir, laissez les pauvres s'appauvrir;
6 et l'écart croît de plus en plus.

7 Le partage nous est presque totalement
8 inconnu. On connaît ça au temps des fêtes; quand Noël
9 approche, on parle partage. Le partage nous est presque
10 totalement inconnu; partage de ce que notre mère-terre
11 nous donne en abondance. Il y en a pourtant assez pour
12 satisfaire les besoins de tous; nous n'avons même pas à
13 nous sentir insécures et à devoir capitaliser.

14 À propos des revendications
15 territoriales des uns et des autres, quand je parle de
16 partage je parle aussi du partage de l'espace vital. Quand
17 il n'y aura plus assez d'espace vital, c'est certain que
18 notre raison, notre nature nous commandera de mettre un
19 terme à l'accroissement démographique. Si déjà il n'y
20 a pas assez d'espace vital, notre raison nous commande
21 la réduction graduelle de la population. Mais, quoi qu'il
22 en soit, il n'y a vraiment pas d'autre solution raisonnable
23 ou humainement acceptable qu'un partage équitable de

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 l'espace vital. C'est parce que les autochtones pensaient
2 partage et parce que le territoire leur semblait assez
3 grand qu'a priori ils ne s'opposèrent pas à l'installation
4 ici de Blancs venus d'un autre continent. Ils pensèrent
5 que les Blancs pouvaient avec eux gérer le territoire de
6 façon responsable. Il est normal que leur attitude ait
7 changé quand ils s'aperçurent qu'ils avaient affaire à
8 des conquérants irrespectueux de toute vie.

9 Le partage équitable de l'espace vital
10 doit être la règle première. Aux revendications
11 territoriales des uns et des autres il n'y a vraiment pas,
12 encore une fois, d'autre solution raisonnablement
13 acceptable. Non pas les traités des siècles passés, non
14 pas des droits ancestraux et, à plus forte raison, non
15 pas la loi du plus fort ou du vainqueur; et cela, même
16 si les autochtones avaient été vaincus par les armes.
17 Les traités d'il y a quelques siècles valaient peut-être
18 pour les gens de ce temps-là. La réalité d'aujourd'hui,
19 c'est que la terre-mère des autochtones, c'est aussi ma
20 terre-mère et que je puis, tout comme eux, en être un bon
21 gardien. Je n'ai pas besoin de droits ancestraux pour
22 revendiquer légitimement un espace vital qui me permette
23 à moi, Blanc, de pouvoir vivre heureux parce qu'en harmonie

StenoTran

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 avec la nature et vivant dans la nature.

2 Je suis né sur l'asphalte et le béton
3 mais j'ai toujours su qu'un humain, ce n'est pas fait pour
4 vivre sur l'asphalte et le béton. Je revendique autant
5 que les autochtones le droit aux grands espaces, à l'air
6 pur, à l'eau qui soit vraiment de l'eau, à un sol qui soit
7 bien vivant. C'est un droit naturel que j'ai, tout comme
8 les autochtones. Je revendique pour tous les Blancs qui
9 le désirent le droit légitime à l'exode urbain, tout comme
10 l'autochtone a raison de revendiquer le droit de sortir
11 de la réserve où on l'a confiné de force. Je revendique
12 pour tous les humains habitant ce vaste territoire et qui
13 en exprimeraient le désir, autochtones et non-autochtones,
14 le droit de pouvoir vivre heureux, en harmonie avec la
15 nature, à l'intérieur d'un espace le permettant. C'est
16 pour tous un droit naturel. Pourquoi parler de droits
17 légaux, ancestraux? Si de tels droits devaient primer,
18 alors je revendique moi aussi mes droits légitimes
19 ancestraux: mes ancêtres n'ont pas toujours vécu à la
20 ville.

21 En cette fin de vingtième siècle où un
22 seul choix s'offre aux humains, ce serait, il me semble,
23 la plus élémentaire sagesse que de profiter du travail

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 de réflexion de la présente Commission pour amorcer
2 résolument et très sérieusement dans toute la société
3 canadienne, d'un océan à l'autre, un vaste, un immense
4 débat public sur ces valeurs fondamentales de respect de
5 la vie, d'égalité dans le pouvoir et de partage.

6 Les travaux de cette Commission peuvent
7 servir d'amorce à un véritable débat de société qui tarde
8 à se faire et nous permettre d'enfin nous définir un projet
9 de société qui soit intéressant, emballant. Nous n'aurons
10 ensuite, autochtones et non-autochtones, qu'à harmoniser
11 nos projets de société.

12 Si les peuples autochtones devaient
13 renoncer à leurs valeurs traditionnelles et si nous n'avons
14 pas la sagesse de nous inspirer de ces mêmes valeurs, les
15 solutions proposées par cette Commission, quelles qu'elles
16 soient, ne pourront alors, si elles ne sont pas
17 "tablettées", que conduire tout au plus à résoudre
18 superficiellement ou partiellement certains problèmes
19 particuliers ou spécifiques. Pouvons-nous humainement
20 et raisonnablement nous le permettre?

21 J'aimerais, en deuxième partie de ma
22 présentation, vous lire un extrait d'une lettre ouverte
23 que j'ai adressée à l'exécutif national du Parti québécois

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 suite à leur dernier congrès au mois d'août dernier. Dans
2 la dernière partie de ma lettre, sous le titre de
3 l'indépendance, je commence par citer une entrevue entre
4 M^{me} Francine Pelletier et M. Denis Vaugeois (PH), M. Denis
5 Vaugeois étant un ex-ministre dans le gouvernement de M.
6 René Lévesque. Il était ministre, je crois, des Affaires
7 culturelles.

8 "M^{me} FRANCINE PELLETIER: Croyez-vous toujours en
9 l'indépendance du Québec?

10 M. DENIS VAUGEOIS: Comme d'une chose nécessaire, oui.

11 M^{me} PELLETIER: Croyez-vous qu'elle va se faire, cette
12 indépendance-là?

13 M. VAUGEOIS: Normalement, non.

14 M^{me} PELLETIER: Pourquoi?

15 M. VAUGEOIS: Parce qu'il y a des gens très puissants qui
16 ont intérêt à ce que ça se fasse
17 pas. Ce sont des gens très
18 puissants qui sont au pouvoir à
19 différents endroits, qui ont des
20 moyens d'empêcher que ça se fasse,
21 qui ont la volonté déjà exprimée
22 -- on le sent par beaucoup de choses
23 qui se passent -- d'employer des

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 moyens de déstabiliser le Québec
2 et s'y emploient depuis fort
3 longtemps et avec de plus en plus
4 de succès. Dans ces
5 conditions-là, le Québec est un
6 État vulnérable et meurtri
7 actuellement."

8 Diviser pour régner. Ce qui assurerait
9 à ces gens très puissant la réussite, c'est l'emploi de
10 ce qui fut de tout temps l'arme principale de tous les
11 pouvoirs: diviser pour régner; la division.

12 La seule définition acceptable d'un
13 peuple québécois indépendant ou mature serait une
14 définition territoriale, il me semble: Seront citoyennes
15 et citoyens du Québec, pays indépendant, toutes celles
16 et tous ceux, quelle que soit leur origine ethnique, qui
17 habitent le Québec. Dans un Québec indépendant on ne
18 parlera pas de peuple francophone, de peuple anglophone
19 et de peuples allophones. Il n'y aura que le peuple
20 québécois. Et aussi, parmi nous et vivant en harmonie
21 avec nous, parce que nous aurons harmonisé nos projets
22 de société, les peuples autochtones. Mais eux seuls
23 peuvent en décider; nous ne pouvons décider à leur place.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Ce qui sera découlera d'ententes de nation à nation, de
2 peuple à peuple.

3 Un tel Québec indépendant, des gens très
4 puissants ont intérêt à ce que ça ne se fasse pas. Pour
5 eux, la solution est toute trouvée: diviser; provoquer
6 au sein du peuple québécois les divisions les plus
7 profondes possibles. Et parmi ces divisions, la dernière,
8 historiquement parlant, est la division entre peuple
9 québécois et peuples autochtones.

10 Cette division-là n'existait pas il y
11 a 25 ans à peu près, si ce n'est dans l'esprit de certains
12 qui furent victimes d'un mauvais enseignement de
13 l'histoire et de toute la désinformation sur les Indiens
14 vivant dans des réserves, Indiens dont on ignorait à peu
15 près tout. Or, à peu près en même temps que les Québécois
16 commencent à penser qu'ils sont peut-être assez grands
17 pour s'autodéterminer, chez les peuples autochtones
18 également il y a un réveil. Les autochtones commencent
19 à découvrir qu'ils sont eux aussi autre chose que des petits
20 peuples, qu'ils sont peut-être eux aussi quelque chose
21 comme des grands peuples.

22 Peuple québécois et peuples autochtones
23 ont été eux aussi aspirés dans ce tourbillon de

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 libéralisation qui a soufflé sur le monde dans les années
2 soixante. Il faut alors que ces gens très puissants
3 agissent et vite: diviser pour régner. Les Québécois
4 veulent s'autodéterminer, les autochtones également.
5 Ensemble ils pourraient générer un projet de société à
6 nul autre pareil, projet qui mettrait en cause bien sûr
7 les intérêts égoïstes et illusoire de ces gens très
8 puissants. Il faut donc créer la division entre eux pour
9 les empêcher, les uns et les autres, de pouvoir
10 s'autodéterminer et surtout pour les empêcher de réaliser
11 le projet de société qui pourrait leur être commun.

12 Ce sera relativement facile. De par la
13 Loi fédérale sur les Indiens, ces derniers sont parqués
14 dans des réserves, ont été déculturés et ne peuvent plus
15 vivre leurs valeurs traditionnelles. Leurs porte-parole,
16 les chefs de bande, sont allés à l'école des Blancs et
17 ils sont élus de par la loi, de par la volonté des Blancs.
18 Cela facilitera grandement l'opération division.

19 Et si la division pouvait être telle
20 qu'il puisse y avoir violence, et idéalement violence
21 armée... mais ce serait vraiment l'idéal, de penser ces
22 gens très puissants, qui ne peuvent d'ailleurs penser
23 autrement. Et on provoque la crise d'Oka, et on voit par

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 la suite à ce que rien ne se règle mais qu'au contraire
2 le fossé s'élargisse de plus en plus.

3 Oka, ce n'est pas assez; il faut donner
4 l'impression au peuple québécois que les autochtones sont
5 contre nous, contre notre prospérité. Bourassa dit que
6 les méga-projets hydro-électriques assureront des emplois
7 et la prospérité parce qu'on lui dit de le dire. Les Cris
8 s'opposent à ces méga-projets; les Cris sont donc contre
9 nous, contre les Québécois, ce sont des ennemis. Et les
10 Montagnais aussi, et les autres nations, ce sont bien tous
11 ces sauvages qu'on décrivait dans les livres d'histoire.

12 Les gens très puissants vont plus loin,
13 affinent leur scénario. Ils sont quand même plus
14 imaginatifs que ça; Oka, ce n'était qu'un prélude dans
15 leur esprit, un échantillon, quoi. De l'Université de
16 Calgary, le politicologue Barry Cooper (PH) nous dit que
17 les nations doivent naître dans le sang et que le Canada
18 n'est pas vraiment un pays puisqu'il n'est jamais sorti
19 du cadre de la légalité. Ce M. Cooper dit souhaiter de
20 tout coeur que le Québec quitte la fédération parce que
21 cela, enfin, fera naître les deux nouvelles nations dans
22 le sang, au moyen d'une bonne vieille guerre civile.
23 Comment cela se fera-t-il? Il s'agira pour le Canada

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 d'aller sauver militairement les Cris et les anglophones
2 qui auraient subi des mauvais traitements par la Sûreté
3 du Québec parce qu'ils s'opposent à la souveraineté du
4 Québec. C'était dans un article de La Presse du 8 avril
5 1992, article ayant pour titre "Faut-il prendre au sérieux
6 les appels à la violence qui viennent de l'Ouest?"

7 Dans ce même article, Desmond Martin
8 (PH) de l'Université de Toronto, historien spécialisé dans
9 les affaires militaires, penche, lui, plus pour des
10 désordres civils importants que pour une vraie guerre
11 civile, surtout si les négociations entre Québec et Ottawa,
12 entre les provinces et les autochtones durent trop
13 longtemps et qu'on ne trouve pas de terrain d'entente.

14 Le plus choquant dans cette affaire,
15 nous disent les auteurs de l'article, c'est de voir le
16 p'tit gars de Shawinigan, Jean Chrétien, appuyer ces
17 intellectuels extrémistes en disant qu'il n'écarte pas
18 le recours à l'armée advenant l'indépendance du Québec,
19 et il ajoute que la meilleure façon d'éviter le recours
20 à l'armée, c'est de ne pas faire la séparation. Toujours
21 dans ce même article de La Presse du 8 avril 1992 on rapporte
22 une déclaration de Jocelyn Coulomb (PH), directeur de la
23 section internationale du Devoir: "La seule façon",

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 dit-il, "pour les souverainistes québécois de désamorcer
2 les scénarios de violence, c'est de constituer une force
3 de dissuasion au moment où le Québec deviendra souverain."

4 Préparer la violence pour éviter la violence. Si tu veux
5 la paix, prépare la guerre.

6 Définitivement, ces gens très puissants
7 ont des bonshommes à leur service bien placés un peu
8 partout.

9 Faisons le rapprochement entre ce qui
10 précède et les extraits suivants d'une présentation faite
11 à l'Atelier des relations internationales et affaires
12 autochtones lors d'un congrès régional spécial du Parti
13 québécois Montérégie le 25 janvier 1992, soit trois mois
14 avant l'article de La Presse précité. Le paneliste
15 professeur au Collège militaire de Saint-Jean parla aux
16 délégués du Parti québécois, délégués des 16 comtés de
17 la rive-sud de Montréal, en ces termes:

18 "À quoi sert d'être souverain si on se fait enlever le
19 territoire? Qui en veut à notre
20 territoire? La question ne se
21 posait pas avant l'été 1990.

22 Vulnérabilité du territoire telle
23 qu'on a dû faire appel à l'armée

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 canadienne. Les Amérindiens
2 pouvant faire appel à l'armée
3 canadienne, il faudra pouvoir se
4 défendre. Et immédiatement après
5 la déclaration d'indépendance, on
6 le sait, il y a une période de
7 transition durant laquelle les
8 frontières sont plus susceptibles
9 d'être changée. On ne pourra à ce
10 moment-là compter sur la Sûreté du
11 Québec. Et il faut tout faire pour
12 ne pas aller devant les tribunaux;
13 les tribunaux, c'est long. On
14 pourra alors compter sur les
15 soldats québécois de l'armée
16 canadienne et sur la population."

17 Je n'ai entendu aucun des quatre autres
18 panelistes, à savoir M^{me} Louise Beaudoin, ex-déléguée
19 générale du Québec à Paris sous le gouvernement Lévesque,
20 M. François Beaulne, qui était le troisième paneliste,
21 député péquiste responsable du dossier des affaires
22 internationales, M. David Cliche, quatrième paneliste,
23 et M^{me} Anne Légaré, du secrétariat du Comité des affaires

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 internationales du Parti québécois... je n'ai entendu
2 aucun des quatre autres panelistes manifester ne fût-ce
3 que l'ombre d'un désaccord avec le discours précédent.

4 Il faudrait être bien naïf ou bien
5 aveugle pour ne pas voir le scénario que nous préparent
6 ces gens très puissants auxquels faisait allusion M. Denis
7 Vaugeois. Une bonne vieille guerre civile pour que le
8 "Canabec" libre naisse dans le sang. Qui dit mieux? Et
9 moi qui espérais naïvement que les Québécois du PQ puissent
10 être conscients de l'avantage premier d'être reconnu
11 internationalement par les premières nations d'abord.
12 Non, ça ne se fera pas ainsi, selon M. Parizeau.

13 C'était un congrès régional spécial du
14 PQ Montérégie. Si les dirigeants du Parti québécois
15 étaient des gens favorables à l'établissement de relations
16 harmonieuses entre peuple québécois et peuples
17 autochtones, il me semble qu'on aurait pu faire mieux ce
18 jour-là, le 25 janvier 1992, qu'un appel aux armes.

19 M. Parizeau dit que ce n'est ni à eux,
20 les autochtones, ni à nous, Québécois, de décider; c'est
21 le droit international qui va décider à notre place. Et
22 il le disait tout dernièrement dans une conférence de
23 presse le 29 juillet 1993 à Québec... et bien sûr aussi

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 que les armes décideront si nécessaire. Diviser pour
2 régner.

3 En terminant cette lettre ouverte à
4 l'exécutif national du Parti québécois j'écrivais:
5 "Ce que je souhaite au peuple québécois, c'est d'apprendre
6 et de comprendre, et ce, dans les
7 plus brefs délais, ce que
8 signifient 'indépendance
9 nécessaire' et 'projet de société
10 nécessaire'..."

11 projet avant et non après l'indépendance. Avant de
12 construire une maison nouvelle, on dessine d'abord le plan
13 d'architecture. On fait les plans habituellement avant
14 de construire et non après.

15 "Ce que je souhaite au peuple québécois, c'est d'apprendre
16 et de comprendre, (...) ce que
17 signifient 'indépendance
18 nécessaire' et 'projet de société
19 nécessaire' de telle sorte que
20 personne ne puisse dire, suite à
21 un prochain référendum sur
22 l'indépendance, ce que Félix
23 Leclerc disait du Québécois..."

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Félix, dans un de ses derniers interviews, disait: "Le
2 Québécois, il a même voté contre lui en refusant
3 l'indépendance, ne sachant pas ce que c'était." Et ce
4 n'est pas le PQ présentement, malheureusement, qui dit
5 au Québécois ce que c'est que l'indépendance. Il le
6 trompe, au contraire, en mettant de l'avant le mot
7 "souveraineté" mais sans jamais expliciter, sans jamais
8 dire ce que signifie ce terme, "souveraineté", et en
9 proposant au peuple québécois une bien drôle de
10 souveraineté.

11 Je terminerai en citant le dernier
12 paragraphe d'une lettre... c'est un mémoire. C'est un
13 mémoire qui a été adressé à la Commission sur l'avenir
14 politique et constitutionnel du Québec par un dénommé
15 Antoine Babbi (PH), professeur ou étudiant à la Faculté
16 des sciences de l'éducation de l'Université de Laval. Je
17 pense que ce paragraphe résume assez bien ce que j'ai
18 entendu de mieux durant ces deux dernières semaines
19 d'audiences publiques de la Commission royale sur les
20 peuples autochtones.

21 "Le parti que j'ai pris, c'est celui de l'incontournable
22 réconciliation historique. Nous
23 sommes pris pour vivre ensemble."

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 C'est une lettre qu'il adressait, lettre intitulée "À mon
2 ami Mohawk".

3 "Tu ne veux pas disparaître, mon ami Mohawk; moi non plus.

4 Pas même retourner au pays des
5 ancêtres de vieille France; ça
6 m'intéresse pas pantoute. On va
7 donc s'asseoir pour réfléchir et
8 discuter puis décider d'un pays
9 vivable. D'entrée de jeu, je
10 reconnais que tu as le droit du
11 premier occupant, comme les
12 Palestiniens, et ce n'est pas rien.

13 Quant à moi, j'ai hérité du droit
14 du plus fort, comme Israël, et ce
15 n'est pas rien non plus. Je te
16 l'ai dit tout à l'heure, j'ai pris
17 tout l'héritage. Il faudra donc
18 cette fois apprendre à vivre
19 ensemble. J'ai compris que tu ne
20 supporterai plus que je fasse
21 comme si de rien n'était, comme si
22 tu n'existais plus. Il faudra
23 bien trouver un moyen terme vivable

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 qui s'enracine dans des réalités
2 qui se contredisent et se
3 complètent tout à la fois: celle
4 d'hier et celle d'aujourd'hui."

5 Enfin, en tout dernier lieu, j'aimerais
6 faire une citation de M. Pierre Trudel dans son mémoire
7 qu'il vous a adressé il y a deux semaines, le 15 novembre
8 1993. En première page il cite M. René Lévesque, qui
9 disait, lors d'une rencontre historique avec les
10 Amérindiens en 1978:

11 "... parce qu'on ne se connaît pas, on ne peut pas savoir
12 ce qu'on doit respecter dans
13 l'identité de l'autre. On ne peut
14 pas savoir ce qu'on doit respecter
15 dans ses aspirations, ses idées,
16 on ne le connaît pas. Pas moyen
17 de bâtir quoi que ce soit dans
18 l'ignorance."

19 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci,
20 Monsieur Julien. "Pas moyen de bâtir quoi que ce soit
21 dans l'ignorance", je pense que ça résume essentiellement
22 ce que la Commission pense, ayant circulé partout au Canada
23 et ayant entendu aussi bien les autochtones que les

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 non-autochtones.

2 Évidemment, c'est plus facile
3 d'exprimer l'idée d'informer le public que de le faire.

4 Il y a, comme vous le savez, beaucoup d'obstacles.

5 Également, il y a beaucoup de résistance psychologique
6 de part et d'autre à franchir, de conviction à faire.

7 Essentiellement, nous prenons notre
8 message ce matin comme un message qui fait partie, en tout
9 cas dans sa première dimension, du message général que
10 nous avons reçu certainement des peuples autochtones de
11 mettre davantage l'accent sur une vision du monde moins
12 matérialiste, qui tient davantage compte des aspects
13 spirituels dans le sens profond du terme mais en relation
14 aussi avec la nature.

15 Encore une fois, je serais tenté, au
16 fond, de vous poser une seule question, et c'est dans la
17 façon d'y parvenir. C'est bien évident qu'un exercice
18 comme celui que nous tenons, que plusieurs au fond tiennent
19 chacun à leur façon dans leur milieu... et c'est peut-être
20 important de le souligner. On a souvent tendance à
21 entendre ce qui est le plus vocal, qui ressort davantage
22 sur le plan de la société, mais il y a énormément de bonnes
23 volontés qui pensent qu'il y a un objectif et des valeurs

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 communes qui peuvent permettre de construire ensemble un
2 avenir autochtone et non autochtone, au Canada comme au
3 Québec.

4 Alors je pense qu'essentiellement ce
5 sont les quelques réflexions que ce texte souligne. Vous
6 avez assisté de façon très assidue. M^{me} Robinson était
7 avec moi il y a deux semaines à Montréal, M^{me} Sillett est
8 avec moi ici pour la quatrième journée, et on sait que
9 vous avez suivi ces semaines d'audiences de façon très
10 assidue.

11 Vous voyez un peu ce que l'on essaie de
12 faire; on essaie de donner une qualité d'écoute aux gens
13 qui font des présentations. On est heureux que les points
14 de vue différents s'expriment, et il y en a eu plusieurs.

15 On est heureux aussi que la réalité particulière, propre
16 au Québec en raison des deux nationalismes qui sont
17 présents, souvent qui peuvent être des alliés mais tournent
18 plutôt à l'affrontement souvent par méconnaissance... ça
19 fait partie donc d'un projet qui est celui de la Commission.

20 Cependant, on est très conscient que c'est une goutte
21 d'eau dans l'océan par rapport au sens profond de votre
22 mémoire. Donc on a besoin à plusieurs niveaux dans la
23 société de gens qui y travaillent activement.

StenoTran

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 On a eu une présentation du Forum
2 paritaire Québécois/Autochtones plus tôt cette semaine,
3 qui a certainement exposé une démarche fort intéressante;
4 et il y en a plusieurs autres.

5 Alors je voudrais simplement vous
6 demander en terminant -- et c'est la seule question --
7 entre un certain nombre d'idéaux que vous avez exprimés
8 et la réalité où on est présentement, quelles sont les
9 voies d'action immédiates pour en tout cas se mettre dans
10 cette direction-là, pas nécessairement l'atteindre l'an
11 prochain mais être dans la bonne direction?

12 **ROGER JULIEN:** Et qui doit décider que
13 ce ne serait pas pour l'an prochain ou dans deux ans?
14 Voici...

15 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
16 que, encore une fois, le mieux est l'ennemi du bien; j'aime
17 mieux être sûr qu'on procède... d'abord qu'on ait un
18 certain consensus d'action immédiate.

19 **ROGER JULIEN:** "Une goutte d'eau dans
20 l'océan", avez-vous dit. Il reste que sans chacune des
21 gouttes d'eau, il n'y a pas d'océan. Ceci est pour dire
22 que si tous et toutes ensemble nous prenons nos
23 responsabilités, si nous arrêtons de déléguer nos

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 responsabilités toujours aux autres dans cette maudite
2 pyramide du pouvoir, où à tous les quatre ou cinq ans le
3 droit de voter n'est qu'une chose, c'est-à-dire le droit
4 de faire un petit paquet de mes devoirs, responsabilités
5 et obligations et de déléguer ça à quelqu'un d'autre, si
6 on arrête de procéder ainsi et si chacun devient conscient
7 de son pouvoir, si chacun et chacune se réapproprie
8 l'entièreté de son pouvoir personnel et arrête de déléguer
9 son pouvoir aux autres mais l'exerce, son pouvoir
10 personnel, ça va faire une multitude de gouttes d'eau qui,
11 ensemble, vont former l'océan.

12 Autre chose. C'est définitivement
13 cette absence de pouvoir, c'est le fait qu'on nous a volé
14 notre pouvoir qui explique notre fort sentiment
15 d'impuissance et qu'on pense toujours: "Ce que je peux
16 faire, c'est une petite goutte d'eau dans l'océan, ce n'est
17 pas grand-chose." On se sent impuissant. On se sent
18 impuissant à cause de ça.

19 Donc la première chose à faire, le
20 premier geste à poser, c'est un geste individuel que chacun
21 et chacune doit poser, à savoir, se réapproprier
22 l'entièreté de son pouvoir personnel et ensuite vite passer
23 à l'action, parce que ça presse. Pour moi, étant donné

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 les urgences, étant donné que la planète se meurt, étant
2 donné qu'on la tue -- et, fous que nous sommes, si on tue
3 la planète, on s'autodétruit nous autres aussi, par le
4 fait même -- étant donné les urgences à l'échelle
5 internationale, à l'échelle de toute la planète, on ne
6 peut plus penser en termes de long terme. On ne peut penser
7 qu'en termes de court terme, de très court terme et de
8 très, très court terme.

9 C'est pour ces raisons que lorsque
10 j'entends une question comme celle que M^{me} Robinson posait
11 à M. Larose vendredi il y a deux semaines sur quoi faire
12 et qu'il y a eu absence de réponse, je voyais que j'avais
13 affaire à quelqu'un, M. Larose, qui ne pense pas du tout
14 comme moi en termes de court terme.

15 Quoi que l'on puisse penser de concret
16 comme moyen à prendre pour que ça change, pour que
17 l'éducation et la conscientisation se réalisent, pour que
18 s'établissent des relations harmonieuses entre peuple
19 canadien, peuple québécois et peuples autochtones, pour
20 qu'il y ait enfin connaissance et reconnaissance
21 réciproques, certaines conditions préalables sont à
22 respecter, conditions auxquelles votre Commission devrait
23 apporter la plus grande attention, il me semble, pour

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 pouvoir ensuite faire les recommandations appropriées.

2 Ces conditions sont pour moi les suivantes.

3 D'abord, il faut y croire. Avant de
4 décider quoi faire très concrètement, il faut d'abord y
5 croire, croire que nous pouvons réussir, croire que nous
6 avons la puissance de pouvoir réussir, parce que les moyens
7 qui seront employés sont fonction de notre croyance.
8 Notre agir est directement proportionnel à la foi que nous
9 avons en une réussite possible. Il faut croire que s'il
10 fut possible à certain de provoquer la crise d'Oka, il
11 est tout aussi possible de provoquer son contraire; croire
12 qu'il est possible pour nous d'organiser des événements
13 qui pourront attirer l'attention des médias et de la
14 population tout autant que les événements de l'été 1990;
15 croire que nous avons assez d'esprit créateur, assez
16 d'imagination, assez de neurones entre les deux oreilles
17 pour donner naissance à de tels événements qui mobiliseront
18 le maximum d'énergie positive dans la population.

19 Deuxièmement, il faut la collaboration
20 de tous, comme je le disais tantôt -- gouvernements,
21 organismes gouvernementaux et non gouvernementaux,
22 groupes de toutes natures, individus -- tous voulant
23 travailler ensemble à la poursuite d'un objectif commun,

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 soit l'établissement de relations harmonieuses entre
2 peuples désireux de mieux se connaître et mieux se
3 comprendre, tous et chacun étant conscient que chaque
4 personne qui collabore peut faire la différence. Chaque
5 goutte d'eau peut faire la différence. Personne ne fera
6 à ma place ce que moi-même, je puis faire. Donc
7 collaboration et responsabilisation de tous.

8 Enfin, être prêt à payer ce qu'il faudra.
9 Les gouvernements, les institutions de toutes sortes,
10 les organismes, les individus, tous doivent être prêts
11 à ne pas lésiner sur les argents qui seront nécessaires
12 dans les semaines, dans les mois, dans les années qui
13 viennent et à considérer comme un investissement pour
14 l'avenir -- et je termine là-dessus -- ce qui sera dépensé
15 pour cette vaste opération de conscientisation qui doit
16 s'enclencher de toute urgence; considérer que c'est un
17 investissement qui nous rapportera gros, très gros.

18 De toute façon, si nous n'avons pas la
19 sagesse de faire cet investissement, ce sont des montants
20 sans doute beaucoup plus considérables que nous aurons
21 à dépenser en pure perte pour réparer les pots cassés,
22 pour faire face à de multiples crises pires que celle de
23 l'été 1990, crises dont il est facile de prévoir et la

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 nature et les conséquences, et qui se produiront
2 effectivement si nous n'agissons pas pour les éviter.

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Monsieur
4 Julien, il nous reste à vous remercier de ces propos qui
5 interpellent évidemment beaucoup de gens dans notre
6 société...

7 **ROGER JULIEN:** Tout le monde.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** ... sur
9 souvent le plus profond. Je pense que ça contribue à la
10 réflexion qui est devant nous et à laquelle on est non
11 seulement un instrument mais également une occasion qui
12 permet à plusieurs de faire leur propre cheminement.

13 Dans ce sens-là je voudrais vous
14 remercier d'avoir fait cette présentation ce matin.

15 Nous allons maintenant suspendre
16 l'audience de la Commission pour quelques minutes alors
17 que nous allons reprendre avec la présentation du ministre
18 responsable des Affaires autochtones du Québec, M.
19 Christos Sirros, au nom du gouvernement du Québec.

20 Merci.

21 --- Courte suspension à 10 h 00

22 --- Reprise à 10 h 15

23 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Commission royale sur les peuples autochtones au Canada
2 reprend son audience publique avec la présentation d'un
3 mémoire par le ministre Christos Sirros responsable des
4 Affaires autochtones au Québec, mémoire présenté au nom
5 du gouvernement du Québec.

6 Je voudrais d'abord présenter les
7 commissaires qui sont avec moi. À ma gauche est Viola
8 Robinson, qui est une Micmac de la Nouvelle-Écosse. Avant
9 sa nomination à la Commission royale sur les peuples
10 autochtones du Canada à l'automne 1991, elle était
11 présidente du Conseil national autochtone du Canada. À
12 ma droite est Mary Sillett. Mary Sillett est une Inuk
13 du Labrador. Elle a été présidente de l'Association des
14 femmes inuit du Canada et également vice-présidente
15 d'Inuit Tapirisat du Canada.

16 Nous sommes sept commissaires. La
17 Commission est coprésidée par Georges Erasmus et moi.
18 Nous avons un Métis du Manitoba, Paul Chartrand. Nous
19 avons également M^{me} Bertha Wilson, première femme nommée
20 à la Cour suprême du Canada, où elle a été pendant 10 ans,
21 et Peter Meekison, qui est professeur de sciences
22 politiques à l'Université de l'Alberta à Edmonton et qui
23 a été pendant de nombreuses années associé aux négociations

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 fédérales-provinciales avec le gouvernement de l'Alberta
2 à titre de sous-ministre des Relations
3 intergouvernementales.

4 Je voudrais très rapidement souligner
5 que c'est avec un grand plaisir que la Commission royale
6 reçoit ce matin un mémoire de la part du gouvernement du
7 Québec par l'entremise de son ministre responsable du
8 dossier autochtone. Un certain nombre d'autres
9 gouvernements des provinces ont fait des présentations
10 à la Commission; entre autres, le gouvernement de la
11 Saskatchewan et le gouvernement du Manitoba. Il y a eu
12 aussi des participations du côté du gouvernement de
13 Terre-Neuve et du gouvernement fédéral à certains moments
14 lors des audiences publiques depuis un an et demi.

15 Mais, dans le cas du Québec, je pense
16 que la participation du gouvernement du Québec aux
17 audiences de la Commission royale sur les peuples
18 autochtones a une valeur symbolique toute particulière,
19 d'une part parce que je pense que la réalité du dossier
20 autochtone au Québec comporte une particularité par
21 rapport à l'ensemble canadien dû au fait qu'il y a ici
22 au Québec deux nationalismes qui sont extrêmement vivants
23 du côté du peuple québécois et également du côté des peuples

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 autochtones. Et, dans le contexte de l'ensemble canadien,
2 évidemment, ça crée une dynamique additionnelle qu'on ne
3 retrouve pas ailleurs au Canada.

4 Également, elle a une valeur symbolique
5 importante compte tenu de la nature même du dossier très
6 délicat qui a été confié à la Commission royale et, au
7 fond, qui est un dossier qui est extrêmement important
8 sur le plan de l'ensemble du Canada et des projets
9 collectifs canadien et québécois.

10 Elle est symbolique aussi parce que
11 c'est la première fois depuis plus de 55 ans qu'un
12 gouvernement du Québec accepte de faire une présentation
13 publique devant une commission royale de nomination
14 fédérale. Depuis la Commission royale d'enquête
15 Rowell-Sirois en 1937 sur la Constitution, la coutume a
16 été par la suite, pour le gouvernement du Québec, de traiter
17 dans le cadre des relations fédérales-provinciales comme
18 étant la voie normale; je serais tenté de dire, dans le
19 contexte du dossier autochtone, de traiter de nation à
20 nation avec le gouvernement fédéral.

21 Il faut dire que le contexte dans lequel
22 se trouve la Commission royale sur les peuples autochtones
23 est tout à fait inusité et certainement unique au Canada.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Inusité et unique d'abord par l'ampleur du mandat de la
2 Commission, qui touche aussi bien les champs de compétence
3 provinciale que fédérale. D'ailleurs de nombreux comités
4 tripartites des diverses provinces du Canada groupant les
5 provinces, le gouvernement fédéral et également les
6 autochtones sont à l'oeuvre, ce qui démontre au fond que
7 les trois types de gouvernement ont partie liée et doivent
8 travailler ensemble.

9 Aussi, c'est parce que notre Commission
10 a pour mandat non pas de s'intéresser uniquement aux
11 Indiens inscrits régis par la Loi sur les Indiens mais
12 aussi aux Indiens inscrits qui vivent dans les villes,
13 aux Indiens sans statut, qui ne sont pas inscrits, qui
14 habitent à l'extérieur des réserves; donc tout le phénomène
15 urbain est extrêmement important, est important pour les
16 gouvernements des provinces mais aussi pour les
17 gouvernements municipaux -- nous avons eu l'occasion cette
18 semaine d'entendre un mémoire de l'Union des municipalités
19 du Québec et de la Fédération canadienne des municipalités
20 -- et également, parce que le mandat de la Commission touche
21 le peuple inuit et également le peuple métis.

22 Unique, important par l'ampleur de son
23 mandat mais aussi par sa portée profonde. Il s'agit d'une

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 commission sur des peuples et non sur une matière, comme
2 par exemple les transports ou les communications ou la
3 santé ou que sais-je encore; une commission sur les peuples
4 autochtones et sur leurs rapports avec les autres peuples
5 au Canada. La seule analogie que l'on connaisse à une
6 commission royale sur des peuples est effectivement la
7 Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme,
8 qui a siégé durant les années soixante pour étudier le
9 rapport entre francophones et anglophones au Canada.

10 Alors il s'agit au fond, la Commission
11 royale sur les peuples autochtones, de bien plus qu'une
12 commission sur des questions autochtones, mais c'est une
13 commission sur l'essence même du Canada, l'essence même
14 du Québec comme société et des projets de société
15 respectifs.

16 C'est pourquoi, dès sa création, la
17 Commission a estimé essentiel de rencontrer tous les
18 premiers ministres des provinces et les chefs de territoire
19 très rapidement pour leur faire part au fond du caractère
20 inusité et unique du mandat de la Commission, du fait que
21 nos recommandations bien sûr s'adresseraient au
22 gouvernement fédéral, à des organisations autochtones
23 aussi, mais auraient un impact important du côté des

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 provinces. On ne voulait pas être vu comme concurrent
2 à de nombreux groupes de travail, comités de toutes sortes
3 qui examinaient certains aspects de la réalité autochtone.

4
5 À l'époque, évidemment, ici au Québec
6 il y avait une démarche d'entreprise pour l'élaboration
7 d'une politique globale avec une consultation, des
8 colloques, et on voulait être sûr que le rôle de la
9 Commission serait bien compris et obtenir la collaboration
10 des gouvernements et leur participation bien sûr dans des
11 échanges d'information soutenus, comme ceux que nous avons
12 avec les autochtones au pays, mais également idéalement
13 au niveau du processus même de participation publique.
14 Il y a un rôle d'éducation publique important qui doit
15 prendre place pendant la durée de la Commission royale
16 sur les peuples autochtones et qui devra continuer, et
17 plusieurs autres devront prendre le relais pendant la
18 Commission et après, mais il reste que ça permet de donner
19 une certaine poussée de départ accentuée.

20 On sait qu'en parallèle au travail il
21 y a des forces dans la société qui travaillent un peu à
22 rebours, de façon volontaire ou involontaire, mais le
23 résultat net est que nous assistons, en particulier au

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Québec, depuis certainement 1990, à une détérioration
2 plutôt qu'à une amélioration du climat entre autochtones
3 et non-autochtones. C'était une préoccupation importante
4 à l'époque et ça l'est encore de façon je dirais presque
5 accentuée aujourd'hui.

6 Nous voulions aussi nous assurer, comme
7 nous l'avions fait pour le gouvernement fédéral, que la
8 Commission royale ne serait pas utilisée par les
9 gouvernements comme une excuse pour l'inaction. Nous
10 voulions être bien clairs à l'effet que c'était à nous
11 à s'adapter aux processus qui se déroulaient un peu partout
12 au Canada et non pas l'inverse, qu'il y avait tellement
13 de rattrapage à faire dans le dossier autochtone qu'il
14 ne fallait surtout pas utiliser la Commission royale comme
15 un prétexte, parfois légitimement pour avoir des
16 éclairages additionnels, mais pour ne pas bouger.

17 Je dois dire qu'on a eu un accueil
18 extrêmement chaleureux de la part de tous les premiers
19 ministres au Canada, qui essentiellement nous ont dit:
20 "Dans le dossier autochtone on a besoin d'aide. Si des
21 solutions concrètes, réalistes, pratiques, équilibrées
22 nous sont faites par la Commission royale, nous serons
23 certainement intéressés à les considérer de très près et

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 sommes preneurs en bout du compte si tel est le cas."

2 La collaboration s'est déroulée dans des
3 relations régulières avec tous les gouvernements depuis
4 ce temps-là. Nous avons par exemple échangé sur le
5 programme de recherche de la Commission, qui est
6 considérable; nous avons établi près de 400 projets de
7 recherche, contrats de recherche, dans tous les domaines,
8 dans tous les aspects des 16 points de notre mandat. Nous
9 les avons discutés avec des représentants gouvernementaux
10 comme autochtones pour essayer de viser le plus juste
11 possible, s'assurer qu'on ne faisait pas double emploi
12 avec des démarches entreprises ailleurs mais que ça allait
13 servir l'ensemble des communautés autochtones, des
14 gouvernements, des milieux académiques également qui
15 s'intéressent au domaine autochtone.

16 La participation publique tire à sa fin
17 comme processus pour la Commission. Ici, c'est la
18 dernière semaine d'un processus qui a été considérable,
19 en quatre séries d'audiences publiques, où nous avons
20 présenté un document qui rendait compte de ce que l'on
21 avait entendu et également qui essayait de regrouper autour
22 de certains thèmes comme les éléments clés de changement
23 les propos que nous avons entendus et essayait de voir

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 où étaient les points communs de consensus sur lesquels
2 on pourrait asseoir les recommandations de la Commission.

3 Il y a des divergences qu'il faut reconnaître, mais il
4 est évident qu'également il faut reconnaître les points
5 communs et tabler sur ces points communs pour amener des
6 consensus et asseoir les recommandations de la Commission.

7 Je termine en disant que nous comptons
8 terminer nos délibérations comme Commission dans un an,
9 ce qui veut dire que le rapport final devra déborder
10 peut-être de quelques mois au début de 1995 pour des
11 problèmes d'impression et de traduction. D'ici là, nous
12 comptons présenter au gouvernement canadien un certain
13 nombre de rapports intérimaires sur des questions où nous
14 estimons urgent de le faire, ou autrement, des questions
15 sur lesquelles il est essentiel d'attirer l'attention de
16 façon particulière, quitte à y revenir dans le rapport
17 final: les questions de suicide chez les autochtones;
18 la fameuse question de la disposition qui demande
19 l'extinction des droits dans les revendications
20 territoriales; également la violence familiale dans les
21 communautés autochtones, qui est une réalité qui nous
22 préoccupe au plus haut point; la question de la
23 réinstallation des Inuit du nord du Québec, d'Inukjuak,

StenoTran

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 à l'époque Port Harrison, en 1953-55, à Resolute Bay et
2 à Grace Fjord. On a eu l'occasion d'entendre les deux
3 points de vue, le point de vue des Inuit eux-mêmes par
4 la tradition orale sur leur perception de ce qui s'est
5 vécu, et également les fonctionnaires, les chercheurs,
6 les gens qui se sont intéressés au dossier.

7 Nous allons aussi faire un rapport
8 intérimaire sur toute la question des pensionnats, qui
9 a été une politique fédérale à laquelle ont été associées
10 les principales églises missionnaires -- catholique,
11 anglicane, presbytérienne et unie -- qui a laissé beaucoup
12 de séquelles chez les autochtones, qui a eu un impact
13 individuel mais aussi collectif par la perte des langues
14 et des cultures.

15 Nous espérons pouvoir faire des
16 propositions dans le domaine de la justice. Il y a eu
17 plusieurs enquêtes qui se sont penchées sur la question
18 de la justice chez les autochtones, il y a des groupes
19 de travail qui sont à pied d'oeuvre. Nous avons
20 l'occasion plus tôt cette semaine d'en discuter avec le
21 juge Jean-Charles Coutu du Québec, qui préside un comité
22 qui découle du Sommet de la justice.

23 Quant au rapport final, nous comptons

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 tenter une approche qui n'a pas encore été tentée par une
2 commission royale, c'est-à-dire que sur les points
3 principaux de notre mandat nous comptons présenter des
4 documents de politiques publiques, une analyse de
5 politiques publiques avec un certain nombre d'options qui
6 sont plausibles, en ayant éliminé les options les plus
7 extrêmes, et de les tester en séminaires restreints comme
8 banc d'essai avec les gouvernements des provinces, les
9 gouvernements des territoires, le gouvernement fédéral
10 et les organisations autochtones; et, dans certains cas,
11 en ce qui a trait à la question urbaine par exemple, y
12 associer les gouvernements municipaux.

13 De la sorte, au bout du compte, la
14 Commission pourra avoir une bonne idée des points communs,
15 des points de convergence, pour faire en sorte que ces
16 recommandations, tout en étant appuyées sur des principes
17 clairs, puissent aussi être stratégiques en termes de
18 résultats d'implantation et de réception.

19 Alors ce sont les quelques propos que
20 je voulais avoir l'occasion de tenir au moment où le
21 gouvernement du Québec, par l'entremise du ministre
22 Sirros, s'apprête à faire sa présentation. Passer du
23 rejet au respect, passer du paternalisme au partenariat,

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 passer au fond souvent d'une situation où on a des murs,
2 où on a l'impression qu'il y a des murs qui se dressent
3 à la construction de ponts de solidarité, c'est plus facile
4 à dire qu'à faire, qu'à réaliser.

5 Les autochtones nous ont dit au Canada
6 qu'ils désirent largement, la grande majorité,
7 s'autodéterminer dans le cadre canadien par la voie d'une
8 autonomie gouvernementale. Sur le principe ils sont très
9 fermes. Sur les modalités, ils sont prêts à négocier,
10 à discuter. Ils sont conscients qu'ils sont dans un
11 contexte de coexistence, où on doit harmoniser avec les
12 autres niveaux de gouvernement.

13 Il n'y a aucun doute qu'un projet de
14 société au Canada comme au Québec qui n'inclurait pas les
15 autochtones comme partenaires véritables à partir d'une
16 négociation d'égal à égal serait trop étroit et serait
17 impertinent pour le monde dans lequel on est appelé à vivre
18 d'ici la fin du siècle et au tournant du prochain siècle.

19 Alors, sur ces quelques mots, Monsieur
20 le Ministre, j'aimerais vous remercier encore une fois
21 d'être venu nous rencontrer. Je pense que c'est une
22 occasion collective importante pour l'ensemble de la
23 société québécoise et qui aussi aura une portée à

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 l'extérieur du Québec. Sans plus tarder, je vous cède
2 la parole et vous souhaite la bienvenue. Merci.

3 **CHRISTOS SIRROS, ministre délégué aux**
4 **Affaires autochtones, gouvernement du Québec:** Merci
5 beaucoup, Monsieur le Président et Mesdames les
6 Commissaires. Permettez-moi également de vous présenter
7 d'abord les personnes qui m'accompagnent: à ma gauche,
8 M. Jean Rochon, directeur de la Recherche, des Affaires
9 juridiques et du Développement des politiques au
10 Secrétariat aux Affaires autochtones que je dirige, ainsi
11 que M. André Maltais, secrétaire général associé au même
12 Secrétariat.

13 Permettez-moi peut-être d'abord de vous
14 donner quelques commentaires suite à votre introduction
15 et de vous dire combien je partage votre analyse de la
16 situation et votre entrée en matière. Effectivement, vous
17 avez raison de dire que la présence du Québec devant une
18 commission royale date de longtemps. On me dit que c'était
19 Rowell-Sirois en 1937. Donc, en soi, c'est un événement
20 spécial.

21 Mais c'est un événement que, je pense,
22 comme vous l'avez bien dit, il ne faut pas examiner sous
23 l'angle des relations fédérales-provinciales au niveau

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 des juridictions mais bien sous l'angle des relations entre
2 les peuples. Tout simplement, le fait qu'on peut avoir,
3 en cette fin du vingtième siècle, un groupe d'humains qui
4 relève de la juridiction, au même titre que les postes,
5 les transports, et caetera, d'un niveau de gouvernement
6 est la démonstration on ne peut plus claire de l'aberration
7 dans laquelle nous vivons en cette fin de vingtième siècle.

8 Dans ce sens-là, ma présence ici se veut
9 une démonstration on ne peut plus claire de la volonté
10 qui m'anime, qui anime le gouvernement du Québec, qui anime
11 j'en suis certain la société québécoise dans son ensemble,
12 de passer à une autre étape, d'établir une relation
13 nouvelle qui nous permettra d'envisager nos relations dans
14 un esprit de respect mutuel, d'harmonie, de paix et de
15 sortir finalement de ce cercle que les événements récents,
16 qui ont des racines profondes, nous ont amenés à vivre
17 ces temps-ci.

18 Sans plus tarder, j'entrerais peut-être
19 dans la matière comme telle, étant donné que la
20 présentation que j'ai a une certaine longueur.

21 Je voudrais donc remercier la Commission
22 royale sur les peuples autochtones pour cette occasion
23 qui nous permettra d'aborder les avenues que nous

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 envisageons pour favoriser une réconciliation et relancer
2 le véritable dialogue porteur d'avenir.

3 Vous n'êtes pas sans savoir, comme on
4 vient de le dire, que la présence du Québec à une commission
5 royale revêt un caractère exceptionnel. Mais la situation
6 que tous vivent actuellement et ont vécue depuis les
7 dernières années est en elle-même exceptionnelle. L'état
8 actuel des relations entre autochtones et non-autochtones
9 forme un tableau que je n'hésite pas à qualifier de très
10 préoccupant, tant pour le gouvernement du Québec que pour
11 les populations autochtones du Québec et non autochtones.

12 Je souhaite devant cette Commission rétablir les faits
13 et distinguer les mythes de la réalité quant à ces
14 relations.

15 L'actualité nous renvoie l'image d'une
16 escalade des confrontations: déclarations dans les
17 médias au pays, utilisation des tribunes internationales,
18 accrochages sur le terrain, affrontements judiciaires.
19 Et pourtant, cette même actualité laisse dans l'ombre les
20 efforts réels de rapprochement déployés depuis une
21 vingtaine d'années et leurs résultats.

22 Les contrebandiers, quelques leaders
23 politiques, certaines déclarations radicales, certains

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 gestes unilatéraux et l'importance que leur accordent les
2 médias compromettent cependant très sérieusement ces
3 efforts. C'est pourquoi je lance aujourd'hui un appel
4 à tous ceux et celles qui ont à coeur de poursuivre des
5 objectifs de rapprochement concrets. Les enjeux sont trop
6 grands pour laisser quelques individus ou certains gestes
7 disposer de ces objectifs. Il y a urgence d'agir parce
8 que la population de quelques communautés autochtones est
9 prise en otage, que le climat social y est devenu
10 intolérable. Urgence aussi parce que la population du
11 Québec est de plus en plus intoxiquée par les informations
12 qu'elle reçoit et qu'elle se dirige vers une méfiance
13 généralisée et durable à l'égard des autochtones. Urgence
14 également parce que ce contexte risque de paralyser
15 définitivement les efforts de négociation entrepris et
16 qu'il faut poursuivre dans un climat plus sain.

17 Pour assainir ce climat, peut-être
18 faut-il aujourd'hui plus que jamais insister sur
19 l'importance de reconnaître certaines données, je dirais
20 certaines réalités, incontournables.

21 En premier lieu, il y a ici des cultures
22 distinctes, autochtones et non autochtones, qui ont
23 chacune leurs propres racines historiques et qui sont là

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 pour durer à cause de leur vigueur. En effet, que ce soit
2 depuis quatre millénaires ou quatre siècles, autochtones
3 et non autochtones ont développé un sentiment
4 d'appartenance au territoire. Affirmer ceci peut
5 paraître simpliste à première vue, mais le fait de nier
6 cette différence -- et certains le font -- conduit à des
7 gestes qui tentent de façon irréaliste d'éviter une
8 spécificité qu'on ne pourra esquiver de toute façon.

9 En second lieu, il faut constater que
10 nous avons tous hérité, aujourd'hui, de problèmes de
11 relations qui, historiquement, n'ont jamais été résolus
12 entre autochtones et non-autochtones: les autochtones,
13 comme nous le verrons plus loin, ont été dépossédés et
14 relégués à la marge des sociétés canadienne et québécoise,
15 ce qui s'avère aujourd'hui lourd de conséquences dans nos
16 relations.

17 Troisièmement, nous sommes tous et
18 inévitablement interconnectés. Au plan géographique
19 autochtones et non-autochtones sont distribués partout
20 sur le territoire et forment véritablement un damier
21 géographique. Ils occupent en quelque sorte toutes les
22 pièces d'une même maison. De plus, il n'y a plus un geste
23 d'importance qui n'ait, au plan social et économique, de

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 répercussions hors de son lieu d'origine. Telle
2 entreprise qui démarre a à composer avec des marchés
3 extérieurs; tel projet économique d'envergure influence
4 beaucoup plus qu'une simple localité; tel choix d'aménager
5 une région affecte tous ceux qui y vivent et souvent
6 d'autres régions.

7 L'imbrication géographique des
8 autochtones et des non-autochtones fait que, dans la vie
9 de tous les jours, les uns parcourent les espaces
10 qu'occupent les autres, échangent des produits et des
11 services, utilisent, directement ou non, des institutions
12 et des services de portée générale. Cette interconnexion
13 n'a pas cessé de se développer au fil des ans, malgré les
14 difficultés et les problèmes qu'ont connus les relations
15 entre autochtones et gouvernements, entre certaines
16 communautés ou groupes d'autochtones et allochtones ces
17 dernières années. Il est difficile d'imaginer que cette
18 interdépendance va diminuer dans l'avenir, compte tenu
19 notamment du développement de plus en plus grand des
20 communications, de l'accroissement des populations et de
21 la diminution des ressources naturelles.

22 Pendant plus de deux siècles nos
23 sociétés ont évolué dans des mondes séparés, et nous sommes

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 pourtant interconnectés de façon incontournable aux plans
2 géographique, social et économique. Dès lors, une
3 évidence s'impose: il faut apprendre à vivre ensemble
4 dans le respect des différences et dans l'harmonie.

5 C'est dans cet esprit, Monsieur le
6 Président, que mon intervention d'aujourd'hui vise à
7 amener des avenues possibles de solutions qui se veulent
8 le plus concrètes possibles. Le défi est de taille,
9 puisqu'il faut tout à la fois répondre aux heurts les plus
10 visibles que nous vivons, c'est-à-dire à cette actualité
11 qui nous préoccupe; agir sur les problèmes plus profonds
12 et surtout leurs causes; et poser des briques solides pour
13 l'avenir, notamment via l'émergence d'une entente
14 politique d'envergure sur l'autonomie des autochtones.

15 Ce défi est d'autant plus de taille qu'il
16 faut se garder d'être naïf: la pression politique est
17 constante pour régler à court terme les problèmes les plus
18 visibles. Il faut dès lors rester lucide et ne pas céder
19 à la tentation de poser des gestes unilatéraux qui se
20 limitent au présent. Tous, autochtones et non-
21 autochtones, leaders et populations en général, nous avons
22 la responsabilité de ne pas attiser les conflits actuels
23 et ne pas alourdir le climat de nos relations.

StenoTran

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Chez les non-autochtones l'état
2 d'esprit à l'égard des autochtones donne lieu à
3 l'expression de bien des frustrations, de peurs mais
4 d'incompréhension aussi reliée à de l'ignorance. Pour
5 tout dire, l'opinion publique réagit souvent de façon
6 négative. On s'insurge alors contre le deux poids deux
7 mesures, contre les privilèges qu'on accorderait aux
8 autochtones sur l'accès aux ressources, contre les
9 réclamations territoriales jugées excessives, contre les
10 impacts négatifs sur l'état de certaines ressources dont
11 on les rend responsables, contre l'inaction
12 gouvernementale à l'égard de leurs infractions et contre
13 l'absence de positions fermes du gouvernement. D'autres
14 réclament que les autochtones cessent de menacer
15 l'intégrité du Québec et qu'ils s'intègrent dans le créneau
16 des institutions québécoises, municipales et
17 socio-économiques.

18 Par ailleurs, on associe trop facilement
19 tous les autochtones à la contrebande de cigarettes, à
20 l'utilisation d'armes et à la violence. On ignore souvent
21 les droits reconnus aux autochtones et on ne comprend pas,
22 en conséquence, les gestes posés dans ce cadre tant par
23 les autochtones eux-mêmes que par le gouvernement. On

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 connaît peu et mal les problèmes, historiquement jamais
2 résolus, des relations entre autochtones et
3 non-autochtones.

4 De leur côté, les autochtones véhiculent
5 aussi leur lot de frustrations et de peurs. Ils ont le
6 sentiment de ne pas être écoutés et d'avoir été dépossédés
7 des moyens de contrôler leur devenir. Ainsi, les projets
8 de développement des ressources mis de l'avant par les
9 gouvernements ou par le secteur privé sont souvent perçus
10 comme une sorte d'usurpation d'un territoire qu'ils
11 occupaient seuls auparavant et auquel ils se sentaient
12 appartenir. Lors des crises graves, comme celle de l'été
13 1990, la peur conditionne souvent les gestes: la
14 condition de minorité que vivent les autochtones influence
15 alors leurs relations avec la majorité qui les entoure.

16 Ces états d'esprit, de part et d'autre,
17 donnent lieu à des gestes qui, particulièrement au cours
18 des dernières années, n'ont cessé de creuser un fossé entre
19 tous. Ces gestes ont aussi le déplorable effet d'occuper
20 toute l'actualité et d'aveugler bien des esprits.

21 Bien sûr, la crise d'Oka-Kanesatake de
22 l'été 1990 fut le plus grave de ces heurts, notamment à
23 cause de la mort d'une personne. Si par la suite des gestes

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 radicaux furent posés par des autochtones -- blocage de
2 routes et de ponts -- d'autres, tout aussi regrettables,
3 le furent aussi par des manifestants non autochtones à
4 l'endroit des Mohawks.

5 La campagne des Cris en réaction contre
6 le projet Grande-Baleine sur la tribune internationale,
7 et américaine en particulier, a largement occupé
8 l'actualité et a été perçue à la longue par bon nombre
9 de gens comme une campagne systématique de dénigrement
10 véhiculant à l'occasion des inexactitudes ou grossissant
11 de façon jugée abusive certaines données.

12 En matière de chasse et pêche, des
13 accrochages -- encore relativement isolés heureusement
14 -- surviennent entre chasseurs/pêcheurs autochtones et
15 non autochtones. La décision unilatérale de quelques
16 Hurons de chasser l'orignal dans la région de Québec n'est
17 pas de nature à calmer les tensions.

18 D'autres gestes, comme le refus de
19 quelques autochtones de payer leurs comptes d'électricité
20 attisent aussi la confrontation. Il en va de même des
21 déclarations publiques extrémistes ou radicales qui
22 proviennent à la fois de leaders, politiques ou autres,
23 autochtones et non autochtones. Lorsque ces déclarations

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 nient l'existence de l'un comme peuple ou encore portent
2 sur l'autre un jugement définitif, déformé et
3 discriminatoire, on ne peut que faire monter le niveau
4 général de frustrations. Le plus souvent, ces
5 déclarations témoignent d'une ignorance mutuelle de
6 l'identité, des aspirations et des préoccupations de
7 l'autre.

8 Les médias mettent souvent l'emphase --
9 et c'est leur rôle -- sur de tels gestes fracassants et
10 négatifs. Articles de journaux, lignes ouvertes,
11 tribunes radiophoniques et télévisées contribuent à
12 exacerber les tensions en grossissant abusivement une
13 partie de la réalité et, ce qui est à décrier, en laissant
14 davantage dans l'ombre des gestes plus positifs --
15 ententes, concertations, coopérations -- qui auraient
16 pourtant avantage à être plus connus.

17 Sur la question de la contrebande de
18 cigarettes plus précisément, le refus de la part de
19 certains autochtones de respecter les règles actuelles
20 en matière de taxation lors de la vente de produits tels
21 l'essence ou l'alcool ne contribue pas non plus à alléger
22 le climat. À cet égard, la vente sans taxe et surtout
23 la contrebande de cigarettes occupent depuis quelques

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 temps toute l'avant-scène politique de l'actualité. En
2 fait, le phénomène monopolise aujourd'hui tellement de
3 place et d'énergie qu'on en est pratiquement venu à
4 entretenir un climat d'hystérie.

5 Soyons à cet égard plus lucides et
6 plaçons les choses en perspective, avec les nuances qui
7 s'imposent. Il s'agit ici de ne pas laisser l'arbre cacher
8 toute la forêt. La contrebande n'est que le symptôme d'un
9 mal autrement plus profond; il faut faire attention de
10 ne pas rajouter d'huile sur le feu. En ce sens, on ne
11 réglerait rien à long terme avec l'usage intempestif de la
12 force ou avec des déclarations irresponsables.

13 D'une activité relativement
14 circonscrite il y a quelques années, le trafic illégal
15 de cigarettes dont vivent des autochtones, mais aussi des
16 non-autochtones, est devenu un phénomène beaucoup plus
17 large, un commerce florissant soutenu par un grand nombre
18 de fumeurs allochtones, qui contribuent à cette vaste
19 fraude. Plusieurs facteurs ont pavé la voie à cette
20 activité, et il faut les garder tous à l'esprit. Les
21 problèmes économiques des communautés autochtones, les
22 hausses successives des taxes sur les produits du tabac,
23 la proximité et la perméabilité de la frontière

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 canado-américaine, le contexte économique difficile, la
2 tentation d'un profit facile et très lucratif,
3 l'infiltration du crime organisé sont tous des éléments
4 qui ont contribué à rendre la situation à son niveau actuel.

5 Gardons-nous par ailleurs d'associer
6 indistinctement et automatiquement tous les autochtones,
7 et même tous les Mohawks, au trafic illégal de cigarettes.

8 Il faut savoir que les communautés mohawks sont aux prises
9 avec un débat de société qui porte sur la contrebande de
10 cigarettes, la vente massive de produits hors taxes ou
11 la question des jeux; ce ne sont pas tous les Mohawks qui
12 sont d'accord pour appuyer le développement économique
13 sur ces bases. Plusieurs, et sans que ce soit dit
14 ouvertement dans le grand public, n'appuient pas ces
15 activités dont on estime qu'elles incitent les gens, et
16 les jeunes en particulier, à la recherche d'un gain facile.

17 La grande majorité des autochtones réprouvent aussi la
18 prolifération d'armes et la violence associée entre autres
19 au trafic de cigarettes.

20 Devant ce phénomène, il nous faut bien
21 sûr agir à court terme tout en se gardant de s'illusionner.

22 Le malaise est autrement plus profond, et ce n'est pas
23 en s'attaquant au symptôme le plus visible qu'on peut

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 espérer bâtir un avenir plus solide. Tout en gardant à
2 l'esprit cette perspective de long terme, je propose les
3 mesures de court terme qui suivent.

4 J'estime que le contrôle social de leurs
5 communautés appartient aux autorités autochtones
6 elles-mêmes, et c'est pourquoi je fais appel ici à
7 l'ensemble des leaders autochtones, et en particulier aux
8 leaders mohawks, pour qu'ils dénoncent la contrebande de
9 cigarettes et rejettent de façon générale les gestes
10 unilatéraux qui ont pour effet de semer les germes
11 d'intolérance. Leur appui nous est essentiel pour
12 commencer à établir un climat d'ouverture plus serein;
13 nous avons un besoin urgent de ce climat pour entreprendre
14 ensemble et en profondeur des discussions sur les causes
15 profondes qui affectent nos relations actuelles et aborder
16 ainsi des enjeux majeurs tels le développement économique
17 et l'autonomie gouvernementale.

18 De concert avec le gouvernement fédéral,
19 il faut aussi continuer à lutter contre les réseaux de
20 distribution -- autochtones ou non autochtones -- et les
21 réseaux d'approvisionnement. Dans ce dernier cas, cela
22 exige une surveillance accrue des frontières, une
23 concertation étroite de tous les gouvernements concernés.

StenoTran

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Il faut viser à réduire l'attrait des consommateurs pour
2 le tabac de contrebande en envisageant à la fois des mesures
3 dissuasives, comme des pénalités plus lourdes, et des
4 mesures incitatives à ne plus recourir au marché noir.
5 Ici -- on ne peut plus le souligner davantage -- une baisse
6 des taxes sur les produits du tabac menée à la fois par
7 les gouvernements québécois et canadien peut produire des
8 effets notables. Ces effets peuvent s'avérer d'autant
9 plus intéressants s'ils sont synchronisés à une hausse
10 possible des taxes américaines, tel que le président
11 Clinton l'a annoncé récemment.

12 Ces quelques gestes doivent être
13 inter-reliés et non pas pris isolément, sans quoi leur
14 utilité perd beaucoup de son sens. Mais, surtout, je
15 rappelle à nouveau qu'ils ne règlent fondamentalement rien
16 à long terme et qu'il faut s'attaquer à une situation et
17 à des problèmes qui ont des racines autrement plus
18 profondes. Il faut chercher à bien comprendre ces
19 problèmes, à en saisir toutes les facettes. Pour cela,
20 il s'avère maintenant important de rétablir bien des faits.

21 Les jugements portés par le grand public
22 à l'égard des autochtones découlent le plus souvent d'une
23 perception erronée de la situation réelle des autochtones.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Ces jugements se basent le plus souvent sur un certain
2 nombre de mythes ou de préjugés. Des relations basées
3 sur des croyances sans fondement ne peuvent qu'être
4 difficiles, et j'estime donc que la première mesure à
5 prendre est de rétablir un certain nombre de faits.
6 Permettez-moi donc d'invoquer quelques-uns de ces préjugés
7 particulièrement tenaces et qui faussent une bonne partie
8 du débat.

9 L'imagerie populaire veut que tous les
10 autochtones soient exemptés de toutes taxes et de tous
11 impôts. Rien de plus faux. Essentiellement, de fait,
12 seuls les Indiens travaillant sur réserve sont exemptés
13 des impôts et des taxes à la consommation. De plus, on
14 signale rarement qu'il y a très peu de revenus à taxer
15 sur les réserves. On oublie alors que les Inuit, eux,
16 sont soumis au même régime fiscal que l'ensemble des
17 Québécois, tout comme d'ailleurs les Indiens faisant
18 affaire ou résidant hors des communautés et qui
19 représentent une fraction importante de la population
20 indienne.

21 Il ne se passe pratiquement pas une
22 semaine sans que l'on entende des personnes invoquer la
23 chance des autochtones d'habiter des maisons mises

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 gracieusement à leur disposition. Encore une fausseté.
2 Les autochtones déboursent un loyer comparable à ce qui
3 se paie dans les logements sociaux du Québec; ils paient
4 également des compensations pour des services comme la
5 collecte des ordures, et caetera. On ignore cependant
6 qu'il est pratiquement impossible de devenir propriétaire
7 sur réserve.

8 La chasse et la pêche pratiquées par les
9 autochtones sont souvent perçues comme des privilèges
10 reconnus aux autochtones; on exige que les mêmes règles
11 s'appliquent à tout le monde. Or, curieusement, lorsque
12 les règles du jeu sont claires, comme dans le territoire
13 de la Baie-James, il ne semble pas y avoir de remise en
14 question des droits reconnus. Il en va autrement,
15 cependant, lorsque les tribunaux reconnaissent des droits,
16 par exemple aux Hurons, sans préciser le contenu des
17 droits. C'est à ce moment que s'installe la confrontation
18 que l'on ne peut éviter que par la négociation.

19 On croirait, à écouter plusieurs
20 personnes, vivre une situation totalement incontrôlée,
21 voire l'anarchie, à l'égard de l'organisation policière
22 dans les communautés autochtones. Image, encore ici,
23 totalement fausse. De fait, dans 50 des 53 communautés

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 autochtones du Québec les services policiers sont assurés
2 sur une base des plus normales, le plus souvent à la suite
3 d'ententes avec les communautés. L'impression générale
4 des communautés autochtones transformées en ghetto est
5 donc à proscrire.

6 Rétablir ces quelques faits est
7 cependant loin de suffire. Il nous faut comprendre ici
8 en quoi consistent ces problèmes de relations non résolus
9 au plan historique. Depuis les deux derniers siècles en
10 particulier les autochtones ont vécu de profondes
11 transformations collectives. Leur poids démographique
12 a connu, en chiffres absolus et en proportion relative,
13 une chute énorme. Ils ont vu se peupler de plus en plus
14 rapidement les immenses espaces qu'ils étaient les seuls
15 à occuper auparavant. Le développement de ces territoires
16 s'est poursuivi de façon accélérée, au détriment de leurs
17 activités traditionnelles: aux premières explorations
18 se sont succédés les premiers postes de traite, missions
19 religieuses et villages, puis les institutions, villes,
20 grandes voies de communication s'étendant de plus en plus
21 et resserrant un réseau politique, social et économique
22 nouveau et étranger pour les autochtones. Pour reprendre
23 l'expression de Jean-Jacques Simard, ceux-ci sont devenus

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 des apatrides de l'intérieur. Ils ont participé de moins
2 en moins à l'évolution du pays et sont, particulièrement
3 depuis l'institution de la Loi sur les Indiens, relégués
4 à la marge des sociétés canadienne et québécoise.

5 Certains diront: tout ceci demeure du
6 domaine de l'histoire et nous ne pouvons, en cette fin
7 de vingtième siècle, porter sur nos épaules tout le poids
8 d'une évolution historique. Mais il ne s'agit pas ici
9 de devoir se sentir coupable, loin de là. Il faut
10 simplement comprendre que, compte tenu du déroulement
11 historique qu'on vient d'évoquer, les autochtones
12 d'aujourd'hui ont le sentiment d'avoir été dépossédés
13 d'éléments fondamentaux de leur identité comme le
14 territoire et le droit de décider collectivement de leur
15 devenir. On ne peut rayer d'un trait l'histoire qui
16 conditionne les aspirations et les revendications des
17 autochtones.

18 Rappelons à cet égard que même une
19 entente majeure comme la Convention de la Baie-James et
20 du Nord québécois, laquelle s'est avérée un des événements
21 importants dans les relations avec les autochtones, a vu
22 le jour d'abord du fait d'une revendication et d'une
23 contestation judiciaire de la part des autochtones qui

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 avaient justement le sentiment de voir envahi le territoire
2 qu'ils habitaient depuis des millénaires.

3 La Loi sur les Indiens a joué un rôle
4 majeur dans la configuration actuelle des relations entre
5 autochtones et non-autochtones. La loi, par la création
6 des réserves et d'un statut indien notamment, a isolé le
7 milieu amérindien du reste de la population. Elle a
8 institué une tutelle et un paternalisme qui, dans la vie
9 de tous les jours, affectent les Indiens et déséquilibrent
10 les relations avec les non-Indiens. Elle a, dans une large
11 mesure, contribué à déresponsabiliser la population
12 indienne, à l'éloigner de la prise en charge de ses propres
13 affaires: soulignons tous ces aspects de la loi qui
14 touchent les pouvoirs du gouvernement fédéral quant aux
15 testaments des particuliers, quant à l'argent des Indiens,
16 quant au statut indien.

17 Nous croyons que cette relation de
18 tutelle doit faire place à une relation négociée et
19 librement consentie entre les autochtones et les
20 gouvernements. Après la conclusion d'une telle entente,
21 la Loi sur les Indiens devrait être abolie. Le Québec
22 est prêt à s'associer à toute démarche visant une prise
23 en charge et une responsabilisation tant individuelle que

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 collective des autochtones. C'est ainsi que nous pourrons
2 mettre un terme à l'isolement des autochtones et permettre
3 à ces derniers des relations normales avec toutes les
4 entités environnantes.

5 Malgré l'environnement de la Loi sur les
6 Indiens et du contexte souvent difficile, la volonté de
7 rapprochement s'est manifestée pourtant à maintes
8 occasions. De façon à contrebalancer l'atmosphère
9 actuelle, je veux mettre en lumière certains succès dans
10 nos relations avec les autochtones, succès laissés le plus
11 souvent dans l'ombre de l'actualité:

12 - la gestion conjointe d'une pourvoirie
13 sur la rivière Cascapédia entre les gens du milieu et la
14 communauté de Maria;

15 - l'implantation des caisses populaires
16 Desjardins dans plusieurs communautés, dont à Kahnawake;

17 - les ententes pluriannuelles de
18 financement dans le domaine de la culture avec Avataq et
19 l'ICEM;

20 - la construction et le fonctionnement
21 de l'hôpital Kateri Memorial par la communauté de
22 Kahnawake;

23 - la gestion d'une partie de la réserve

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 faunique des Laurentides par les Hurons-Wendat;

2 - l'entente avec la communauté de

3 Mashteuiash sur l'émission des permis de bingo;

4 - la signature d'ententes tripartites

5 avec plusieurs communautés autochtones à l'égard des

6 services policiers; et

7 - la Convention de la Baie-James et du

8 Nord québécois, qui a permis aux Inuit et aux Cris de

9 contrôler leurs institutions.

10 Cette liste pourrait s'allonger de

11 plusieurs autres exemples. Elle n'a pas pour but de

12 glorifier la situation actuelle mais au moins de

13 relativiser les problèmes. Je suggère cependant que la

14 conclusion d'ententes soit retenue comme un des moyens

15 les plus efficaces pour améliorer les relations entre les

16 autochtones et les autres Québécois.

17 La situation dans les communautés

18 autochtones est souvent difficile. Il est inutile de

19 reprendre au long le constat fait par plusieurs, dont la

20 Commission royale. Je résumerais ces problèmes sous trois

21 thèmes:

22 - premièrement, des problèmes

23 économiques et sociaux majeurs: sous-emploi, violence

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 familiale, consommation de drogues et alcool, et caetera;

2 - deuxièmement, des communautés avec une

3 capacité limitée de prise en charge;

4 - troisièmement, un isolement des

5 communautés autochtones par rapport aux populations

6 environnantes.

7 J'estime que l'avenir des communautés

8 autochtones passe d'abord par une amélioration des

9 situations actuellement vécues. C'est pourquoi je

10 propose l'ensemble des attitudes et des mesures suivantes.

11

12 Il faut reconnaître que le règlement des

13 problèmes sociaux repose d'abord et avant tout entre les

14 mains des autochtones. L'identification des problèmes,

15 les priorités à établir, les solutions relèvent des

16 autochtones.

17 Il faut appuyer les communautés

18 autochtones dans leurs démarches visant à résoudre les

19 problèmes sociaux. Par exemple, à la demande de la

20 communauté de Povungnituk, le Québec est intervenu pour

21 aider à la création d'une maison de jeunes, soutenir

22 financièrement les loisirs et appuyer les ressources

23 communautaires du village.

StenoTran

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Il faut poursuivre l'aide financière aux
2 organisations autochtones qui oeuvrent au plan
3 socio-économique: Association des femmes autochtones,
4 Centres d'amitié autochtones, et caetera.

5 Il faut poursuivre également
6 l'ouverture à la participation des autochtones dans les
7 institutions mises sur pied par le Québec.

8 Il faut soutenir également le
9 développement économique des communautés autochtones:
10 réalisation des infrastructures -- aéroports nordiques,
11 par exemple, routes pour les communautés atikamekw, qu'on
12 a annoncées tout récemment, et caetera -- priorisation
13 de la formation de la main-d'oeuvre, accessibilité à
14 l'exploitation des ressources, aide au développement de
15 l'entrepreneurship, encouragement au partenariat.

16 Il faut également encourager la prise
17 en charge des services sociaux par les autochtones et,
18 à cet effet, conclure des ententes avec les communautés
19 pour leur permettre de gérer leurs propres institutions
20 et d'adapter les services à leurs spécificités culturelles
21 dans des secteurs comme la protection sociale, la
22 protection de la jeunesse et la réadaptation sociale.

23 Il faut explorer également avec les

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 autochtones leur implication dans l'administration de la
2 justice par la présence de juges de paix autochtones,
3 l'instauration de comités locaux de justice, l'utilisation
4 de la médiation, et caetera.

5 Il faut conclure de nouvelles ententes
6 tripartites qui permettent la prise en charge des services
7 policiers par les communautés indiennes. Ces ententes
8 assurent la mise sur pied d'un comité local de sécurité
9 publique, la gestion par la communauté des services
10 policiers et établissent la collaboration entre les divers
11 corps policiers.

12 Il faut poursuivre également et
13 développer l'approche du ministère du Loisir, de la Chasse
14 et de la Pêche à l'égard des autochtones quant à la
15 ressource faunique. Cette approche est axée autour de
16 la conclusion d'ententes pour permettre notamment
17 l'introduction de particularités propres aux autochtones
18 dans le régime général de pêche, chasse et piégeage; on
19 vise aussi la participation autochtone dans la gestion
20 des parcs et des réserves fauniques situés à proximité
21 des communautés autochtones; on envisage enfin des
22 mécanismes de concertation et de consultation pour
23 maintenir des relations soutenues et mettre en place des

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 solutions à des problèmes locaux concernant directement
2 des autochtones et des non-autochtones.

3 L'ensemble de ces mesures, de même que
4 d'autres initiatives à développer, permettront d'apporter
5 dans l'immédiat des correctifs aux situations vécues par
6 les communautés autochtones.

7 Il faut cependant aller plus loin. Il
8 faut maintenant parler de rétablir un équilibre dans ces
9 relations avec, comme clé de voûte, le développement de
10 l'autonomie des autochtones.

11 Le panorama que je viens de tracer aide
12 à comprendre ce que sont aujourd'hui les aspirations
13 légitimes des autochtones. Ceux-ci, comme toute
14 collectivité, ont développé une volonté de retrouver une
15 identité et une dignité ébranlées au fil de l'histoire
16 et de prendre leur avenir en charge. Ils aspirent à
17 détenir et contrôler des instruments de développement,
18 que ces instruments touchent le territoire, les ressources
19 naturelles, la main-d'oeuvre. Bref, ils veulent pouvoir
20 compter sur une autonomie économique.

21 Les autochtones ont aussi clairement
22 manifesté leur désir de détenir ce que j'appellerais une
23 sécurité culturelle au sens très large: d'être capable

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 d'agir dans tous les secteurs majeurs de leur culture,
2 que ce soit en éducation, en santé, en services sociaux,
3 en justice. En somme, nous parlons ici d'une aspiration
4 à une autonomie politique.

5 Enfin, les autochtones mesurent fort
6 bien les conséquences d'avoir été tenus à l'écart de
7 l'évolution des sociétés canadienne et québécoise.
8 L'aspiration à l'autonomie que je viens de mentionner ne
9 signifie nullement le maintien de cet isolement. Au
10 contraire -- et bon nombre de discussions avec les
11 autochtones nous l'enseignent -- ceux-ci aspirent aussi,
12 à l'aide de cette autonomie, à participer de façon plus
13 sereine à l'évolution générale.

14 Accepter véritablement la différence
15 signifie qu'il faut déboucher sur des gestes concrets.
16 En ce sens, promouvoir l'exercice de l'autonomie
17 gouvernementale autochtone devient fondamental pour que
18 la reconnaissance de cette différence ne soit pas vide
19 de sens. De plus, à son tour, pour que ce concept
20 d'autonomie ne soit pas un mot creux, il faut que les
21 gouvernements mis en place détiennent des pouvoirs
22 politiques réels et significatifs de façon à permettre
23 au milieu autochtone de sortir de sa dépendance actuelle

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 et de reconquérir une dignité. L'émergence de l'autonomie
2 ne peut qu'assainir les relations entre les autochtones
3 et l'ensemble des Québécois.

4 L'émergence de l'autonomie implique
5 donc un meilleur équilibre dans les pouvoirs d'agir dans
6 son propre milieu. De plus, il faut que les autochtones
7 puissent sortir enfin de leur isolement en détenant aussi
8 un plus grand pouvoir d'influencer la société et les
9 gouvernements en général.

10 Aménager la coexistence est l'autre défi
11 relié à l'autonomie. Autochtones et non-autochtones
12 habitent le même territoire et, comme on l'a mentionné
13 précédemment, sont fortement interconnectés dans une même
14 réalité sociale et économique. Les geste que posent les
15 uns risquent inévitablement d'avoir des conséquences sur
16 les autres. En ce sens, aménager la coexistence devient
17 essentiel pour tous: l'autonomie des uns ne doit pas
18 brimer celle des autres.

19 Certains prérequis sont nécessaires à
20 l'établissement d'une véritable autonomie autochtone
21 s'exerçant de façon harmonieuse. Ainsi, au plan
22 gouvernemental, il faut abandonner tout approche
23 "hégémonieuse" à l'égard des autochtones. Pour leur part,

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 ceux-ci doivent rejeter le recours aux gestes unilatéraux.

2 En somme, c'est toute l'approche bâtie au cours des
3 dernières décennies -- confrontation et compétition --
4 qu'il faut remplacer par un état d'esprit de collaboration
5 et de complémentarité. Leaders autochtones et non
6 autochtones doivent s'engager réciproquement à harmoniser
7 leurs gestes pour éviter les impacts négatifs à l'endroit
8 des populations et au plan des relations entre autochtones
9 et non-autochtones.

10 Certains objectifs fondamentaux ont
11 aussi grand besoin également d'être poursuivis en commun.

12 Je pense ainsi au respect des valeurs humaines
13 fondamentales consacrées par les diverses chartes des
14 droits et libertés qui s'inscrivent elles-mêmes dans des
15 déclarations universelles au plan international. Le
16 respect de ces valeurs de base, à l'échelle de la personne
17 et peu importe l'ethnie, ne peut que faciliter un plus
18 grand respect des identités collectives.

19 Voyons nos sociétés comme un écosystème
20 social et économique. Dans son document "Partenaires au
21 sein de la Confédération", la Commission, Monsieur le
22 Président, évoquait ce vieux pin qui n'est plus isolé sur
23 la plaine: l'image correspond bien à la réalité

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 d'aujourd'hui. Certains pourront envisager un avenir
2 différent, composé d'autonomies isolées les unes des
3 autres, où il n'y aurait pas d'interface et où chacun
4 agirait indépendamment de son voisin. Mais rien n'indique
5 que cette voie est prometteuse; au contraire, l'existence
6 et la coexistence risqueraient, dans un tel environnement,
7 d'être, selon les termes du philosophe anglais Thomas
8 Hobbes, "nasty, brutish and short". Dans cette optique,
9 voyons ainsi le territoire et ses ressources comme des
10 richesses à partager plutôt que comme quelque chose qui
11 nous oppose et nous déchire.

12 Beaucoup de discussions et de débats ont
13 eu lieu jusqu'à maintenant autour de concepts généraux
14 comme le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et
15 la notion de troisième ordre de gouvernement. Pour aussi
16 nécessaires qu'elles soient, ces discussions n'ont pas
17 encore débouché sur une exploration commune et en
18 profondeur des aspects pratiques de l'exercice de
19 l'autonomie. Il est temps maintenant d'aborder ce domaine
20 plus concret, et je voudrais suggérer ici quelques
21 préoccupations à débattre et certaines avenues à explorer.

22 Au départ, j'insiste sur un point
23 important: une telle discussion n'a pas pour but de

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 définir avec les autochtones la nature de ce que seraient
2 leurs institutions, leurs réglementations, leur
3 administration de leur autonomie. On comprendra que
4 l'élaboration de tous ces aspects revient aux autochtones,
5 sinon on ne parle pas d'autonomie. Il s'agit donc d'abord
6 et avant tout de bâtir un consensus où les parties
7 s'engagent réciproquement à développer et à poursuivre
8 en commun certains objectifs fondamentaux et à harmoniser
9 en conséquence leurs décisions pour éviter des impacts
10 négatifs au niveau des populations ou au plan des relations
11 entre non-autochtones et autochtones. Ce consensus, je
12 le rappelle, doit s'inscrire dans la mise en place de
13 pouvoirs politiques réels et significatifs pour les
14 autochtones.

15 Cette approche implique qu'on développe
16 et qu'on débâte avec les autochtones des repères, des
17 principes et des objectifs et qu'on travaille
18 intensivement à en dégager les mécanismes concrets pour
19 mettre en place cette autonomie de façon harmonieuse.
20 Dans cette optique, on peut avoir à hiérarchiser des
21 objectifs, comme par exemple en matière de pêche, où le
22 ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a établi
23 depuis 10 ans, par ordre d'importance, les quatre principes

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 autochtones et les non-autochtones. En matière de santé
2 on peut édicter un principe commun à tous, comme celui
3 du respect des règles de l'art en matière de santé et de
4 soins hospitaliers; ce principe d'ailleurs, est une des
5 bases de l'entente entre le Québec et Kahnawake à propos
6 de l'hôpital Kateri Memorial. En matière de sécurité
7 publique on peut prôner les mêmes orientations
8 fondamentales pour tous en ce qui concerne les fonctions
9 et les pouvoirs des corps de police, la formation des
10 policiers, la coordination étroite entre les divers corps
11 policiers.

12 La densité de l'occupation et
13 l'occupation du territoire est extrêmement variable au
14 Québec, et on doit tenir compte de ces réalités diverses.
15 Les immenses territoires nordiques ne comportent
16 relativement que peu de population, et les utilisations
17 actuelles ou prévues sont aussi relativement peu
18 nombreuses. Le portrait change considérablement hors des
19 territoires conventionnés et même dans les grands espaces
20 -- Côte-Nord et Abitibi, par exemple -- où se superposent
21 ZECs, pourvoiries, CAAFs, parcs, réserves écologiques ou
22 fauniques, claims miniers, terres privées, périmètres
23 municipaux et activités traditionnelles de chasse et de

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 pêche. Ce foisonnement d'activités provoque une
2 compétition pour l'accès au territoire et pour l'accès
3 aux ressources, chacun privilégiant une ressource en
4 particulier ou encore une façon de l'exploiter.

5 Il n'est pas besoin d'insister sur le
6 fait que la densité territoriale et la problématique qui
7 s'y rattache changent encore de façon plus marquée en
8 milieu urbain où on retrouve des communautés autochtones.

9 Dans cet esprit, toute approche de la question
10 territoriale par rapport à l'autonomie doit être la moins
11 idéologique, la plus concrète et la plus souple possible.

12 Ainsi, dans les zones plus peuplées où autochtones et
13 non-autochtones se côtoient, nous croyons que les
14 gouvernements autochtones exerceraient pour l'essentiel
15 leurs pouvoirs à une échelle locale, c'est-à-dire à
16 l'échelle des communautés.

17 Il faut convenir cependant qu'au-delà
18 de ces territoires de base, les autochtones devraient avoir
19 au moins la capacité d'influer sur le développement sur
20 des territoires plus vastes à exploitation et à usages
21 multiples où, lorsqu'elles existent, les activités
22 autochtones traditionnelles de subsistance puissent
23 s'exercer en harmonie avec les autres utilisateurs du

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 territoire. On peut penser ici à un code général élaboré
2 en commun et qui ferait la synthèse des utilisations de
3 ces territoires dont les superficies seront à déterminer
4 via les discussions à ce propos.

5 Toujours dans un esprit
6 d'harmonisation, il apparaît nécessaire que les
7 autochtones aient une influence réelle dans le processus
8 d'évaluation ou d'autorisation des projets de
9 développement qui auraient un impact lourd et permanent
10 sur leur patrimoine et la pratique de leurs activités
11 traditionnelles, sur le territoire de l'autonomie locale
12 ainsi que sur celui visé par ce code synthèse. Ici, les
13 discussions auront à approfondir les mécanismes de cette
14 influence réelle; il faudra éviter à cet égard la lourdeur
15 et la complexité administratives et leurs effets négatifs
16 sur l'efficacité des mécanismes et les relations entre
17 les autochtones et les gouvernements.

18 Pour les territoires plus nordiques, et
19 particulièrement dans le cas des Inuit, l'approche
20 territoriale pourra s'avérer très différente en raison
21 notamment de la faible densité des activités.

22 Le financement des gouvernements
23 autonomes comprend des éléments majeurs qu'il sera

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 nécessaire, à mon avis, d'explorer à fond. Ainsi, on se
2 doit d'aborder la participation financière des populations
3 autochtones elles-mêmes, compte tenu de leur capacité de
4 payer, aux coûts des services qu'elles sont appelées à
5 recevoir de leurs gouvernements ou des gouvernements
6 extérieurs. Par ailleurs, comme cette participation
7 financière ne peut supporter, même à long terme, plus
8 qu'une fraction du coût de fonctionnement des services,
9 des institutions et des infrastructures, il faudra donc
10 examiner ensemble d'autres sources potentielles de
11 revenus. Ainsi, par exemple, on pourrait envisager des
12 possibilités de revenus provenant de l'exploitation des
13 ressources naturelles, explorer de nouveaux modes
14 d'allocation de fonds publics par les gouvernements
15 canadien et québécois, examiner la capacité potentielle
16 d'emprunt des gouvernements autonomes vis-à-vis le marché
17 financier, et caetera.

18 La poursuite de l'objectif d'autonomie
19 des autochtones implique qu'ils prennent en charge leur
20 développement économique. Ceci exige au préalable qu'on
21 explore les possibilités du côté de mesures structurantes
22 et de mesures d'appui: fonds de développement économique,
23 programmes spécifiques de formation, structures

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 autochtones de développement économique, confection de
2 profils socio-économiques contenant des informations de
3 base sur l'activité économique, le chômage, l'emploi, la
4 formation professionnelle, les projets actifs, les
5 revenus, et caetera.

6 Le contenu des discussions à tenir sur
7 l'autonomie est vaste, comme on peut facilement
8 l'entrevoir. Comment peut-on amorcer ces pourparlers?

9 Je crois qu'il est temps de se diriger
10 à ce sujet vers une entente politique d'envergure quant
11 à l'autonomie gouvernementale des autochtones. Cette
12 entente pourrait contenir les grandes lignes qui suivent.

13 Il s'avère essentiel de rendre plus
14 serein et plus créatif le climat actuel de discussions
15 afin d'établir à long terme une cohabitation harmonieuse
16 avec les autochtones. Une large autonomie
17 gouvernementale autochtone s'avérant pour l'avenir une
18 des clés de voûte de cette cohabitation, il y a lieu de
19 lancer maintenant une discussion en profondeur sur
20 l'ensemble des composantes majeures de cette autonomie,
21 et ce, dans l'esprit général suivant:

22 - les autochtones doivent détenir des
23 pouvoirs politiques réels et significatifs sur l'ensemble

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 des secteurs et des leviers permettant de protéger et de
2 promouvoir leur identité ainsi que d'assurer leur
3 développement tant spirituel que social et économique;
4 - l'autonomie gouvernementale
5 autochtone et l'autonomie du gouvernement du Québec ne
6 doivent pas évoluer en vase clos. Partout où cela s'avère
7 essentiel, il est primordial que tous s'engagent
8 réciproquement à harmoniser la portée des autonomies de
9 façon à éviter des impacts négatifs à l'endroit des
10 populations et au plan des relations entre autochtones
11 et non-autochtones.

12 La discussion doit essentiellement
13 rechercher des avenues concrètes et opérationnelles.
14 Ainsi, plutôt que d'aborder théoriquement des concepts
15 tels le droit inhérent ou son inclusion ou non dans la
16 Constitution canadienne actuelle, il s'agit de dégager
17 les aspects pratiques de l'exercice d'une large autonomie
18 gouvernementale par les autochtones et de rechercher les
19 moyens concrets d'harmoniser l'action des gouvernements
20 autochtones, québécois et canadien. Ainsi, il faut ouvrir
21 une réflexion en profondeur et très pratique sur des
22 domaines tel les champs et la portée des pouvoirs
23 autochtones et sur leur interaction avec ceux des

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 gouvernements canadien et québécois; sur l'aire
2 d'application de cette autonomie; sur le financement des
3 gouvernements autonomes; sur le développement économique
4 des communautés.

5 Cette recherche fondamentalement
6 orientée vers le concret doit, de façon réaliste, tenir
7 compte de l'ampleur de la tâche. En ce sens, il faut
8 envisager la démarche comme une entreprise à long terme,
9 l'autonomie gouvernementale autochtone étant appelée à
10 se bâtir graduellement.

11 Dans l'esprit du paragraphe qui précède,
12 la recherche de solutions pratiques doit respecter
13 l'identité et le contexte dans lequel se trouve chaque
14 nation autochtone et, lorsque nécessaire, les
15 particularités des communautés membres d'une nation.
16 Cette recherche doit aussi respecter le rythme de
17 progression, la volonté et les capacités de chacun.

18 Cette discussion en profondeur doit
19 associer tous les leaders autochtones du Québec de même
20 que les gouvernements québécois et canadien.

21 La mise de l'avant et la conclusion d'une
22 entente politique comme celle qui est décrite précédemment
23 implique que l'on mette sur pied les moyens les plus

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 appropriés possibles pour débattre efficacement toutes
2 ces questions.

3 Plutôt que d'oeuvrer immédiatement à
4 l'échelle des nations ou même des communautés, il
5 m'apparaît préférable au départ de créer un forum politique
6 rejoignant l'ensemble des autochtones du Québec parce que
7 la question de l'autonomie gouvernementale les touche
8 tous. La forme et la composition exactes de ce forum
9 restent à définir ensemble avec les autochtones, mais il
10 semble essentiel au départ qu'il soit politique en ce sens
11 qu'il rassemble les porte-parole politiques des
12 autochtones et des gouvernements du Québec et du Canada.

13 De plus, il apparaît important qu'il y ait un équilibre
14 dans la représentation politique: équilibre entre les
15 gouvernements, fédéral et provincial, et les autochtones,
16 et représentation appropriée de l'ensemble des
17 autochtones.

18 De plus -- et c'est là l'un des points
19 essentiels d'une discussion orientée vers le concret --
20 il s'agirait de créer des tables de travail qui, au moyen
21 d'analyses en profondeur, alimenteraient régulièrement
22 le forum politique pour que les parties circonscrivent
23 à leur satisfaction les conséquences pratiques de

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 l'autonomie gouvernementale autochtone et son
2 harmonisation avec l'autonomie des gouvernements
3 québécois et canadien.

4 Le mandat du forum, et notamment sa
5 durée, devra faire l'objet d'un consensus. Pour lancer
6 le débat à ce sujet je propose les idées qui suivent quant
7 au contenu de ce mandat:

- 8 - préparer l'entente politique sur
9 l'autonomie gouvernementale;
- 10 - débattre des orientations concrètes
11 de l'autonomie gouvernementale;
- 12 - mettre sur pied des tables de travail
13 sur des thèmes précis -- santé, services sociaux, justice,
14 et caetera -- relatifs à l'autonomie gouvernementale;
- 15 - recevoir les représentations de
16 l'ensemble des intéressés à l'égard de la question de
17 l'autonomie gouvernementale;
- 18 - veiller au démarrage ou à la poursuite
19 des négociations sur l'autonomie gouvernementale avec les
20 communautés ou les nations autochtones; et
- 21 - formuler des avis sur la ligne de
22 conduite à suivre concernant l'autonomie gouvernementale.

23 À ces grandes lignes j'ajouterais aussi

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 le mandat de mettre sur pied des moyens pour prévenir et
2 résoudre les différends et les conflits. Les divergences,
3 et parfois les affrontements, qui ont surgi au cours des
4 dernières années touchent de plus en plus les diverses
5 facettes de l'autonomie, en particulier les pouvoirs et
6 le territoire. Le nombre de différends ne cesse aussi
7 de prendre de l'ampleur, et la durée des confrontations
8 a tendance à s'allonger.

9 Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas de
10 mécanismes d'ensemble qui permettent de passer à l'action
11 pour prévenir les confrontations et, lorsqu'elles se
12 manifestent, pour construire des trêves et canaliser les
13 tensions. Nul besoin d'insister beaucoup sur les
14 conséquences de l'inaction qui, lors de différends qui
15 naissent ou de conflits potentiels, sont souvent
16 catastrophiques. D'où l'urgente nécessité de mettre sur
17 pied des modes de prévention et de résolution des
18 différends reconnus par tous.

19 C'est ici qu'il faut imaginer des
20 mécanismes souples et adaptés qui mettent l'emphase sur
21 l'ouverture et qui permettent d'exprimer les
22 ressentiments; qu'il faut multiplier les processus de
23 dialogue qui permettent de bien saisir le contexte,

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 l'histoire et la dynamique des oppositions. Il peut
2 s'avérer utile ici de regarder ce qui se fait ailleurs:
3 des expériences comme le Tribunal Waitangi de
4 Nouvelle-Zélande et comme le British Columbia Treaty
5 Commission sont, au sens large, des approches pour prévenir
6 et solutionner les antagonismes.

7 Depuis les dernières années les
8 tribunaux ont joué un rôle important dans les différends
9 qui ont opposé les autochtones et les gouvernements. Ils
10 ont joué et continueront de jouer ce rôle de plus en plus
11 souvent faite, précisément, d'instruments politiques de
12 conciliation et de réconciliation. Dès lors,
13 rappelons-nous que les confrontations, pour être résolues
14 durablement, doivent l'être par les protagonistes
15 eux-mêmes.

16 Tous ces aspects que j'ai abordés depuis
17 le début composent un tableau terriblement vaste a priori.

18 L'essentiel est d'avoir une vision globale tout en évitant
19 ce piège qui consiste à voir l'action comme devant être
20 réalisée en bloc et tout de suite.

21 La situation que nous vivons aujourd'hui
22 a elle-même hérité d'un long passé. Montrons-nous donc
23 patients et d'une certaine façon humbles: nous ne

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 solutionnerons pas à court terme et tous en même temps
2 l'ensemble des problèmes actuels. Bien des gestes sont
3 à poser à court, moyen et à long terme; il s'agit d'ordonner
4 les priorités et d'avoir à l'esprit une philosophie
5 générale dans laquelle on inscrit ces gestes. Or, cette
6 philosophie doit au départ en être une d'ouverture, et
7 il faut amorcer les discussions sur cette base. Prenons
8 le temps d'examiner les choses en profondeur, très
9 concrètement et au-delà de la rhétorique et de l'idéologie.

10 J'ai fermement espoir que nous pouvons
11 arriver à dégager ensemble une vision harmonieuse et
12 respectueuse des différences et des aspirations des uns
13 et des autres. Et ce sont deux points de convergence entre
14 les populations autochtones et non autochtones qui
15 m'amènent à exprimer cette confiance. Le premier de ces
16 points communs consiste en ce désir que tous ont en eux
17 que les générations actuelles et à venir aient accès aux
18 ressources du territoire, que ces ressources soient
19 conservées et développées de façon rationnelle et durable.

20 Le second point de convergence réside dans cette
21 aspiration fondamentale que tous ont de vivre la paix
22 sociale, le respect mutuel et la dignité.

23 Merci beaucoup. Je pense qu'il n'en

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 tient qu'à nous de bâtir ensemble notre avenir. Je suis
2 à votre disposition, Monsieur le Président et Mesdames
3 les Commissaires, pour un échange de commentaires avec
4 vous après cet exposé, ce long exposé j'ajouterais.

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je voudrais
6 d'abord vous remercier pour cet exposé long mais
7 substantiel, qui, je pense, va à l'essentiel des
8 difficultés que nous vivons présentement.

9 Il y a évidemment beaucoup de points
10 d'interrogation qui viennent à notre esprit en entendant
11 l'exposé que vous venez de faire. Je pense que c'est
12 certainement, dans l'ensemble, une démarche dans la bonne
13 direction. Peut-être que, dans l'espace de temps qui nous
14 est donné, on pourrait aborder de façon plus spécifique
15 des questions assez concrètes et importantes en même temps.

16 La première a trait d'une certaine façon
17 à l'idée que vous mettez de l'avant de la création d'un
18 forum pour en arriver à une entente politique avec
19 l'ensemble des peuples autochtones au Québec qui, d'une
20 certaine façon, coifferait les démarches propres à chacune
21 des nations en tenant compte des particularités. Vous
22 dites dans votre mémoire, à la page 34, que, plutôt que
23 d'oeuvrer à l'échelle des nations immédiatement ou même

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 des communautés, il est préférable de créer ce forum
2 politique rejoignant l'ensemble des autochtones du Québec.

3 En fait, évidemment, vous n'êtes pas
4 sans savoir la variété des situations des peuples
5 autochtones, également même des désirs d'autonomie
6 politique. Je pense que, dans l'ensemble, les autochtones
7 veulent s'autodéterminer. Essentiellement, vous dites
8 qu'il faut plutôt mettre l'accent sur le concret, être
9 moins idéologique dans les discussions, laisser le temps
10 faire son oeuvre par les tables de travail qui
11 alimenteraient le forum.

12 Ce qui me vient à l'esprit, c'est ceci, et
13 ce sera ma première question. Je pense que les autochtones
14 sont prêts à être patients et à y mettre l'énergie soutenue
15 en partant d'où ils sont rendus dans chacune des
16 communautés, dans chacune des nations. Cependant, la
17 vraie question qui est primordiale à un déblocage, selon
18 la perception que la Commission a de toutes ses rencontres
19 à travers le pays, c'est que les autochtones ont besoin
20 d'un signal clair que toute démarche nouvelle entreprise,
21 comme par exemple le forum que vous mettez de l'avant,
22 se fait dans un contexte d'une renonciation à la politique
23 d'assimilation, d'intégration à la société principale;

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 donc de non-reconnaissance, à terme, des différences des
2 cultures, des nations, des peuples comme tels.

3 Pour les autochtones, la reconnaissance
4 de leur droit à l'autodétermination apparaît quelque chose
5 de fondamental comme signal qu'effectivement on vient de
6 changer de dynamique, que les gouvernements veulent
7 véritablement entrer dans une discussion d'égal à égal
8 où les autochtones pourront faire valoir leur point de
9 vue de plein pied dans une optique où ils n'ont pas
10 l'impression de quémander et d'être constamment en
11 infériorité. De là l'insistance qui est mise sur la
12 reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie
13 gouvernementale comme point de départ à une discussion
14 où on sait très bien que l'exercice du droit devra être
15 limité dans la mesure où on vit avec des voisins, où on
16 doit harmoniser avec les autres niveaux de gouvernement;
17 comme point de départ.

18 Également, du côté des ressources, les
19 discussions sur le partage des ressources -- et vous le
20 dites très bien dans votre mémoire -- c'est l'esprit dans
21 lequel ça devrait se faire. Mais, trop souvent, les
22 discussions sont parties par le passé d'une notion où,
23 au fond, le territoire appartient à la Couronne ou à des

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 parties privées -- on commence à peine, depuis 20 ans,
2 au Canada à reconnaître la réalité de droits ancestraux
3 -- et donc d'un débalancement.

4 Dans le fond, on a un peu un mur du son
5 à franchir sur une conviction que la démarche sera
6 différente et n'en sera pas une détournée pour en venir
7 à l'assimilation, à cause du déroulement des événements
8 passés, y compris jusqu'au Livre blanc en 1969 du
9 gouvernement fédéral qui, clairement, a été vu comme la
10 démarche ultime, en donnant le droit de vote à ce moment-là
11 aux Indiens, de véritablement en faire des citoyens à part
12 entière mais dans le sens de les assimiler et de les
13 intégrer.

14 Je comprends votre insistance sur le
15 concret, moins de rhétorique, moins d'idéologie. Mais,
16 d'un autre côté, je ne pense pas qu'on puisse évacuer ces
17 questions fondamentales de point de départ qui sont non
18 seulement symboliques mais qui sont aussi très concrètes
19 sur le plan du rapport de force d'une certaine façon de
20 la discussion dans le cadre d'un forum comme celui que
21 vous mettez de l'avant.

22 Alors j'aimerais peut-être vous
23 entendre là-dessus, parce que ça m'apparaît une condition

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 préalable au succès d'une entreprise comme celle-là.

2 **CHRISTOS SIRROS:** Je dirais que s'il y
3 a une société qui connaît c'est quoi, être différent ou
4 distinct, c'est bien le Québec. Et si le Québec n'est
5 pas capable, comme société, de reconnaître la différence
6 aux autres qu'elle voit en elle-même, je pense qu'il y
7 a là une contradiction évidente. Dans ce sens-là, toute
8 la démarche du Québec en matière de relations avec les
9 autochtones récuse clairement -- et, je pense, dès le début
10 de nos relations avec les autochtones -- l'objectif
11 d'assimilation.

12 Il ne s'agit pas d'assimiler les
13 autochtones dans le fonctionnement de la société. Je
14 ferais pourtant une différence de sémantique, si vous
15 voulez, entre intégrer les gens... non pas les gens, mais
16 s'intégrer ensemble, si vous voulez, au fonctionnement
17 de l'économie, par exemple, et assimilation. Ce n'est
18 pas la même chose. L'assimilation est quelque chose qu'on
19 récuse assez clairement. On ne voudrait pas que ça nous
20 arrive à nous-mêmes; c'est une des raisons pour lesquelles
21 on se met de l'avant des structures politiques, des
22 positions politiques, et caetera. On n'accepterait pas,
23 par exemple, que demain matin on abolisse nos institutions

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 politiques, que l'Assemblée nationale disparaisse, que
2 tout ça devienne tout simplement une partie intégrante,
3 assimilée à l'Amérique du Nord en quelque sorte.

4 Ce qu'il s'agit de faire ici, c'est
5 d'élaborer avec les autochtones les institutions
6 politiques qui vont avoir les pouvoirs significatifs et
7 réels sur les éléments qui vont permettre aux autochtones
8 de se prendre en main comme peuples, comme collectivités,
9 comme identités spécifiques mais fonctionner avec les
10 composantes de la société qui sont là également.

11 On parle souvent de la question des
12 territoires dans les termes "notre territoire". Moi, je
13 dis, oui, c'est notre territoire. Mais le "notre" a un
14 sens collectif; on habite tous le même territoire. Il
15 ne s'agit pas de déterminer qui a le titre comme tel sur
16 le territoire, il s'agit de s'assurer comment est-ce qu'on
17 va tous avoir accès au territoire, comment chacune des
18 utilisations qu'on veut faire du territoire peut
19 s'harmoniser avec l'autre; développer, en quelque sorte,
20 une véritable gestion intégrée de notre territoire et de
21 nos ressources.

22 Dans ce sens-là, la démarche qu'on vise
23 à faire, c'est une démarche qu'on vise à élaborer

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 conjointement avec les autochtones. C'est pour ça aussi
2 que, volontairement, je n'ai pas abordé ou apporté des
3 précisions quant à la composition du forum, quant à son
4 mandat précis, quant à la forme que pourrait avoir le
5 mécanisme de résolution des conflits ou de prévention des
6 conflits, parce que ce sont là des choses qu'il faut qu'on
7 élabore ensemble.

8 Alors l'invitation est lancée à partir
9 de maintenant pour les autochtones de venir s'asseoir pour
10 qu'on construise de façon plus précise cette démarche-là.

11 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** J'aimerais
12 simplement préciser de façon additionnelle que, quand je
13 parle d'un signal au fond que les autochtones attendent
14 de la part des Canadiens comme des Québécois à l'effet
15 qu'ils sont prêts à abandonner l'objectif d'assimilation
16 dans le sens dont on a parlé au profit d'un partenariat,
17 d'un traitement d'égal à égal, ce signal-là pour eux est
18 autour de la reconnaissance du droit à l'autodétermination
19 et, après ça, évidemment, la majorité nous disent: "On
20 est prêt à s'autodéterminer au sein du Canada par la voie
21 de l'autonomie gouvernementale en relation avec les autres
22 niveaux de gouvernement." Mais, comme préalable, on nous
23 dit que c'est un signal essentiel.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Dans le fond, nous savons que la question
2 du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale a fait
3 couler beaucoup d'encre. La compréhension de ce qui s'est
4 passé lors des négociations qui ont conduit à
5 Charlottetown, c'est qu'à l'époque on a voulu confirmer
6 explicitement que parmi les droits existants reconnus en
7 1982 était celui de l'autonomie gouvernementale, le droit
8 inhérent à l'autonomie gouvernementale, et que les
9 ententes de Charlottetown ne consacraient pas ou ne
10 conféraient pas pour la première fois ce droit-là; on ne
11 le déléguait pas mais on le reconnaissait officiellement
12 dans la Constitution, ce qui avait pour mérite de clarifier
13 les choses. Actuellement, on retombe évidemment dans le
14 débat juridique sous l'article 35. La Commission a voulu
15 donner un certain nombre d'éléments pour alimenter le débat
16 sur les sources historiques et juridiques.

17 Ce qu'on a dit dans "Partenaires au sein
18 de la Confédération", c'est: "Si les gouvernements
19 pensent qu'il y a des raisons suffisantes de croire
20 qu'ultimement telle serait la situation si la Cour suprême
21 du Canada avait à statué, est-ce qu'on ne peut pas se sauver
22 des années de litige en partant sur cette base-là pour
23 établir la discussion et la négociation?" Dans le fond,

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 c'est un peu la question que je vous pose. Je sais que
2 les premiers ministres au Cap Breton au mois d'août se
3 sont dit favorables à poursuivre sur cette base-là.

4 Dans le cadre du forum que vous proposez,
5 est-ce que c'est un préalable qui vous est acceptable et
6 est acceptable au gouvernement du Québec à ce moment-ci?

7 **CHRISTOS SIRROS:** Je commencerai en
8 disant que le gouvernement du Québec a accepté le droit
9 inhérent quand on a accepté l'Entente de Charlottetown
10 et les principes qui y étaient. Ça, c'est là, c'est déjà
11 quelque chose de fait dans le cadre des discussions qu'on
12 a eues menant à l'Entente de Charlottetown. Maintenant,
13 l'Entente de Charlottetown n'a pas passé.

14 Ce que je vous dis, en quelque sorte,
15 c'est: Est-ce qu'on doit continuer à débattre à ce
16 moment-ci si, oui ou non, le droit à l'autonomie
17 gouvernementale est inhérent tout de suite plutôt que de
18 commencer à élaborer la portée concrète de l'autonomie
19 gouvernementale?

20 Vous dites vous-mêmes dans le document
21 que vous avez cité, tout en disant qu'il se peut fort bien
22 que ce soit déjà à l'intérieur de l'article 35, que le
23 droit inhérent à l'autonomie gouvernementale n'est

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 pourtant pas un droit illimité et dont la portée et
2 l'application doivent être élaborées avec les
3 gouvernements. Alors nous, on voudrait sauter une étape,
4 dans le sens que, si c'est inhérent ou non, ça va aboutir
5 à une de deux façons: soit qu'il va y avoir une entente
6 politique pour faire un amendement constitutionnel pour
7 le reconnaître dans la Constitution comme étant un droit
8 inhérent, et je ne le vois pas pour demain, soit qu'il
9 va y avoir une décision de la Cour suprême qui va trancher
10 et va statuer sur si c'est inhérent ou non à l'intérieur
11 de l'article 35; ça non plus, ça n'est pas pour demain.

12 L'urgence de la situation que je
13 décrivais nous amène à croire qu'il faut passer tout de
14 suite à l'élaboration de cette autonomie gouvernementale,
15 comment est-ce qu'on peut l'avoir, comment est-ce qu'on
16 peut passer de l'inconnu au connu, et viendront par la
17 suite les événements, que ce soit un amendement
18 constitutionnel, que ce soit un jugement de la Cour
19 suprême, qui peuvent le consacrer.

20 Ça ne devrait pas nous empêcher
21 d'avancer. C'est dans le même sens que l'appel que vous
22 faites de ne pas, par exemple, attendre les résultats de
23 la Commission royale mais d'avancer. Je dis la même chose:

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 il ne faut pas attendre qu'on consacre si, oui ou non,
2 le droit est inhérent selon une entente constitutionnelle
3 ou un jugement de la Cour suprême, il faut avancer. Et,
4 pour avancer, nous aimerions le faire de concert avec les
5 autochtones dans le concret, le point de départ étant la
6 reconnaissance que, que ce soit inhérent ou non, ce n'est
7 pas un droit illimité, ce n'est pas quelque chose qui peut
8 être déterminé en vase clos tout seul, unilatéralement,
9 par un groupe.

10 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Écoutez,
11 sur ce dernier point, je pense que je peux vous dire qu'il
12 y a un consensus très large, et on l'a senti très bien,
13 du côté des peuples autochtones, qu'ils veulent
14 s'autodéterminer au sein du Canada. L'approche est très
15 claire dans votre mémoire, et vous venez de la décrire.

16 Je fais simplement un signal que -- et
17 c'est un peu la fameuse question de la poule et de l'oeuf
18 -- pour réussir à démarrer le processus et à
19 l'enclencher... parce que la démarche que vous proposez,
20 c'est de construire par la base et de donner la substance
21 à l'autonomie gouvernementale et, au moment opportun,
22 quand ce sera possible, de lui mettre l'étiquette et le
23 chapeau. Je pense que c'est très clair.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Cependant, pour réussir à démarrer et
2 à amener les gens à la table et à faire cette discussion-là,
3 il faut trouver une façon de donner un signal très clair
4 qu'on n'est plus dans une optique où, à terme, on pense
5 que la réalité autochtone va disparaître au fil des ans,
6 va s'intégrer dans la société principale, mais que la
7 différence, le traitement d'égal à égal va être là. Et,
8 bien sûr, la volonté des autochtones est, par la suite,
9 de s'intégrer en partenariat avec la société plus large.
10 Quand vous parlez de la base, de la sécurité culturelle
11 et économique, qui est essentielle à l'autonomie
12 gouvernementale, c'est exactement ça.

13 Alors il n'y a pas de formule magique,
14 mais c'est un point qui est extrêmement délicat pour le
15 démarrage, pour réussir à enclencher le processus.

16 Maintenant, sur le processus lui-même,
17 on a eu une présentation cette semaine du Forum paritaire
18 Québécois/Autochtones qui présentait son mémoire
19 largement dans une optique où le Québec accèderait à une
20 pleine souveraineté mais où on disait: "C'est un modèle
21 qui peut s'appliquer dans le fédéralisme canadien; donc
22 ou dans le Québec ou dans le Canada." On proposait un
23 genre de souveraineté-association avec les nations

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 autochtones et le peuple du Québec.

2 **CHRISTOS SIRROS:** (Microphone fermé)

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Enfin, une
4 voie qui a des échos sur un autre plan au Québec, qui n'a
5 pas été discutée beaucoup dans ces termes-là mais qui est
6 certainement intéressante.

7 Simplement, ce que je voudrais vous
8 faire préciser, c'est: L'entente politique que vous avez
9 à l'esprit, qui serait l'ultime résultat du forum, et
10 également le forum lui-même, est-ce que vous voyez une
11 analogie avec cette notion de souveraineté-association
12 à l'intérieur du Québec avec les peuples autochtones...
13 et une constituante qui arriverait à une entente politique,
14 parce que c'est de ça qu'on parle.

15 J'essaie de voir si, toutes choses étant
16 relatives, c'est dans la même direction, si c'est un peu
17 de la même chose dont il s'agit.

18 **CHRISTOS SIRROS:** Ce n'est sûrement
19 pas, dans mon cas, dans l'optique de la souveraineté du
20 Québec.

21 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Ça, j'ai
22 bien compris ça. Mais dans le cadre québécois par rapport
23 aux peuples autochtones, est-ce que l'entente politique

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 que vous envisagez... ça retouche ma première question,
2 dans le fond, parce que la notion de peuples et de
3 souveraineté-association des peuples autochtones avec le
4 peuple charrie cette notion d'égalité de départ et la
5 notion de constituant aussi, pour dire: "Voici comment
6 on va développer le projet de société pour vivre en commun."
7

8 Alors j'essaie de voir un petit peu plus
9 concrètement la nature de la proposition que vous mettez
10 de l'avant.

11 **CHRISTOS SIRROS:** Je peux peut-être la
12 décrire d'une autre façon.

13 Nous avons aujourd'hui une situation où
14 les autochtones n'ont pas d'entités autonomes véritables.
15 C'est une juridiction comme on disait à l'ouverture; c'est
16 une juridiction au même titre que les postes, une
17 juridiction fédérale dans le sens d'un rôle fiduciaire,
18 de tutelle.

19 Ce qu'on préconise, c'est
20 l'établissement d'une relation d'égal à égal dans le sens
21 d'une autonomie, d'une reconnaissance qu'il s'agit là de
22 nations distinctes, chose qui a été reconnue par le Québec
23 ça fait un certain nombre d'années, qu'il y a lieu

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 d'actualiser dans le concret à partir des principes...
2 je pense que leur temps est fait, en quelque sorte; il
3 faut les actualiser aujourd'hui et passer à cette relation
4 où finalement c'est la province avec les autochtones, dans
5 un axe fédéral-autochtones en termes de relation de
6 tutelle, à un échange entre les gouvernements et les
7 autochtones.

8 Pendant un temps je suis convaincu qu'il
9 faut que le fédéral maintienne sa responsabilité de par
10 son ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien,
11 mais le fédéral a deux chapeaux. Il a un chapeau de
12 fiduciaire vis-à-vis les autochtones, et je pense
13 qu'aujourd'hui ce rôle se manifeste par l'appui et le
14 soutien que les autochtones veulent bien avoir mais pour
15 qu'eux décident quelles sont les positions qu'ils mettent
16 de l'avant et les orientations, un peu comme cela a été
17 le cas lors de Charlottetown. On était tous autour de
18 la même table. Même si le fédéral avait un lien de
19 fiduciaire avec les autochtones, les autochtones parlaient
20 pour eux-mêmes et le gouvernement fédéral parlait pour
21 lui-même et les provinces parlaient pour elles-mêmes
22 aussi. C'est ce qu'il faut que l'on recrée.

23 Dans ce sens-là, c'est une relation de

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 reconnaissance de l'identité de l'autre au niveau des
2 autochtones. C'est un dialogue, un échange, oui, de
3 nation à nation. Mais au niveau de l'autodétermination,
4 et caetera, ça, c'est tout un autre débat.

5 L'autodétermination, ça ne dépend de personne d'autre que
6 de ceux qui veulent se déterminer; et jusqu'où ils veulent
7 la mener, ça dépend de leur volonté et de la réalité autour.

8 Alors, dans ce sens-là, c'est une
9 démarche à l'intérieur d'un grand ensemble canadien, en
10 reconnaissant les autochtones comme des nations et des
11 peuples distincts, avec le besoin concret qu'on élabore
12 une véritable autonomie gouvernementale pour ces entités
13 qui, jusqu'à maintenant, n'en ont aucune; et c'est à
14 l'opposé de l'assimilation.

15 Maintenant, ultimement, à un moment
16 donné, quel est le point d'ancrage de cette reconnaissance
17 auprès des institutions politiques telles la Constitution
18 canadienne? Il me semble que quand on l'aura déterminé
19 davantage, comme vous avez dit, on pourra venir mettre
20 le chapeau à un moment donné.

21 Ma crainte, c'est que si on persiste à
22 essayer de tout solutionner d'un coup au niveau de la
23 reconnaissance des grands principes... on a essayé ça

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 depuis 12 ou 13 ans maintenant. On a eu quatre conférences
2 constitutionnelles sur la question autochtone, on a passé
3 l'étape de Meech, on a passé l'étape de Charlottetown.

4 Je pense que le temps est venu d'aller
5 beaucoup plus dans le concret sans que ça nous amène à
6 tout arrêter le reste. Ce n'est pas parce qu'on va mettre
7 sur pied un forum qu'on va arrêter les négociations qu'on
8 a entreprises avec les nations, qu'on va arrêter nos
9 relations avec les communautés, mais il faut en quelque
10 sorte élargir l'espace que nous avons pour travailler avec
11 chacune des nations; et l'espace politique qu'il faut qu'on
12 élargisse est autour de l'autonomie gouvernementale.

13 C'est un peu comme si actuellement on
14 était en quelque sorte coincé dans des règles du jeu qui
15 ne nous donnent pas une grande marge. Alors il faut qu'on
16 arrive à s'entendre sur une entente politique, par exemple,
17 afin de se donner un peu d'espace. À l'intérieur de cet
18 espace-là on peut traiter avec les communautés et les
19 nations vis-à-vis des problèmes concrets, et caetera, tout
20 en mettant sur pied une réelle autonomie gouvernementale
21 où on crée des institutions politiques, on identifie les
22 juridictions, où on harmonise la portée des autonomies,
23 où on identifie le territoire sur lequel on élabore les

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 mécanismes d'accès et d'utilisation de ce territoire, et
2 il faut le faire à partir d'un forum politique qui regroupe
3 de façon équitable autochtones et gouvernements.

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** J'aurais
5 deux sous-questions rapides sur ce thème-là avant de passer
6 à autre chose.

7 Si je comprends bien, c'est une position
8 que vous mettez de l'avant. Est-ce que vous êtes prêt
9 à mettre en marche ce forum dans les prochains mois,
10 rapidement, dans les prochaines semaines ou dans les
11 prochains mois? Est-ce que vous êtes prêt à agir
12 rapidement?

13 **CHRISTOS SIRROS:** On est prêt à agir
14 rapidement. Je pense que l'invitation est faite pour
15 qu'on puisse avoir aussi les interlocuteurs avec lesquels
16 on va pouvoir élaborer davantage et préciser davantage
17 le mandat, la constitution, l'échéance, et caetera. On
18 est prêt de notre côté.

19 Je sais qu'il y a une autre étape où on
20 va se revoir, dans un mois et demi à peu près, avec les
21 autres provinces et la Commission royale de nouveau, le
22 2 février. C'est la suite de la réunion que les premiers
23 ministres avaient à Baddeck, en Nouvelle-Écosse, au mois

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 d'août. C'est un autre moment où nous allons pouvoir,
2 je pense bien, avancer davantage dans cette direction-là.

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Comme le
4 forum implique le gouvernement fédéral, vous allez amorcer
5 la discussion avec le gouvernement fédéral sur l'idée que
6 vous mettez de l'avant de ce forum au Québec?

7 **CHRISTOS SIRROS:** C'est prévu.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Et avec,
9 évidemment, les peuples autochtones?

10 **CHRISTOS SIRROS:** Effectivement.

11 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Également,
12 comme deuxième question -- et je pense que vous l'avez
13 indiqué -- on a eu les Atikamekw-Montagnais qui nous ont
14 fait état de l'état des négociations actuellement sur leurs
15 revendications territoriales il y a deux semaines à
16 Montréal. Également, on sait -- et c'est très
17 préoccupant -- qu'il y a le dossier des Mohawks en général,
18 autant à Kanasatake qu'à Kahnawake et à Saint-Régis du
19 côté d'Akwesasne.

20 Si je comprends bien, ce forum-là ne
21 serait pas un substitut pour le règlement des problèmes
22 très concrets et immédiats qui sont là, mais ce serait
23 quelque chose qui coifferait ça ou qui serait en parallèle?

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **CHRISTOS SIRROS:** Effectivement, ce
2 n'est pas un substitut pour régler les problèmes concrets.
3 Si je peux le décrire un peu, ce serait pour dire que,
4 quand on regarde l'ensemble de la question autochtone,
5 il y a un élément qui est en quelque sorte horizontal;
6 c'est le dossier, si vous voulez, autonomie
7 gouvernementale, relations politiques entre les
8 autochtones et les gouvernements ou la société qui est
9 autour. Ça, c'est commun à tout le monde. C'est à ça
10 que je réfèrais tantôt quand je disais qu'il me semble
11 que l'espace que nous avons pour travailler est restreint
12 à l'heure actuelle. Alors dans un premier temps il faut
13 agir sur cet espace défini par l'autonomie gouvernementale
14 afin de l'élargir pour qu'on puisse, à l'intérieur de cet
15 espace, avoir les mains un peu plus libres pour traiter
16 les problèmes concrets.

17 Quand je disais, par exemple, qu'il est
18 impératif que les gouvernements ou le gouvernement
19 abandonne ce qui a pu être vu jusqu'à maintenant comme
20 une approche "hégémonieuse", dans le sens que les lois
21 s'appliquent partout de la même façon exactement dans
22 toutes les situations, ça, c'est une négation de la
23 reconnaissance de la différence.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Il y a lieu... et on l'a fait; je donnais
2 l'exemple de Kateri Memorial, l'hôpital à Kahnawake, qui
3 n'est pas régi par la loi générale sur la santé et les
4 services sociaux du Québec, mais il y a une loi particulière
5 pour faire face à une situation particulière. Donc, dans
6 la mesure où on peut négocier ou s'entendre sur les
7 principes communs, sur un fonctionnement qui s'harmonise
8 avec l'entourage, il n'y a pas de raison pour ne pas
9 envisager des approches spécifiques. Ça, ça va dépendre,
10 pour beaucoup, sur l'entente qu'on peut avoir au niveau
11 du concret, de l'autonomie gouvernementale.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Dans un
13 autre ordre d'idées, quand on parle de jonction avec la
14 société plus large et les institutions du Québec proprement
15 dites, au-delà de l'autonomie gouvernementale il y a des
16 recommandations qui ont été faites depuis un bon nombre
17 d'années -- par les Cris en 1983, par les Inuit devant
18 la Commission Bélanger-Campeau, et on avait la Société
19 Makivik plus tôt cette semaine qui nous disait: "C'est
20 pour nous une recommandation qui est très importante" --
21 une recommandation à l'effet que la Loi électorale du
22 Québec devrait être amendée pour prévoir des
23 circonscriptions électorales nordiques où les gens du

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 territoire seraient représentés.

2 Évidemment, à cause de la population,
3 on pourrait créer des circonscriptions sans tenir compte
4 de la mathématique qui est prévue dans la loi actuelle
5 et qui permettraient aux Inuit par exemple et aux Cris
6 d'avoir une chance d'avoir une représentation à
7 l'Assemblée nationale. Je pense que tout le monde a vécu
8 l'impact d'une présence autochtone à l'Assemblée
9 législative du Manitoba.

10 Alors je soulève la question parce que
11 c'est revenu devant nous cette semaine: Est-ce que c'est
12 un dossier qui est susceptible d'aboutir pour donner un
13 sens de participation aux autochtones à l'Assemblée
14 nationale? On a la même discussion au niveau du Sénat
15 canadien.

16 **CHRISTOS SIRROS:** Je pense que c'est une
17 idée qui me sourit beaucoup, qui commence à circuler.
18 Il faudrait pourtant être prudent. Il ne faudrait pas
19 prendre une représentativité ou une possibilité pour les
20 autochtones d'avoir un siège, deux, ou peu importe, à
21 l'Assemblée nationale comme un substitut à une autonomie
22 gouvernementale. Mais c'est un des éléments de jonction
23 qui peut être très plausible et à encourager, à mon point

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 de vue.

2 Le fait de pouvoir exprimer au sein de
3 l'Assemblée nationale dans ce cas-ci des positions, des
4 points de vue, des avenues qui reflètent ou qui
5 représentent des courants de pensée dans des milieux avec
6 lesquels nous vivons, je pense que c'est là le but même
7 de la démocratie. Dans ce sens-là, dans la mesure où on
8 crée des gouvernements autochtones autonomes, il y aurait
9 lieu de revoir aussi la représentativité de ces entités
10 dans l'Assemblée nationale sans les subjuguer, en quelque
11 sorte, à l'Assemblée nationale.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

13 D'ailleurs, leur présentation est en addition de toute
14 la réalité de l'autonomie gouvernementale, mais pour
15 participer de façon plus large à l'ensemble de la société
16 québécoise.

17 J'aurais peut-être une dernière
18 question avant de passer la parole à mes collègues, qui
19 est toute la question des ressources, au Québec comme
20 ailleurs au Canada, mais au Québec, soit l'exploitation
21 de la forêt, de l'hydro-électricité, du côté des mines.

22

23 Le message que nous font les

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 autochtones, c'est un message où on dit: "On veut être
2 partenaires. On ne veut pas uniquement avoir une
3 situation où on a des sommes d'argent et où les entreprises
4 passent et font leur affaire sur notre territoire, on est
5 spectateur mais on n'est pas dans la partie." C'est une
6 question, je pense, qui a été abordée de façon très
7 particulière du côté du lac Barrière, avec l'entente
8 trilatérale pour permettre d'abord un usage multiple de
9 la forêt.

10 Sur cette question-là en particulier,
11 il y a eu des hauts et des bas dans le démarrage et
12 l'application; on semble à ce moment-ci être plutôt dans
13 une période où ça fonctionne, et je dois dire que c'est
14 une entente qui est regardée ailleurs au Canada à ce
15 moment-ci comme modèle, si elle réussit. C'est un peu
16 comme le programme de sécurité du revenu du côté des
17 trappeurs et des chasseurs cris et inuit à la Baie-James.
18 Tout le monde est extrêmement jaloux de ce programme-là,
19 qui est acclamé universellement au Canada, et je pense
20 que c'est bon de le dire.

21 Je finis par dire que le débat qu'on a
22 eu avec les Cris et Hydro-Québec était extrêmement
23 révélateur à cet égard-là au mois de mai, et on l'a

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 poursuivi la semaine dernière. Essentiellement,
2 Hydro-Québec a un centre de formation à la Baie-James avec
3 50 postes pour des jeunes Cris, entre autres, formation
4 aux techniques d'hydro-électricité. Il y a énormément
5 de difficultés de recrutement. Les leaders autochtones
6 nous le disent officiellement, autant Billy Diamond que
7 Matthew Coon Come: "En général, les jeunes Cris qui vont
8 dans ce centre-là pour aller travailler pour Hydro-Québec,
9 dans nos communautés, ils sont considérés comme des
10 traîtres", parce que l'Hydro est l'adversaire.

11 On ne peut pas faire autrement que d'être
12 impressionné par une réalité comme celle-là, parce que
13 ce sont des jobs dans le Nord. Il y a quelque chose qui
14 ne marche pas dans le système. C'est toute la notion de
15 partenariat, et donc c'est un système adversaire plutôt
16 qu'un partenariat.

17 Ma question est large, mais je ne peux
18 pas faire autrement que vous la soumettre: Comment
19 arriver, lorsqu'on parle de partenariat, à associer les
20 autochtones au Québec au développement des ressources dans
21 tous les domaines?

22 **CHRISTOS SIRROS:** Je commencerai en
23 disant peut-être au départ qu'il y a des moments où la

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 rhétorique a dépassé la réalité. C'est un des problèmes
2 qu'on vit. Si on arrive au point où on regarde l'autre
3 comme l'ennemi, ou des gens qui participeraient dans un
4 travail donné comme des traîtres, il me semble qu'on a
5 là ce que je décrivais au début: je pense qu'il y a des
6 moments où vraiment la rhétorique a créé sa propre réalité
7 sans qu'elle corresponde véritablement à la situation
8 qu'on vit véritablement sur le terrain.

9 Ceci étant dit, il reste un problème réel
10 au niveau de la conception que, jusqu'à maintenant, on
11 a du développement des ressources. Le fait que vous
12 mentionniez l'entente du lac Barrière comme un modèle --
13 et c'en est un; c'est une première de cette nature au
14 Canada, et en Amérique du Nord probablement, d'après ce
15 qu'on me dit -- quand vous regardez ça, ça semble tellement
16 évident que c'est ce qu'on doit faire. Non seulement ça,
17 mais il faudrait l'extensionner.

18 L'approche qu'il faut qu'on développe,
19 c'est d'arrêter de parler, comme je disais tantôt, en
20 termes d'opposition pour une propriété du territoire.
21 Moi, je vais répéter que c'est notre territoire, en
22 insistant sur le "notre" dans le sens d'une appartenance
23 à tout le monde. Quand j'entends les autochtones qui me

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 disent: "C'est notre territoire", ça amène presque une
2 réaction pour dire: "Non, non, non, c'est notre
3 territoire."

4 Si on prend deux secondes pour penser
5 tout simplement à comment ça peut se vivre concrètement,
6 on va comprendre tout de suite qu'on est obligé d'accepter
7 le fait qu'on le partage, le territoire, et ce qu'il faut
8 faire, c'est aménager l'accès et l'utilisation du
9 territoire. Il faut qu'on l'aménage de façon à tenir
10 compte des utilisations multiples qui sont faites du
11 territoire.

12 C'est ce que je mettais de l'avant quand
13 je disais que ce qu'on préconise, c'est le développement
14 d'un code synthèse qui va prendre des territoires où il
15 y a une présence évidente des autochtones... et encore
16 une fois, il y a une grande variété dans le territoire;
17 ça peut correspondre à ce qu'on peut appeler le territoire
18 traditionnel, on peut l'identifier. On peut développer
19 pour ce territoire un code synthèse de toutes les
20 utilisations qui sont faites du territoire et, dans
21 l'esprit de l'entente du lac Barrière, aménager son
22 utilisation pour qu'effectivement l'utilisation X tienne
23 nécessairement compte de l'utilisation Y.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 L'exemple que je donne souvent, c'est:
2 Si vous retournez seulement neuf ans en arrière,
3 l'exploitation de la forêt au Québec, il y avait juste
4 un impératif: les besoins des compagnies forestières,
5 point. Leurs seuls critères d'utilisation du territoire
6 étaient en fonction de leurs besoins. Ce n'est qu'il y
7 a neuf ans qu'on a introduit la notion que, oui, d'accord
8 pour les besoins des compagnies forestières, mais ces
9 besoins-là ne peuvent pas dépasser le rendement soutenu
10 de la forêt; c'est-à-dire qu'il faut que la forêt puisse
11 se régénérer. Ça, c'était nouveau il y a neuf ans.

12 On vient d'introduire un autre élément
13 avec l'entente du lac Barrière: oui aux besoins des
14 compagnies forestières, oui au rendement soutenu, mais
15 également il faut introduire les activités traditionnelles
16 de chasse et de pêche. Qu'est-ce qui nous empêche
17 d'extensionner ça à d'autres territoires? Qu'est-ce qui
18 nous empêche de nous asseoir avec les autochtones pour
19 qu'on puisse identifier quelles sont, justement, les
20 actions qui sont faites, quel est l'avenir qu'on voudrait
21 voir ensemble, quels sont les projets dans lesquels on
22 peut identifier un partenariat, quelles sont les retombées
23 qu'on peut avoir de part et d'autre vis-à-vis

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 l'exploitation qui est faite?

2 Je pense qu'il s'agit d'avoir la volonté
3 de le faire. C'est compliqué, c'est complexe, on l'a vu,
4 parce que c'est du terrain nouveau. Dans l'entente du
5 lac Barrière, par exemple, on a passé beaucoup de mois
6 à essayer de se comprendre, et on a réussi finalement.
7 Je ne sais pas ce que l'avenir nous réserve, mais en tout
8 cas on est sur une voie qui nous permet d'être optimiste.

9 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous
10 remercie de cette réponse. Il est certain que toute l'idée
11 de royautés sur les ressources et d'actionnaires ayant
12 des royautés sur les ressources dans l'entreprise pour
13 être partenaires est une idée à explorer et à examiner
14 de très près pour éviter d'avoir des situations de blocage,
15 faire monter les enchères pour avoir le meilleur prix
16 possible pour débloquer, mais sans jamais dans le fond
17 être partenaire dans la ressource. C'est un peu la
18 situation qu'on vit trop souvent au Canada; c'est vrai
19 dans les forêts, les mines, l'électricité.

20 Je voudrais à ce moment-ci passer la
21 parole à mes collègues, Mary Sillett ou Viola Robinson.

22 Mary.

23 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 very much.

2 I would like to say that before I came
3 in this morning I did have several questions written down,
4 but, as I read the document and as Mr. Dussault had his
5 question period, some of those were answered. But I still
6 would like to say that I was really interested in your
7 section on re-establishing the facts. I think that
8 clearly there are certain conflicts between Aboriginal
9 and non-Aboriginal groups, and one of the challenges that
10 we have been faced with is how to eliminate racism.

11 As you said, you should take every single
12 opportunity to re-establish the facts, and we as
13 individuals have done that. For example, we have heard
14 that native people don't pay taxes. We say as you do,
15 but we say more than you do by saying, "Yes, there are
16 native people who pay taxes." We heard from the Inuit
17 of Nunavik who say that they have a combined GST-Quebec
18 sales tax of 15.56 per cent, and they say that this is
19 really, really high considering the high cost of living
20 in the North. We also hear from Métis, whom you haven't
21 included, that they do also pay taxes.

22 So I think that it is very, very
23 important, in the position that you are in, in the position

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 that we are in, to always take the opportunity to
2 re-establish the facts, and I am really glad that that
3 kind of leadership was demonstrated.

4 One thing that we have also heard is that
5 that's not enough to improve relationships. Sometimes
6 you can have a dialogue with someone across the table,
7 and sometimes your answer fall into deaf ears, because
8 they are not listening to you. We have heard from many,
9 many people that what is necessary in order to improve
10 and encourage better relationships between Aboriginal and
11 no-Aboriginal people are Aboriginal histories in as many
12 classes in this country as possible.

13 We heard from a Canadian teaching
14 federation union yesterday saying that the teaching of
15 history in schools is actually very effective in terms
16 of changing attitudes, in terms of bettering relationships
17 overall, in terms of eliminating racism.

18 I know that you are responsible for
19 Native Affairs generally, but I am sure that, in the context
20 of your dealings with the Crees and the Inuit, the school
21 boards, education has been an issue that you have
22 addressed. I was wondering if you have discussed the whole
23 issue. I am sure that you have heard about it. You are

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 a political leader, after all, but I was wondering what
2 your government has been doing. Have you thought about
3 doing anything to address this particular issue?

4 **CHRISTOS SIRROS:** Yes. In fact, I
5 think we transmitted to the Royal Commission a series of
6 documents, pamphlets, booklets that are used in our
7 elementary schools in particular at the present time, and
8 I think that, without wanting to sort of "péter les
9 bretelles", I think we have done well in Quebec. "Péter
10 les bretelles" means to sort of pound my chest and say,
11 "I am proud." Now I will work as translator also.

12 I think we have done well in that regard,
13 and we recognize, as you say, that the base for eliminating
14 the kind of racial tension, difficulties such as we have
15 been describing, is at the school level. We have had a
16 particular problem here ever since 1990 because -- I feel
17 like saying we have been given a bum rap, if I can use
18 that expression, in Quebec in particular following those
19 events, because if you take the time to just look at various
20 indicators, like what is done to preserve native languages,
21 there isn't another jurisdiction in North America that
22 has done as much as Quebec is doing and will continue to
23 do to preserve native languages, for instance, and to not

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 only preserve them but to develop them. That's
2 tied to what I was saying before: There is a particular
3 sensitivity in Quebec around the question of cultural
4 identity, one's own identity as a distinct people. That
5 finds expression in fact. If one takes the time to look
6 at all those indicators, from native languages to the
7 socio-economic levels, there is still a lot of work to
8 be done, but a lot of work has already been done.

9 We are the only province in the country
10 -- and, yes, there are difficulties with it and it is not
11 perfect -- that has negotiated modern-day agreements with
12 native people that lead us to play a direct role with those
13 groups.

14 These are things that we share with you
15 in terms of the need to accentuate them and to act even
16 more in terms of education in particular. If, in your
17 work across the country, you have things that you can send
18 to us, we would appreciate it.

19 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** I think we
20 fully recognize that in certain areas of northern Quebec
21 certainly there are children who speak three languages:
22 the Aboriginal language, French and English. We
23 recognize that. They are very privileged children when

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 compared to the rest of the country. We have heard for
2 the most part that Aboriginal people do want their
3 Aboriginal languages back. They should get, for example,
4 some recognition by the provinces and by the federal
5 government of programs that would put resources into
6 retaining those. So we do recognize that.

7 Having said that, I think that it goes
8 without saying that whenever we visit this province
9 particularly, there is always at least maybe 10 or 20
10 references to Oka. Clearly, it was very, very traumatic
11 and it was proof of the kinds of difficulties in
12 relationships between Aboriginal and non-Aboriginal
13 people over lands and resources and other issues.

14 I guess as an Inuk I am sort of a peaceful
15 person, and I was personally shocked by the kind of
16 violence. When I was watching all those events, I was
17 wondering, what responsibilities do various governments
18 have in making sure that there is no violence in resolving
19 those kinds of issues, because it is clear to me that,
20 ever since, it hasn't done anything to improve the
21 relationships; you know, it is like a sore wound.

22 **CHRISTOS SIRROS:** We are very keenly
23 aware that it is like a sore wound and we are very keenly

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 aware that we have to come to some kind of resolution that
2 addresses the issues beyond the circumstantial -- if I
3 can say that -- events that are going on now in terms of
4 cigarette smuggling and those things. Those need to be
5 addressed also, because if we don't get those under control
6 -- and that's where we need co-operation from the native
7 leadership in those communities that are most affected
8 -- it risks to create impediment for advancing on the
9 fundamental issues.

10 These are important issues but they are
11 not the fundamental ones. The fundamental ones are the
12 ones that we have been talking about. But these issues
13 could obscure the work that needs to be done and impede
14 the work that needs to be done on those fundamental issues.

15 I want to repeat that I believe very
16 clearly that the native leadership within those
17 communities has to come to terms with that also. It is
18 not something that can go on and on and on. It is something
19 that needs to find hopefully political solutions; that's
20 what we need to find. But we need to start getting that
21 kind of support from within those communities as well.

22 I know for a fact that the Mohawk
23 communities do not unanimously support this kind of

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 activity. You know that as well. I want the public to
2 know that; I think it is important. There is a situation
3 where it is perhaps asking a lot of people within those
4 communities to come forward -- and I will stop there; the
5 inferences can be drawn.

6 But it is like a sore wound, and we need
7 to get back to normal. That's why, again, I want to repeat
8 how important it is to bring taxes down jointly between
9 the federal government and the provincial government.
10 It is not true that a reduction in taxes for instance will
11 increase the amount of smoking; people are smoking anyway:
12 they are smoking contraband cigarettes. It is not true
13 that a reduction in taxes will increase smoking. We have
14 passed the limit in the taxation; that had its effects.
15 I quit smoking five years ago when the taxes went up;
16 I am not going to go back to that.

17 What I mean is, we went beyond something
18 that is reasonable and we need to bring that down. We
19 need to absolutely decrease the incentive for that trade.
20 We need to increase our measures, and we are giving
21 ourselves the tools right now in the National Assembly,
22 and so is Ontario, to do some of that, to increase our
23 tools with which we can act on the distribution network,

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 the consumers, the importers. We have to act much more
2 vigorously on the police front, and we are giving ourselves
3 the tools to do that.

4 But we need to do that with a reduction
5 in taxes and, at the same time, we need to have with the
6 communities in question a discussion that allows us to
7 replace the kind of approach we have had so far with them
8 with a new relationship that can be based on some principles
9 that we share. If we don't share a certain number of
10 fundamental principles, then we are condemned forever to
11 be confronting each other. Ultimately, it is going to be
12 a question of just raw political power at some point.

13 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
14 very much.

15 **CHRISTOS SIRROS:** You're welcome.

16 **CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT:** Viola
17 Robinson.

18 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Thank
19 you.

20 This is a very interesting proposal that
21 you have here today. To begin, I think I just want to
22 talk a little bit about the kinds of things you are
23 proposing here on how to develop a new relationship and

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 how to get Aboriginal people in Quebec more involved at
2 the political level and more involved in resolving their
3 issues; and you certainly do this.

4 But, when I look at this paper, I just
5 have to draw your attention to -- I think it is right on
6 the second page. Your paper sounds good, but there is
7 this whole basic perception of Aboriginal people and how
8 they perceive themselves that has to change; it has to
9 change and it has to be accepted by non-Aboriginal people
10 -- to accept the change. Here you have, "whether they
11 have been here for 4,000 years or 400 years, natives and
12 non-natives have developed a feeling of belonging to the
13 territory".

14 Maybe the writer made a mistake or
15 something, but natives did not develop a feeling of
16 belonging, they belong to the territory.

17 **CHRISTOS SIRROS:** You are absolutely
18 right.

19 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** So I
20 think you have to be very careful when you say something
21 and it is there on paper; that would be very offensive,
22 if you were starting something, if I were the person sitting
23 across the table from you.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 I think one of the problems that we heard
2 two weeks ago -- we met with most of the Aboriginal groups
3 that came forward here. One of the problems that we hear
4 -- and we hear this from Aboriginal people from Quebec
5 no matter where we listen to them -- there are complaints
6 about the Quebec government, there are complaints of course
7 about the federal government, but more so is the kind of
8 recognition. Surely, you have given recognition to
9 Aboriginal people, but it is the basis of that recognition
10 that is important.

11 When they came here and talked to us,
12 they said, "We have been consulted most of the time after
13 the fact." We talk about the James Bay Crees going to
14 international resources to try to get support for their
15 claim. When we asked them about that, they did that as
16 a part of a reactionary process, because it is being done
17 all the time by other levels of government in Canada:
18 They use the international arena to promote themselves
19 all the time. It is fine for them to do it, but if an
20 Aboriginal group does it, it is seen as being derogatory.
21 This was very clearly stated to us. This is not my view,
22 this is the view of the people. I think that has to be
23 corrected.

StenoTran

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Having said that, one of the things that
2 keep coming up to us is the fact that they are not seen
3 as equals, as a nation, in the same vein or in the same
4 light as Quebeckers are seen; they are somehow set aside
5 as something less. We are not really sure who is
6 responsible for them, and when they come to the table they
7 are not seen as -- equals I guess is the word to use.

8 You talk about bringing that about, but
9 I think what is important is how you bring it about. I
10 would be interested to hear on how you propose to change
11 that whole perception and thinking. I don't think they
12 want another token kind of a gesture that is not going
13 to bear fruit in the end. I think they are looking for
14 something that is going to be of very clear substance.

15 They have gone through a lot in Quebec.
16 We have had a lot of agreements, which you alluded to
17 yourself. With a lot of those agreements there are a lot
18 of problems because of a lack of enforceability and
19 implementing, jurisdictional things. This one, I would
20 think, has to be a lot clearer, more clear than these past
21 processes.

22 Could you just tell me a little bit more
23 on how you are going to change this one so that is going

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 to look very, very attractive and it is going to entice
2 them to come forward and really move? Because I think
3 you really have a selling job here to do.

4 **CHRISTOS SIRROS:** Are you going to help?

5 First, I will start by making sure my
6 translations are better done. And let me just tell you
7 what it really says. It says that, first of all, there
8 are distinct cultures here, native and non-native, that
9 each have their own historic roots, and those roots are
10 here to stay because of their strength. Be it for 4,000
11 or for 400 years, natives and non-natives have developed
12 a sense of belonging -- have a sense of belonging to the
13 territory, or have developed. That's a minor point.

14 But you are right to say that there is
15 a sense that there is a lot of work to be done here.
16 Obviously, there is a lot of work to be done. That's one
17 of the reasons why I believe that the approach has to be
18 an evolutionary one. We have to evolve into things. We
19 can't expect to bite off the whole piece in one shot and
20 solve it all.

21 I believe it is a lot better to have
22 agreements that have difficulty in their application than
23 not to have agreements at all, because at least we have

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 the chance to try to work out those difficulties. That's
2 what we are doing with the Cree right now. We have been
3 engaged, we just went through a process we called
4 pre-negotiations with the Cree that has allowed us, with
5 them, to look at the issues that have gone wrong.

6 We signed an agreement in 1975 that each
7 of us held at the time as important, generous, innovative
8 and establishing a very good basis for the future. Fifteen
9 years later there are problems with it. But at least we
10 have an agreement that we can try to sort of get back on
11 track with.

12 The agreement with the Inuit is working,
13 and we are at a stage where we are talking with them about
14 taking it one step further and defining with them a regional
15 form of government. So that allows us to progress.

16 We don't have any problem with people
17 going and using international forums if it is to put forward
18 things that help advance the cause of relations or say
19 what they are doing. The problems we have had at times
20 have been the feeling that events have been presented in
21 a rather construed way or in an exaggerated fashion for
22 a particular political purpose. We have a problem with
23 that. I think anybody would have a problem with that.

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 I think that if there is a willingness
2 on the part of natives also to work in the same direction
3 -- to develop a harmonious relation takes two. I can stand
4 here and repeat till I am blue in the face that I want
5 our relationship to be harmonized and normalized, if the
6 other person doesn't, all I am going to do is talk. So
7 there is a responsibility on the other side as well to
8 work together, and that's what I would like to see come
9 out of this statement and our willingness to move
10 immediately towards the creation of a forum that can put
11 forward a political agreement, that can put forward means
12 to resolve conflicts.

13 I would like to see the willingness come
14 to work in a common direction, because I am convinced that
15 we share fundamental principles. There are issues that
16 belong to mankind, and I don't care if you are Cree, Greek,
17 Indian, French or English; it doesn't matter. There are
18 some things that are fundamental to mankind, and I am sure
19 that we can find concrete applications of those things
20 in the functioning of our society.

21 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Thank
22 you. I certainly hope that you do, because one of the
23 things we hear is a lack of political will; but obviously,

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 you are indicating political will here.

2 Again, I have to stress that it is on
3 the basis of perception and conception, because it doesn't
4 matter where that inherent right is recognized and where
5 it emerges from, whether it is from the Constitutional
6 process or through the Supreme Court of Canada or through
7 a formal agreement, it is something that still has to be
8 accepted by the public in general.

9 I think that a lot of the problems in
10 Canada that people are having are because people don't
11 understand. Even when you talked about ownership, you
12 don't view ownership in the same way as Aboriginal people
13 do, and you have to somehow come to that. Even today,
14 when you talked, I could tell the way you talked that it
15 is certainly a different perception of ownership than what
16 we hear Aboriginal people talking about. When we come
17 to grips and come to some level of that perception, then
18 it will be time to move on.

19 I am trying to encouraging you by
20 pointing out some of the things that we have heard and
21 some of the things that we have observed and cautioning
22 you that they have to be taken into consideration.

23 Once again, a lot of the things that I

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 was going to raise have been raised by my previous
2 colleagues, but I want to thank you. I think it is
3 something that is workable and I wish you well.

4 **CHRISTOS SIRROS:** Thank you very much.

5 Perhaps just as a quick reaction to your last comments,
6 I believe that people resist or fear, if you like, the
7 unknown, and that if we can arrive at moving from the
8 unknown to the known as far as what governmental autonomy
9 means in the concrete, every-day lives of people, it will
10 be possible to create it, to elaborate it, to build it.

11

12 I am convinced that the only way we are
13 going to re-establish a normal relationship is to move
14 away from the situation that we started this discussion
15 with, where a group of human beings is a jurisdiction of
16 a particular government. That makes absolute no sense
17 at the dawn of the twenty-first century. And the only
18 way we are going to do that is to move to a recognition
19 of the practical applications of what we at least in Quebec
20 have been saying for the last 15 years: there are 11
21 distinct native nations in Quebec, they have a right to
22 government autonomy, and we have to put that in practice.

23 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 que la discussion démontre -- et on le vit de façon
2 quotidienne au niveau de la Commission et vous le vivez
3 aussi sans aucun doute -- qu'il y a beaucoup de
4 communication inter-culturelle à faire. C'est un des
5 problèmes dans le dossier de la relation
6 autochtones/non-autochtones. La vision du monde est
7 différente, et lorsqu'on se familiarise davantage avec
8 la vision de l'autre, comme disait Pierre Trudel devant
9 nous -- vous l'avez cité à un moment donné -- on a moins
10 de chances de s'insulter sans le savoir réciproquement.

11 Je voudrais simplement en terminant
12 souligner deux petits points.

13 La question urbaine par rapport à la
14 réalité autochtone, c'est une question qui a été laissée
15 pour compte largement au Canada et qui est évidemment plus
16 accentuée dans l'ouest du pays qu'elle ne l'est au Québec.

17 Mais je pense qu'ici on a une occasion, à Montréal, de
18 façon préventive de s'y intéresser avant que l'on connaisse
19 les problèmes sociaux et de répercussions sur les prisons
20 provinciales, par exemple, qu'il y a dans l'Ouest. Il
21 y a un avantage où on peut le prendre à un moment où, si
22 on s'y intéresse de très près, on pourra éviter des choses
23 qui sont déjà présentes dans l'ouest du pays; alors

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 relations avec les Centres d'amitié autochtones, mais
2 aussi cette notion d'autonomie gouvernementale qui est
3 un peu diffuse au niveau urbain, soit par des institutions
4 autonomes, soit par des participations dans les
5 établissements de santé.

6 On avait l'Association des hôpitaux qui
7 nous disait, évidemment, qu'il n'y a aucun autochtone,
8 depuis l'avènement de la Loi sur les services de santé
9 et les services sociaux, qui s'est présenté à une élection
10 au conseil d'administration des hôpitaux, et caetera.
11 Alors il y a beaucoup de travail à faire de ce côté-là,
12 et je ne pouvais pas manquer de le souligner.

13 L'autre point, c'est la situation des
14 Métis au Québec. On a eu une présentation hier de
15 l'Alliance autochtone du Québec. On a eu déjà une
16 présentation en mai de l'Association des Métis du Québec.

17 Ils se sentent, évidemment, comme tous les Métis, y
18 compris les Métis de l'Ouest, constamment entre deux
19 chaises, passant à travers les trous de la passoire et
20 ne se retrouvant nulle part dans les 11 nations de la
21 brochure du Secrétariat des affaires autochtones et
22 autrement. Donc je me permet aussi d'attirer l'attention
23 sur ça; je pense qu'il y a une préoccupation particulière

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 de ce côté-là. Les problèmes sont tellement considérables
2 et importants que souvent la réalité urbaine, la réalité
3 métisse, parce qu'elle est moins visible et moins
4 immédiate, est laissée pour compte, et ça soulève un bon
5 nombre de frustrations. Alors je voulais avoir l'occasion
6 de partager ça avec vous.

7 En terminant, il me reste, au nom de la
8 Commission royale sur les peuples autochtones du Canada,
9 à vous remercier d'avoir pris le temps de mettre la
10 réflexion du gouvernement du Québec sur papier. Je pense
11 qu'effectivement c'est un document qui est présenté par
12 le gouvernement du Québec par votre entremise et, pour
13 nous, c'est un pas extrêmement important. La Commission
14 est disponible pour travailler avec les gouvernements.
15 Vous le savez, vous avez fait état du fait que nous allons
16 avoir une rencontre avec les divers ministres responsables
17 du dossier autochtone le 2 février, dans la suite de la
18 Conférence des premiers ministres au Cap Breton.

19 Alors nous voulons réitérer que dans la
20 prochaine année, cette collaboration-là va devenir de plus
21 en plus importante, alors qu'on va mettre ensemble
22 l'information qu'on a reçue des tables rondes nationales,
23 des audiences publiques et de nos projets de recherche

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 pour essayer d'arriver avec une proposition ayant des
2 objectifs clairs et une transition pour les atteindre.
3 Ils ne sont pas nécessairement des objectifs à atteindre
4 demain matin, mais sur un bon nombre d'années, pour amener
5 l'adhésion autant des autochtones que des gouvernements
6 et du public.

7 Évidemment, comme une de mes collègues
8 a dit, il y a une tâche de vente importante, et souvent
9 il y a des événements qui font que la vente est rendue
10 plus difficile en cours de route; vous en avez fait état
11 ce matin. Je pense que cette partie de votre document
12 est très intéressante sur le plan d'éducation publique,
13 et on vous incite, comme ma collègue Mary Sillett l'a dit,
14 à poursuivre dans cette direction. Il y en a un énorme
15 besoin sur le plan canadien et sur le plan du Québec.

16 Monsieur le Ministre, merci.

17 **CHRISTOS SIRROS:** Merci beaucoup,
18 Monsieur le Président et Mesdames les Commissaires. Moi
19 aussi, ça m'a fait extrêmement plaisir d'échanger avec
20 vous, de venir ici vous exposer ce qu'on fait au
21 gouvernement du Québec, rétablir un certain nombre de faits
22 et faire un certain nombre de propositions quant à
23 l'avenir. On est profondément convaincu -- je le suis

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 personnellement et mes collègues au Conseil des ministres
2 également -- qu'il faut qu'on établisse une nouvelle
3 relation. Dans ce sens-là les travaux de la Commission
4 nous ont été utiles dans le passé, et nous continuerons
5 à entretenir les relations qu'on a entretenues avec vous
6 dès le départ.

7 C'est avec intérêt qu'on va suivre la
8 poursuite de vos travaux. Mais, en prenant aussi vos
9 indications dès le départ à coeur, nous ne voulons pas
10 attendre pour agir; nous voulons agir dès maintenant.

11 Encore une fois, merci beaucoup.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

13 La Commission royale sur les peuples
14 autochtones suspend ses travaux jusqu'à 1 h 15, alors
15 qu'on entendra la présentation de la Fédération des femmes
16 du Québec. Merci.

17 --- Suspension pour le déjeuner à 12 h 37

18 --- Reprise à 13 h 33

19 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La
20 Commission royale sur les peuples autochtones du Canada
21 reprend son audience publique avec la présentation du
22 mémoire de la Fédération des femmes du Québec. Je cède
23 la parole sans plus tarder à la présidente, M^{me} Signori.

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **CÉLINE SIGNORI, présidente, Fédération**
2 **des femmes du Québec:** Bonjour.

3 La Fédération des femmes du Québec,
4 fondée en 1966, est une très importante organisation
5 féminine au Québec. Elle réunit actuellement des
6 centaines d'individus membres et 65 groupes membres, qui,
7 à leur tour, représentent un total de 100 000 Québécoises.

8 La composition de notre organisme est diversifiée. Elle
9 compte parmi ses membres les principaux regroupements
10 nationaux de groupes de femmes, les comités de condition
11 féminine des grandes organisations syndicales, des femmes
12 impliquées dans divers dossiers, dont la présence des
13 femmes dans l'Église, la solidarité internationale,
14 l'accès des femmes aux métiers non traditionnels, et
15 caetera. Nos membres vivent en milieu rural et urbain
16 et sont de différentes origines culturelles.

17 La mission de la Fédération des femmes
18 du Québec est de travailler solidairement dans une
19 perspective féministe à l'accès à l'égalité, à l'équité,
20 à la dignité et à la justice pour toutes les femmes dans
21 tous les domaines.

22 Nous voulons d'abord, par notre
23 présence, rendre public notre appui aux travaux de votre

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Commission. Vous nous conviez à un processus de
2 réconciliation entre les autochtones et le reste de la
3 population québécoise et canadienne. Comme vous, nous
4 croyons urgent de définir une nouvelle relation, un nouveau
5 projet social basé sur le respect et la collaboration entre
6 peuples autochtones et non autochtones. Il faut miser
7 sur nos points communs et reconnaître nos différences.
8 Le droit à la différence implique une notion d'égalité
9 qui n'est certes pas acquise.

10 Comme groupe qui s'est battu et se bat
11 encore pour l'accès à l'égalité et l'équité, nous
12 approuvons la déclaration de la juge Abella, dans le
13 rapport de la Commission sur l'égalité en matière d'emploi,
14 déjà citée devant cette Commission:

15 "L'égalité consiste parfois à traiter les gens de façon
16 identique en dépit de leurs
17 différences et, parfois, à les
18 traiter en égaux en tenant compte
19 de ces différences."

20 Votre rapport final proposera sans doute
21 d'établir un nouveau contrat social entre tous les groupes
22 concernés. Nous croyons qu'il devra tenir compte de ces
23 deux dimensions de l'égalité.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Par ailleurs, une telle démarche de
2 réconciliation ne pourra se faire sans quelques autres
3 conditions préalables. Nous sommes profondément
4 convaincues que les différents paliers de gouvernement
5 devront faire preuve d'ouverture et d'une réelle volonté
6 politique de trouver des solutions négociées aux
7 difficultés présentées devant cette Commission. La
8 coopération des peuples autochtones eux-mêmes sera tout
9 aussi indispensable. Ceux-ci doivent comprendre les
10 réalités différentes des autres peuples habitant le même
11 pays et vouloir s'associer à une recherche de solutions
12 à titre de partenaires à part entière.

13 En tant que fédération regroupant des
14 femmes issues de toutes les régions du Québec, de
15 différents milieux socio-économiques et de diverses
16 origines culturelles, nous savons que la coexistence de
17 multiples différences n'est pas simple et que l'harmonie
18 est souvent difficile à trouver.

19 Comme vous l'avez dit, Monsieur
20 Dussault, on ne change pas 500 ans d'attitude en trois
21 ans, ni même en cinq ans probablement. Vous avez aussi
22 dit: "Le chemin qui va de l'estime de soi comme être humain
23 et comme membre d'un groupe au respect mutuel entre les

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 peuples n'est ni court, ni facile, mais il doit être
2 parcouru."

3 Notre présence à cette Commission
4 confirme notre croyance qu'il existe des solutions et notre
5 volonté d'être partie prenante de ces solutions même si
6 nous reconnaissons avoir fait partie des problèmes qui
7 touchent les peuples autochtones.

8 Nous avons une deuxième raison, plus
9 importante encore, d'être ici aujourd'hui, une raison qui
10 nous tient encore plus à coeur: Nous souhaitons, par notre
11 présence et notre courte communication, signifier notre
12 appui sans réserve aux revendications que vous ont
13 présentées au printemps 1993 les femmes autochtones à
14 travers leurs représentantes de l'Association des femmes
15 autochtones du Québec.

16 Tous les groupes de femmes que nous
17 représentons ou avec qui nous collaborons font face à des
18 problèmes qui leur sont propres. Ils partagent également,
19 avec les autres groupes de femmes qui habitent le
20 territoire québécois, une série de problèmes qui nous
21 touchent toutes à des degrés divers. C'est au nom de cette
22 communauté de besoins et de difficultés que nous sommes
23 solidaire des luttes que mènent les femmes autochtones.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Comme nous, les femmes autochtones
2 connaissent des mêmes problèmes de sexisme dans le monde
3 du travail, de l'éducation, de la santé et des services
4 sociaux. Cependant, elles subissent en plus le racisme
5 et les problèmes spécifiques des peuples autochtones.
6 Par ailleurs, à l'intérieur même de leurs communautés,
7 elles font face à des organismes autochtones très souvent
8 dominés par des hommes qui les excluent des décisions
9 sociales, politiques et économiques importantes. Leur
10 aspiration à l'égalité rencontre beaucoup de résistance.

11 Dans la revue Femmes et Justice, Michèle
12 Rouleau, ex-présidente de l'Association des femmes
13 autochtones, déclarait, au printemps:

14 "Les femmes autochtones ont deux luttes à mener: en tant
15 que membres d'un peuple, elles
16 doivent faire respecter leurs
17 droits; et à l'intérieur de ce même
18 peuple, elles revendiquent leur
19 droit à l'égalité.

20 La femme autochtone est au bas de l'échelle, tant dans
21 sa propre communauté que dans la
22 communauté blanche."

23 Dans le mémoire de cette même

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 association présenté ici, elles revendiquent le droit de
2 prendre en toute égalité la place qui leur revient, de
3 reconquérir leur liberté et leur autonomie sur une base
4 d'égalité avec les hommes autochtones dans la vie de tous
5 les jours.

6 Elles affirment qu'il ne peut y avoir
7 d'égalité politique sans égalité sociale et, de façon plus
8 large, de véritable autonomie politique sans une société
9 démocratique caractérisée par des rapports sociaux
10 égalitaires entre les femmes et les hommes.

11 Elles font état de différents problèmes
12 urgents qui les interpellent. Sur le front social elles
13 identifient trois priorités: la violence familiale, la
14 nécessité d'un service de garde pour les enfants d'âge
15 préscolaire et les besoins particuliers des femmes
16 autochtones vivant en milieu urbain.

17 La violence a des résonances très
18 claires et concrètes dans le coeur et le corps de chacune
19 de nous. Nous savons la somme de courage qu'il a fallu
20 aux femmes autochtones pour dénoncer la situation de
21 violence endémique qui prévaut dans leurs milieux.
22 Luttant nous-mêmes contre des situations de violence,
23 certes moindres mais tout aussi douloureuses, nous sommes

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 solidaires de leur dénonciation et réclamons avec elles
2 que le dossier de la violence familiale devienne une
3 priorité de tous les instants.

4 Nous croyons que leur demande de
5 garderies en milieux autochtones relève de la même urgence.

6 Les besoins des femmes autochtones changent: retour au
7 travail ou aux études, implication dans la communauté,
8 et caetera. Offrir des services de garde de qualité et
9 qui respectent les particularités culturelles des enfants
10 permettraient à ceux-ci une meilleure entrée dans le monde
11 adulte. La partie de ping-pong entre les gouvernements
12 doit cesser, et les politiques de services de garde doivent
13 être modifiées pour répondre aux particularités des
14 milieux autochtones et non l'inverse.

15 Plusieurs de nos groupes membres en
16 milieu urbain ont été contactés par des femmes autochtones
17 qui cherchaient de l'aide matérielle, du support ou de
18 l'information dans un contexte qui leur était totalement
19 étranger ou dont elles comprenaient mal les rouages.

20 Nous pouvons donc confirmer que les
21 femmes autochtones en milieu urbain se retrouvent souvent
22 sans ressources, isolées, aux prises avec des attitudes
23 discriminatoires de la part d'employeurs, de propriétaires

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 d'appartements, et caetera. Il est essentiel que leurs
2 besoins spécifiques soient pris en considération et que
3 des ressources adaptées à leur culture soient mises à leur
4 disposition.

5 Sur le front politique, les femmes
6 autochtones priorisent trois dossiers auxquels nous
7 donnons aussi notre appui. Il s'agit des mesures
8 discriminatoires qui persistent dans la Loi C-31 et dans
9 son application, de la protection de leurs droits à travers
10 le maintien de la Charte des droits et de leur participation
11 égale au pouvoir politique.

12 L'Association des femmes autochtones du
13 Québec et plusieurs autres groupes de femmes ont fait ici
14 la démonstration éloquente des impacts négatifs sur les
15 femmes, leurs enfants et sur l'ensemble de la communauté
16 de la Loi C-31, qui maintient deux catégories d'Indiens
17 et laisse aux bandes de pouvoir déterminer les règles
18 d'appartenance d'une personne à la bande.

19 Ce que recherchent véritablement les
20 Indiennes ayant perdu leur statut, c'est d'abord et avant
21 tout la reconquête de leur identité. Beaucoup de femmes
22 ont lutté dans ce but premier et non pour l'obtention de
23 droits et d'avantages financiers reliés au statut

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 d'Indien.

2 Nous ne voulons pas reprendre cette
3 démonstration d'une situation que les femmes autochtones
4 connaissent et décrivent si bien, mais nous voulons ajouter
5 notre voix pour dénoncer cette situation et réclamer
6 justice et équité pour les femmes et leurs enfants à
7 l'intérieur de la Loi C-31 et dans son application. Ceci
8 veut dire, entre autres, pour nous que le droit
9 d'appartenir à une bande ne devrait pas relever du bon
10 vouloir des bandes mais plutôt de dispositions claires
11 de la loi.

12 Nous comprenons d'autant mieux
13 l'insistance des femmes autochtones à exiger que la Charte
14 canadienne des droits et libertés continue de s'appliquer
15 aux gouvernements autochtones et que les droits
16 fondamentaux dont elles bénéficient maintenant leur soient
17 garantis dans toute nouvelle charte autochtone éventuelle.

18 Nous nous opposons à ce que les
19 gouvernements autochtones puissent profiter des pouvoirs
20 dérogatoires prévus à l'article 33 tant et aussi longtemps
21 qu'ils n'auront pas pris d'engagement formel en ce qui
22 a trait au respect des droits fondamentaux des femmes
23 autochtones. Les femmes autochtones doivent donc

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 également être reconnues comme partenaires à part entière
2 dans toute négociation future sur l'autonomie
3 gouvernementale. Cette reconnaissance doit venir des
4 gouvernements non autochtones et autochtones. Les femmes
5 doivent avoir les ressources nécessaires, matérielles et
6 humaines, pour faire entendre elles-mêmes leur parole.

7 Plusieurs femmes autochtones ont
8 souhaité s'engager dans l'action politique directe. Nous
9 savons qu'elles rencontrent beaucoup d'opposition à leur
10 implication dans les lieux décisionnels à l'intérieur même
11 des gouvernements autochtones. Elles ne sont pas
12 davantage prises au sérieux par certaines autorités non
13 indiennes et rencontrent méfiance et hostilité. Ce sont
14 là attitudes et préjugés que nous connaissons bien et avons
15 à affronter souvent aussi. Nous sommes donc pleinement
16 solidaires de leur lutte pour obtenir le droit à la pleine
17 participation au pouvoir politique.

18 En conclusion, nous revendiquons
19 l'égalité, l'équité, la dignité et la justice pour toutes
20 les femmes dans tout les domaines. Cela veut dire que
21 ces valeurs doivent se vivre aussi à l'intérieur même de
22 la Fédération des femmes du Québec et dans les rapports
23 de celle-ci avec les autres groupes de femmes, dont les

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 femmes autochtones.

2 Nous voulons offrir aux femmes
3 autochtones un partenariat basé sur ces mêmes valeurs.
4 Nous sommes conscientes que cela implique un travail de
5 sensibilisation et de nettoyage à l'intérieur même de nos
6 rangs. Nous ne sommes pas naïves au point de croire que
7 le racisme et la discrimination ne logent pas aussi chez
8 nous, dans nos pratiques et dans nos mentalités.

9 Dans ce sens, nous endossons bien sûr
10 la nécessité de programmes que vous appelez d'éducation
11 publique, de sensibilisation inter-culturelle et
12 l'adoption de politiques antiracistes. Ces programmes
13 et politiques doivent s'inscrire très tôt dans
14 l'éducation, la formation des enfants, mais aussi dans
15 des campagnes d'information et de sensibilisation larges
16 visant les adultes, hommes et femmes, vivant au Québec
17 et au Canada. Toutes ces mesures doivent être pensées
18 et évaluées en lien direct avec les autochtones, hommes
19 et femmes.

20 Nous appuierons donc toute démarche
21 répondant à ces exigences et souhaitons que les
22 gouvernements s'y mettent de façon urgente. Un changement
23 social et politique doit s'appuyer sur un changement des

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 mentalités. Mais nous rejetons cependant l'idée que ces
2 mesures, du type d'intervention gouvernementale, peuvent
3 suffire à elles seules à renverser la vapeur, à rétablir
4 un climat de confiance et de respect mutuel entre peuples
5 autochtones et non autochtones.

6 Chacune de nous doit s'impliquer dans
7 sa famille, son travail, son milieu. Les entreprises,
8 les syndicats, les mouvements communautaires et féministes
9 doivent appuyer le droit à l'égalité des femmes autochtones
10 et faire la lutte contre le racisme et la discrimination
11 dont sont victimes l'ensemble des autochtones.

12 Il devra y avoir rapprochement entre les
13 femmes autochtones et les femmes québécoises de toutes
14 origines. Nous devons nous engager dans des rapports
15 totalement nouveaux qui feront place à un plus grand
16 respect des différences, à une meilleure compréhension
17 de nos multiples réalités réciproques.

18 Nous devons faire confiance aux
19 capacités des femmes autochtones de déterminer elles-mêmes
20 des solutions aux divers problèmes -- discrimination,
21 racisme, pauvreté, violence -- qui les assaillent. Elles
22 doivent avoir le pouvoir de les adapter réellement à leurs
23 réalités, leur histoire et leurs priorités. À nous de

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 leur offrir solidairement un soutien constant et concret
2 dans les diverses luttes qu'elles décideront de mener.

3 Merci de nous avoir entendues.

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je voudrais
5 d'abord vous remercier d'être venues partager avec nous
6 cette réflexion orientée sur l'action.

7 J'aimerais peut-être vous poser une
8 première question. Dans votre mémoire vous faites état
9 du fait que bon nombre de femmes autochtones en milieu
10 urbain à Montréal, par exemple, contactent des
11 organisations de la Fédération parce qu'elles sont, au
12 fond, perdues dans un dédale d'institutions qu'elles ne
13 connaissent pas, et caetera. Ma question est la suivante.
14 Dans la Fédération des femmes du Québec elle-même, est-ce
15 que les organisations de femmes autochtones qui ont vu
16 le jour et qui existent et font partie de la Fédération
17 sont membres de la Fédération, ou est-ce que ce sont encore
18 des choses qui sont en parallèle et qui se passent plutôt
19 au niveau des individus?

20 **CÉLINE SIGNORI:** Elles ont déjà été
21 membres; l'Association des femmes autochtones du Québec
22 a déjà été membre de la Fédération des femmes du Québec.
23 Elles ne sont plus membres. Par contre, elles

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 participent à certaines de nos activités. Elles ont été
2 présentes lors du congrès d'orientation, ou le colloque
3 au printemps; elles ont été présentes aussi lors de notre
4 activité d'un forum féminin pluriel. Il y a des activités,
5 comme ça, qu'on fait conjointement avec les femmes
6 autochtones, et on collabore sur certaines coalitions.

7 Je voudrais rectifier une chose. Quand
8 vous avez dit, Monsieur Dussault, tout à l'heure que les
9 femmes autochtones viennent dans nos services, elles
10 viennent aussi dans les services des groupes de femmes;
11 par exemple, j'ai déjà été travailleuse dans un centre
12 pour femmes violentées. Alors quand elles font appel à
13 des services comme ça, soit des centres de femmes, des
14 refuges pour femmes violentées, ou les services sociaux,
15 ce sont des services connexes, et évidemment les services
16 parfois aussi de l'aide sociale. Ce n'est pas toujours
17 évident, la façon dont on fonctionne, nous, pour elles.

18 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je faisais
19 écho à ce que vous dites dans votre mémoire, que souvent
20 des femmes autochtones ont besoin, pour être dirigées dans
21 le réseau des services sociaux ou autres, d'aide et, donc,
22 contactent la Fédération ou des associations membres de
23 la Fédération. C'est dans ce sens-là.

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Ma deuxième question est la suivante.
2 Évidemment, vous connaissez le réseau des Centre d'amitié
3 autochtones qui existent au Québec, et évidemment à
4 Montréal en particulier. Est-ce que vous avez des liens
5 institutionnels ou organisationnels avec des Centres
6 d'amitié? En d'autres termes, est-ce qu'il y a des
7 rencontres d'organisées ou est-ce qu'il y a un contact
8 ou un certain suivi à l'occasion d'un cas particulier sans
9 doute, mais de façon un peu plus structurelle?

10 **MICHÈLE ROY, agent de liaison,**
11 **Fédération des femmes du Québec:** Je pense que je
12 reprendrais la même situation; c'est qu'il y a des groupes
13 membres chez nous qui ont des contacts en région, plus
14 particulièrement avec des Centres d'amitié autochtones
15 que ce soit des maisons d'hébergement dans la région de
16 l'Abitibi, par exemple, ou tout ça qui sont en contact
17 avec certains groupes. Ce n'est pas constant. On parle
18 de tout un travail d'ouverture à faire il commence aussi
19 par là.

20 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Alors c'est
21 au niveau du terrain localement, essentiellement à partir
22 des problèmes.

23 L'autre question, peut-être que vous

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 n'êtes pas bien placées pour y répondre. Il y a un
2 organisme au Québec qui s'appelle le Conseil du statut
3 de la femme, auquel vous participez. Je ne sais pas si
4 la Fédération des femmes du Québec siège au Conseil du
5 statut de la femme ou a des représentantes au Conseil du
6 statut de la femme et, si oui, est-ce qu'il y a une
7 préoccupation par rapport aux femmes autochtones au
8 Conseil du statut de la femme du Québec à votre
9 connaissance?

10 **CÉLINE SIGNORI:** Ce que je comprends,
11 c'est que le Conseil du statut de la femme n'a pas présenté
12 de mémoire ici. Alors, évidemment, nous, on n'est pas
13 membre du Conseil du statut de la femme, parce qu'un
14 conseil, les membres sont nommés par le gouvernement.
15 Évidemment qu'il y a certaines femmes qui ont déjà été
16 membres chez nous et qui ont déjà siégé au Conseil du statut
17 de la femme.

18 Est-ce que le Conseil du statut de la
19 femme a une préoccupation pour les femmes autochtones?
20 Je ne pourrais pas vous répondre.

21 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Dans le
22 fond, ma question était de savoir si le Conseil a un membre
23 nommé à la suite de consultations auprès de la Fédération

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 des femmes du Québec. Souvent la législation est faite
2 de cette façon-là. C'est un peu ma question.

3 **CÉLINE SIGNORI:** Non.

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La réponse
5 est non. Parce qu'à ce moment-là, évidemment, il y aurait
6 eu un lien plus immédiat. J'essayais de prendre une
7 information indirectement.

8 Sur la question de l'amendement qui a
9 été apporté en 1985 à la Loi sur les Indiens pour permettre
10 aux femmes autochtones qui s'étaient mariées à l'extérieur
11 du milieu autochtone et qui avaient perdu leur statut par
12 ce fait-là de recouvrer leur statut, est-ce qu'à l'époque
13 de tout ce débat-là -- qui a duré pendant une dizaine
14 d'années avant d'aboutir, largement grâce à l'adoption
15 de la Charte des droits et libertés en 1982 -- vous avez
16 été associées à ce moment-là à ce débat-là ou est-ce que
17 la relation est de plus récente date avec les
18 préoccupations des femmes autochtones?

19 **CÉLINE SIGNORI:** J'aurais de la
20 difficulté à répondre; à ce moment-là, je n'étais pas à
21 la Fédération. Peut-être que Michèle était...

22 **MICHÈLE ROY:** Ce que je sais, moi, c'est
23 qu'effectivement il y a un certain nombre de membres de

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 la Fédération qui ont été associés ou solidaires de cette
2 lutte-là. Mais, comme tel, la Fédération n'a pas pris,
3 je pense, de position officielle. C'est un peu ce qui
4 explique le fait que l'Association se soit en partie
5 retirée à ce moment-là de la Fédération, parce qu'ils sont
6 allés chercher leurs appuis plutôt du côté du Comité
7 canadien d'action au niveau fédéral.

8 Je pense qu'on comprend aussi que cette
9 démarche-là leur tenait beaucoup à coeur et qu'elles sont
10 un peu réticentes par rapport à ça. Elles n'ont pas senti
11 suffisamment d'appui, et c'est quelque chose qu'on pense
12 qui devrait être modifié.

13 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vos membres
14 ou les associations membres sont un peu partout au Québec.
15 Vous dites 65 groupes membres, 100 000 Québécoises, 100
16 000 membres. C'est une réalité importante. Vous parlez
17 de nécessité d'éducation publique de façon générale par
18 rapport aux autochtones, et la situation des femmes
19 autochtones s'y additionne.

20 Est-ce que votre Fédération, soit par
21 des organes comme un journal interne ou autrement... quelle
22 sorte de démarche faites-vous auprès de vos membres pour
23 les sensibiliser à la réalité des femmes autochtones au

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Québec?

2 **CÉLINE SIGNORI:** On vient de vivre un
3 congrès d'orientation et, à l'intérieur de ce congrès
4 d'orientation on a spécifiquement pris une résolution pour
5 aller vers les femmes qui sont les plus démunies,
6 doublement discriminées; on considérait que les
7 autochtones faisaient partie de cette catégorie-là.

8 En fin de semaine on a un conseil
9 d'administration qui fera suite à ce congrès
10 d'orientation, et c'est clair que dans notre plan d'action,
11 si on a pris collectivement une résolution dans ce sens-là,
12 nous allons faire des démarches pour pouvoir aussi créer
13 des les liens avec les femmes autochtones et en même temps
14 peut-être détruire certains mythes qui existent par
15 rapport à cette réalité-là de par nos bulletins de
16 communication et d'autres activités aussi; j'espère qu'on
17 pourra faire des activités avec elles aussi.

18 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je voudrais
19 peut-être demander à ma collègue Viola Robinson de
20 poursuivre un moment.

21 Viola.

22 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Thank
23 you.

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 First of all, I want to mention that,
2 with respect to your concern over family violence, not
3 only with Aboriginal or native women but for all women,
4 I think we are doing something special on violence that
5 will probably be produced before the report.

6 It seems to me that there must be a
7 visibility of a large concentration of women in the urban
8 centres, people you would be dealing with or you are
9 concerned with mostly would be women who don't live on
10 reserves or communities, but they live out in the towns
11 and cities. Is that right?

12 **CÉLINE SIGNORI:** Here in Montreal we
13 have certain women that we work with and that we meet,
14 but we have members in regions too; like my colleague said,
15 we have members in Abitibi, we have members up North too.
16 So those members are in contact with -- comment on dit
17 ça en anglais, les femmes autochtones?

18 **CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT:** Aboriginal
19 women.

20 **CÉLINE SIGNORI:** C'est ça, dans ces
21 régions-là.

22 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** The
23 reason I ask that is because you also talked about accessing

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 services. There seems to be a problem of native women.
2 We know that native women who married outside of their
3 communities, and in particular who married non-Indian men,
4 often ran into problems within their marriage, marital
5 problems, which end up in separation. A lot of these women
6 have been abandoned, left as a one-parent family, sometimes
7 with a lot of children. They are usually outside of the
8 community, they have no recourse to services. You mention
9 that it is a problem it seems for these women to access
10 the existing service delivery agencies.

11 I am wondering what can be done. We
12 heard the Minister this morning talking about different
13 ways that they are going to start looking at these issues,
14 but is there a role for your group to play to assist in
15 these delivery agency groups in making themselves more
16 adaptable, more accessible for these women outside that
17 you are concerned with?

18 **MICHÈLE ROY:** J'ai l'impression, moi,
19 qu'il y a un travail en deux temps. Il y a à la fois tout
20 le travail de sensibilisation et d'information auprès des
21 groupes membres qu'on a, que ce soit à travers les centres
22 de femmes, les maisons d'hébergement, les groupes d'accès
23 au marché du travail et tout ça, sur la réalité particulière

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 des femmes autochtones et leurs traditions, leur culture,
2 leur façon d'appréhender les services et tout ça.

3 On a un travail de sensibilisation à
4 travers ça pour que les femmes, quand elles viennent cogner
5 à nos portes, effectivement, soient reçues de façon
6 respectueuse de ce qu'elles sont et de leurs besoins et
7 de leur réalité particulière. Je pense que ça, c'est un
8 travail auquel chacun de nos groupes membres et des groupes
9 avec qui on travaille peut s'attaquer maintenant. Ce
10 n'est pas un travail qui implique forcément uniquement
11 une sensibilisation gouvernementale, c'est quelque chose
12 qu'on doit et qu'on peut faire de notre propre chef à nous.

13 L'autre partie, effectivement, par
14 ailleurs, je pense qu'il y a tout un ensemble de travail
15 qui doit être fait auprès des ressources gouvernementales,
16 auprès des services, que ce soit dans les CLSC, dans les
17 hôpitaux, auprès des bureaux d'aide sociale et tout ça,
18 travail d'information, de sensibilisation
19 inter-culturelle, pour que les services publics soient
20 aussi ouverts à cette réalité-là. Les femmes qui arrivent
21 en ville et qui ont à faire une démarche pour l'aide
22 sociale, à la Régie du logement et tout ça rencontrent
23 plein de préjugés et plein de mauvaises informations.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 La troisième partie, je dirais, pour
2 moi, c'est vraiment plus des services spécialisés adaptés
3 aux femmes autochtones elles-mêmes dans le sens de... je
4 ne suis pas sûre que toutes les femmes autochtones
5 souhaitent être intégrées dans les ressources existantes,
6 mais plusieurs souhaitent qu'il y ait des ressources, comme
7 des maisons d'hébergement, qui s'adressent exclusivement
8 aux femmes autochtones et à leurs enfants, par exemple.

9
10 Alors il y a un travail de
11 sensibilisation dans les ressources existantes et il y
12 a la création de ressources nouvelles qui seraient adaptées
13 et contrôlées et mises en place par les réseaux autochtones
14 eux-mêmes je pense.

15 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Thank
16 you.

17 Some of this is already, I take it, in
18 the planning and trying to get accomplished. Who do you
19 think should be responsible for providing these services?
20 There has to be some responsibility for these kinds of
21 services. All too often I guess Indian people, just
22 because they are Indian, the First Nations, they go to
23 community services and, like you say, they are used like

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 a ping-pong machine because a lot of the services cannot
2 access the dollars to provide the service for these women,
3 and they are always shifted back and forth.

4 So how would you overcome that? What
5 has to be done to overcome that reality? Somebody has
6 to take that responsibility. Whether it is the federal
7 government, the provincial government, municipalities,
8 people themselves, there has to be something. We are
9 grappling with this very issue now as a Royal Commission
10 and we are having problems because these are difficult
11 questions, and the answers are very difficult. But it
12 helps every time we talk about it; somebody may have some
13 brilliant idea on how to overcome this situation.

14 **CÉLINE SIGNORI:** Je vais tenter une
15 réponse, parce que ce n'est pas une question facile que
16 vous nous avez posée.

17 Moi, je pense que ça devient un problème
18 de société. Quand on parle d'un problème de société, ça
19 ne doit pas nécessairement relever d'un gouvernement,
20 qu'il soit provincial, municipal ou national. Je pense
21 que si on veut vraiment régler des problèmes comme ça,
22 suite à la Commission royale, peut-être qu'on va y arriver
23 ensemble.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Ça ne peut pas être une responsabilité
2 d'un unique gouvernement ou d'un unique groupe; ça devrait
3 être une responsabilité collective. Et c'est
4 collectivement, peut-être, qu'on devrait trouver une
5 solution à ça.

6 C'est une bien petite tentative.

7 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Well, it
8 is a solution and it is something that doesn't have to
9 wait for the Royal Commission. I think it should proceed.
10 Thank you.

11 **CÉLINE SIGNORI:** Ce que je voulais dire,
12 c'est qu'à la suite des travaux de la Commission, peut-être
13 qu'on aura sensibilisé plus de gens à cette
14 problématique-là.

15 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je voudrais
16 revenir brièvement sur ce que vous avez mentionné à l'effet
17 qu'effectivement plusieurs femmes autochtones
18 souhaitaient avoir des ressources distinctes, propres par
19 rapport au réseau existant pour des raisons d'identité,
20 de sensibilité à la culture, et caetera. Du côté de la
21 Fédération des femmes du Québec, c'est là un défi
22 additionnel, d'une certaine façon. Déjà, l'accès aux
23 réseaux publics généraux, c'est une chose, mais la

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 sensibilité au pourquoi de tels souhaits exprimés par les
2 femmes autochtones vient en deuxième lieu et est souvent
3 moins spontané. Quand vous citez la juge Abella, par
4 exemple, sur le respect des différences, dans le concret,
5 ça se manifeste de cette façon-là.

6 Donc je présume que, du côté de vos
7 membres, faire passer non seulement le réflexe d'inclusion
8 des femmes autochtones dans la préoccupation des femmes
9 au Québec mais également du caractère distinct des besoins
10 propres, ça fait partie de votre démarche.

11 **MICHÈLE ROY:** Je pense que ça fait
12 partie de notre démarche, comme ça fait partie de notre
13 démarche d'accepter aussi les différences chez les femmes
14 avec des handicaps ou les femmes de différentes communautés
15 culturelles, où on reconnaît le droit à la fois de se doter
16 de services, de lieux de rencontre, de lieux d'échange
17 qui correspondent à leur culture, à leurs valeurs, et aussi
18 que l'ensemble des services et des activités qu'on a
19 s'ouvrent aussi aux particularités et aux différences.

20 Je pense que dans l'ensemble du
21 fonctionnement de la Fédération il y a cette dualité de
22 reconnaître que, oui, des groupes ont le droit de se
23 retrouver sur leurs propres bases et doivent aussi pouvoir

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 se retrouver dans l'ensemble des services ou des activités
2 collectives.

3 Peut-être un dernier petit pas, puisque
4 vous l'avez mentionné, nous amène à une question
5 additionnelle des communautés culturelles par rapport aux
6 autochtones comme tels, qui sont les premiers habitants.
7 Très souvent, spontanément, il y a bien des gens dans
8 notre société, au Canada comme au Québec, qui assimilent
9 les autochtones aux communautés culturelles en oubliant
10 une certaine "rationnelle" d'appartenance comme premiers
11 habitants, ce qui rend effectivement la relation un petit
12 peu plus difficile quand la confusion s'installe.

13 Je sais que vous êtes conscientes de ça,
14 et ça fait partie de la démarche d'éducation publique ou
15 d'éducation auprès des femmes du Québec par rapport aux
16 femmes autochtones et à leurs réalités concrètes.

17 **CÉLINE SIGNORI:** Particulièrement,
18 suite à notre congrès, dans nos documents, on a spécifié
19 les femmes des communautés culturelles et les femmes
20 autochtones pour que, justement, ce soit bien défini déjà
21 à l'avance, avec les particularités que ma collègue a
22 mentionnées aussi pour les autres femmes, qui sont parfois
23 doublement discriminées. Mais elles sont mentionnées

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 comme telles. On a une démarche aussi de sensibilisation
2 auprès de nos membres.

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Comme
4 dernier point, comme M^{me} Robinson l'a mentionné, la
5 Commission a l'intention de produire un rapport
6 intérimaire sur la violence familiale. On a visité
7 énormément de communautés au Canada, on a vu beaucoup de
8 souffrances, beaucoup de problèmes de toutes sortes, en
9 particulier des problèmes de violence faite aux femmes
10 et aux enfants.

11 On estime qu'il y a un besoin urgent de
12 réagir par rapport à cette réalité-là et on souhaite
13 produire un document qui non seulement fera écho par la
14 voix des femmes autochtones qu'on a entendues en public...
15 et, de façon plus générale, on a entendu beaucoup de femmes
16 autochtones en privé, en des sessions à huis clos dans
17 les communautés parce que c'était trop délicat pour
18 qu'elles puissent s'exprimer en public. Nous avons
19 l'intention d'utiliser les deux types d'information en
20 protégeant les identités, bien sûr, dans notre rapport,
21 mais on voudrait aussi associer des solutions; non pas
22 uniquement énoncer le problème et l'amplitude du problème,
23 mais pouvoir lancer des pistes d'action.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Dans ce sens-là, on sait qu'il y a le
2 Panel canadien sur la violence faite aux femmes qui a fait
3 son rapport dernièrement, et il y a une étude de
4 Statistiques Canada qui est sortie confirmant un bon nombre
5 de choses. Mais, sur le plan des solutions, en tout cas
6 de l'expertise par rapport à ce qu'on fait avec
7 l'identification d'un problème qui est massif, on est
8 certainement intéressé à garder le contact avec un
9 organisme comme le vôtre dans les prochains mois. Si vous
10 avez des suggestions à nous faire, on est disponible pour
11 les recevoir, verbalement ou par écrit.

12 Je voulais, en terminant, avoir
13 l'occasion de vous transmettre ce message-là.

14 Alors je pense que ça complète ce qu'on
15 pouvait faire ensemble dans ce contexte-ci des audiences
16 publiques. Nous vous remercions encore une fois d'être
17 venues nous rencontrer et partager votre préoccupation
18 et également votre démarche d'ensemble et par rapport aux
19 femmes autochtones du Québec. Merci.

20 La Commission royale sur les peuples
21 autochtones va poursuivre son audience publique avec la
22 présentation de M^{me} Lise Bourgault, si M^{me} Bourgault veut
23 bien venir nous rencontrer à la table, avec les gens qui

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 l'accompagnent.

2 Nous vous souhaitons la bienvenue et,
3 sans plus tarder, je pense que je vais vous demander de
4 présenter les gens qui vous accompagnent, Madame
5 Bourgault, et de procéder à la présentation de votre
6 mémoire.

7 **LISE BOURGAULT:** Ça me rappelle les
8 Communes.

9 Merci beaucoup, Monsieur le Coprésident
10 et Madame la Commissaire. Je voudrais vous présenter,
11 à ma droite, Jules Champagne, qui a été mon adjoint pendant
12 près de neuf ans alors que j'étais député -- il a donc
13 travaillé beaucoup avec moi dans la recherche que nous
14 avons effectuée depuis toutes ces années -- et, à ma gauche,
15 Hélène Meilleur, qui a été ma recherchiste, comme adjointe,
16 et qui a travaillé avec moi sur la présentation de ce
17 mémoire.

18 D'abord, je voudrais remercier la
19 Commission de me permettre de témoigner devant elle
20 aujourd'hui. Vous n'êtes pas sans savoir qu'à titre de
21 député depuis 1984 j'ai été, malgré moi souvent -- plus
22 souvent qu'autrement -- mêlée au dossier des Mohawks de
23 Kanesatake. J'ose m'octroyer aujourd'hui un peu le mandat

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 de représenter des centaines de personnes que j'ai
2 rencontrées dans différentes activités, des personnes que
3 j'ai rencontrées et qui m'ont parlé de gens qui leur avaient
4 parlé, et d'être leur voix aujourd'hui de ce que j'ai
5 entendu concernant les problèmes que représente à mon avis
6 la présence dans les communautés urbaines des autochtones,
7 qui veulent, évidemment -- et j'en conviens -- obtenir
8 plus d'autonomie.

9 Je n'ai pas la prétention, évidemment,
10 de parler pour l'ensemble des peuples autochtones; je pense
11 que votre Commission a reçu en témoignage des gens beaucoup
12 plus expérimentés que moi à ce niveau-là. Je me suis
13 attardée à la question des autochtones qui vivent en milieu
14 urbain, et en particulier les Mohawks de Kanesatake. Ce
15 sont ceux que je connais et ceux dont je veux vous parler.

16 Je voudrais dès maintenant vous dire que
17 l'utilisation fréquente du nom "Mohawk" ne fait pas
18 référence à l'ensemble de la communauté, loin de là. Elle
19 fait bien référence à une minorité d'entre elle. Si mes
20 propos francs et directs peuvent choquer plusieurs
21 personnes, ils reflètent malheureusement le sentiment
22 d'une grande majorité de la population qui se trouve
23 désemparée devant des événements qui se passe notamment

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 à Kanesatake, surtout si on fait référence à la contrebande
2 de cigarettes.

3 La particularité que représentent les
4 autochtones en milieu urbain, je pense, doit nous obliger
5 et à mon avis oblige la Commission à poser un regard
6 critique sur la reconnaissance d'un droit inhérent à
7 l'autonomie gouvernementale en milieu urbain. La
8 Commission, également, ne peut pas faire abstraction que,
9 depuis la crise amérindienne, la cause autochtone a perdu
10 énormément d'appui à ses revendications légitimes, et la
11 Commission ne peut, à mon avis, ignorer qu'il existe un
12 racisme profond et inquiétant actuellement. Je pense
13 qu'il y a un petit baril de poudre qui risque d'exploser
14 en tout temps.

15 Vous parlez vous-mêmes, dans un rapport
16 synthèse, d'égalité et de respect. Moi aussi, je veux
17 dire que nous sommes dans une démocratie et que la justice,
18 l'égalité, le respect, l'équité, l'intégrité du
19 territoire, ça appartient à tous les peuples et non
20 seulement aux autochtones.

21 Je pense qu'on a aussi des politiques
22 coercitives, le gouvernement, dans ses relations avec les
23 autochtones, notamment avec la Loi sur les Indiens, qui

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 est arbitraire. Je pense que tant et aussi longtemps
2 que... comme disait quelqu'un, si tu veux qu'un bébé
3 apprenne à nager, tu l'envoies dans l'eau et il nage.
4 Mais si tu continues tout le temps à être avec lui, il
5 va toujours se fier sur toi. Alors je pense qu'il faut
6 être drastique et redonner aux peuples autochtones tout
7 l'argent dont ils ont besoin mais non pas faire gérer ça
8 par un gouvernement et continuer à gérer les autochtones
9 comme pupilles de l'État.

10 Je vais vous faire un petit sommaire
11 avant de passer aux recommandations que je fais.

12 Le dossier autochtone, vous le savez,
13 a pris une ampleur assez considérable; c'est un problème
14 politique majeur. Une solution uniforme et globale à mon
15 avis est difficilement envisageable parce que c'est un
16 problème très complexe qui concerne beaucoup de personnes
17 avec des problématiques différentes et des aspirations
18 différentes. Moi, je vais cerner les relations des
19 autochtones en milieu urbain.

20 On a une perception de plus en plus
21 négative les uns envers les autres. Les actes de
22 provocation et de désobéissance civile sont devenus le
23 lot quotidien de plusieurs personnes. L'anarchie s'est

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 presque installée; on peut commettre n'importe quelle
2 action et nos corps policiers ne vont pas faire régner
3 la loi. Et voilà que ça cause un racisme à l'endroit des
4 autochtones qui, à mon avis, est très inquiétant.

5 Le statu quo est inacceptable dans le
6 cadre de nos relations avec les autochtones. Je pense
7 que les autochtones veulent continuer à évoluer avec nous
8 à l'intérieur du Canada. À mon avis, le dossier autochtone
9 n'est pas une question juridique, il est à mon avis
10 politique, et extrêmement politique.

11 Pourquoi on en est arrivé à cette
12 situation? À mon avis, comme je vous ai dit tout à l'heure,
13 des habitants qui sont traités en pupilles de l'État...
14 il y a un paternalisme désuet et inapproprié. Les
15 politiques qui s'adressent aux autochtones sont demeurées
16 fixes dans la Loi sur les Indiens. C'est engorgé par une
17 bureaucratie excessive, que j'ai vécue moi-même au
18 ministère, et je pense que les autochtones ont tout à fait
19 raison d'être frustrés devant l'appareil qui gère leur
20 vie à tous les jours.

21 Si on parle de paix sociale et d'égalité
22 et de justice, actuellement, une minorité de Mohawks à
23 Kanesatake bafouent les principes qu'on s'est donnés

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 depuis quelques années de justice. Ils abusent à mon avis
2 de façon excessive des privilèges au vu et au su de la
3 population et des autorités. C'est une question d'argent
4 et non de principe. À mon avis il y a des actes criminels
5 et des déclarations arrogantes qui ont été faites qui ont
6 miné l'image et qui ont terni les peuples autochtones et
7 qui discréditent leurs revendications. La population à
8 mon avis a atteint aujourd'hui un seuil de tolérance zéro.

9 Nous étions une société abondante et nous sommes devenus
10 également une société à l'abondance zéro.

11 Alors je pense qu'on ne doit pas, selon
12 moi, selon nous, accréditer ou donner des droits basés
13 sur une race. Je pense que le fait que tu sois une race
14 différente, même de premières nations, ne doit pas te
15 donner des opportunités particulières devant la loi et
16 la justice. On doit faire une réflexion morale.

17 Comme j'ai dit tantôt, il y a des
18 irritants pour la population canadienne. Je me suis
19 toujours posée la question à savoir pourquoi la nation
20 Mohawk en tant que telle, que je respecte -- j'en connais
21 plusieurs et j'en rencontre d'ailleurs plusieurs à
22 Kanesatake, à l'extérieur du territoire il va sans dire
23 -- ne se lève pas et ne dit pas haut et fort qu'elle se

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 dissocie des actes illégaux commis par cette minorité qui
2 entachent sa réputation et celle des autres peuples
3 autochtones.

4 Il y a des faux autochtones; j'ai parlé
5 d'excès et abus dans le privilège; certains illogismes
6 de revendications; l'idéologie Warrior est à mon avis une
7 chose à laquelle on doit absolument mettre fin; le droit
8 inhérent à l'autonomie urbaine, dont je vais vous parler,
9 les ambiguïtés et les limites de ça; l'autonomie et la
10 responsabilisation; l'obligation de rendre des comptes;
11 et je pense qu'il y a une révision et une rationalisation
12 du rôle de fiduciaire du gouvernement fédéral, notamment
13 la Loi sur les Indiens.

14 J'ai parlé de loyauté des Mohawks,
15 respect et justice... vous avez le mémoire devant vous.

16 Je vous ai annexé des lettres personnelles de citoyens
17 d'Oka. Encore une fois, quand j'ai témoigné à l'enquête
18 du coroner Gilbert sur les circonstances qui entourent
19 la mort du caporal Lemay, j'ai été stupéfaite de constater
20 à quel point certains Mohawks se moquent de nos tribunaux.

21 Il y a eu des actions et il y a encore
22 des actions provocatrices et des paroles méprisantes à
23 l'endroit de la population blanche et des gouvernements.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Quand on parle de respect et d'égalité, je pense que ça
2 s'applique aux deux peuples. Actuellement il y a des
3 jeunes qui vendent librement des cigarettes de contrebande
4 sur une route provinciale. Il y a des personnes qui
5 s'enrichissent dans ces communautés-là au détriment de
6 leur propre peuple, qui ne sont gênées d'aucune façon par
7 ces actions-là.

8 Comment est-ce qu'on parler de respect
9 et d'égalité quand les autorités gouvernementales et
10 judiciaires sont paralysées par ces agissements et ont
11 peur d'intervenir? Comment on fait pour expliquer à la
12 population canadienne que cette minorité de Mohawks ont
13 en leur possession des armes dangereuses et qu'on n'est
14 pas capable d'appliquer la Loi sur le contrôle des armes
15 à feu? Comment se fait-il qu'une minorité de Mohawks
16 encore, 200 personnes à peu près, ne paient pas leurs
17 contraventions et qu'il est impossible d'aller les
18 chercher, ne paient pas leur électricité sous prétexte
19 que l'eau, qui est une ressource qui leur appartient,
20 produit cette énergie-là? Comment expliquer et faire
21 comprendre à la population que des Mohawks érigent des
22 barrages, armes à la main, sous à peu près n'importe quel
23 prétexte? Je pense qu'on a besoin d'aiguiser nos crayons,

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 parce que certains Mohawks n'ont pas appris ce qu'est le
2 véritable sens du mot respect envers les autres. Il y
3 a une loi qui s'applique pour tous, et dans l'intégrité,
4 à mon avis.

5 Je me demande toujours pourquoi la
6 Charte des droits et libertés garantit des droits
7 collectifs quand il s'agit d'autochtones au détriment des
8 droits individuels. Les autochtones disent qu'ils ne se
9 sentent pas liés par nos valeurs parce qu'ils ne
10 participent pas à l'élaboration de nos lois. Le processus
11 législatif appartient à une minorité, et l'ensemble des
12 populations canadiennes s'y conforment.

13 Pourquoi cette minorité de Mohawks
14 continue à faire en sorte d'empêcher les agents de la Sûreté
15 du Québec ou autres, même les Peacekeepers, d'aller sur
16 leur territoire? Quand on se sent à l'aise devant la
17 justice, on ne devrait pas avoir peur qu'on intervienne.
18 Si on n'a rien à cacher, pourquoi refuser l'entrée de
19 personnes qui iraient vérifier?

20 J'ai dit tantôt que les Mohawks sont en
21 train de détruire l'image des peuples autochtones et la
22 crédibilité de leurs revendications. Ce serait
23 malhonnête de ma part... et je le dis, je ne blâme pas

StenoTran

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 seulement les autochtones; je dis que les gouvernements
2 ont eux aussi leur grande part de responsabilité parce
3 qu'ils laissent perdurer les choses.

4 Actuellement je pense que les Mohawks
5 entretiennent des relations qui ne sont pas très bonnes
6 avec les Blancs. Il y a différents forums qui se sont
7 ouverts; notamment il y a un Forum paritaire
8 Québécois/Autochtones. Les Mohawks ont refusé d'y
9 participer. Il y a eu des colloques régionaux qui ont
10 été faits par le Secrétariat aux Affaires autochtones.
11 Encore une fois, les Mohawks de Kanesatake n'étaient pas
12 là.

13 On a hâte de les entendre parler, de voir
14 qu'ils participeraient avec nous. Si nous, on est perçu
15 comme étant anti-Indiens, peut-être qu'à l'intérieur ils
16 sont anti-Blancs aussi.

17 Il y a l'envers du décor. Souvent on
18 pense que dans les différentes formes d'affrontement il
19 y a une différence dans la violence qu'on exerce pour se
20 défendre véritablement et celle qu'on utilise pour le
21 plaisir de provoquer. D'après moi, les événements de
22 l'été 1990 ont été une mise en scène très bien préparée
23 par la Société des guerriers. Le gouvernement a fait

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 nettement figure d'agresseur.

2 Il y a un envers à la médaille. À
3 Kanesatake, il n'y a pas d'unité dans la cause autochtone.

4 Il est faux de prétendre aussi, dans le film que j'ai
5 visionné, "270 ans de résistance", qu'il y a une unité
6 dans la cause. Il n'y avait pas beaucoup de monde de
7 Kanesatake qui étaient là, derrière les barricades; je
8 le sais pour y être allée. Cette Société des guerriers
9 a fait trembler le pouvoir politique. On peut leur
10 reconnaître par ailleurs un talent et une habileté
11 exceptionnelle à manipuler les médias. Je pense que
12 plusieurs médias aussi souffrent d'une culpabilité
13 excessive.

14 Je pense qu'il est urgent, autant pour
15 la Commission que pour la société Mohawk dans son ensemble,
16 à mettre fin à cette Société des guerriers. Il y a des
17 gens très riches à l'intérieur de ça, armés et puissants
18 -- c'est le crime organisé -- et qui s'inspirent du
19 manifeste de Louis Hart (PH), qui à mon avis est très
20 raciste.

21 Je m'explique mal, Monsieur le
22 Coprésident et Madame la Commissaire, que dans une société
23 moderne comme la nôtre la Société des Warriors peut

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 s'afficher comme étant le défenseur des autochtones contre
2 l'agresseur blanc sous le couvert d'une prétendue
3 souveraineté et l'existence de droits ancestraux. À mon
4 avis, ce qu'ils veulent faire, c'est installer leur propre
5 pouvoir pour protéger la continuité de leur action et de
6 leurs opérations illégales.

7 Je pense que le droit des autochtones
8 à s'autodéterminer n'a rien à voir avec faire de leur
9 réserve, relativement au développement économique, un
10 grand casino, une passoire à cigarettes de contrebande,
11 de bijoux et d'alcool, ni encore moins transformer ces
12 lieux en repaires de criminels. Le droit des Amérindiens
13 de revendiquer leurs terres ne doit pas non plus se
14 substituer en un privilège sacré de porter légalement des
15 AK-47 et de se couvrir la tête d'un déguisement aux allures
16 de faux mercenaires.

17 Je parle aussi d'absence de leader. Il
18 n'y a pas d'unanimité chez les Mohawks, il n'y a pas de
19 consensus. Il y a un malaise très important à Kanesatake;
20 ailleurs aussi, si je me fie à ce que j'entends de Kahnawake
21 et d'Akwesasne.

22 La communauté est déchirée depuis
23 quelques années sur la forme que doit prendre son

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 gouvernement de même que ceux qui doivent le diriger.
2 Il y a une instabilité politique qui demeure et qui existe
3 toujours. Pendant la campagne électorale je suis allée
4 rencontrer des autochtones qui se disaient représentatifs
5 de la communauté. Ces gens-là sont allés à Québec et ils
6 se sont fait carrément retourner parce qu'on ne parle
7 qu'avec le conseil de bande et avec personne d'autre, comme
8 si les autres Mohawks n'avaient rien à dire. Il n'y a
9 pas de mécanisme pour ces gens-là pour faire une opposition
10 à l'interne; c'est, d'après moi, incroyable.

11 Devant une situation aussi anarchique,
12 je pense que l'ultime mot d'ordre que l'on doit se lancer
13 aujourd'hui, c'est la prudence; la modération doit nous
14 guider pour reconnaître un droit inhérent à l'autonomie
15 gouvernementale dans le milieu urbain. Les droits qu'on
16 réclame basés sur l'ethnie, à mon avis, c'est absurde.
17 La reconnaissance d'un droit inhérent serait dangereuse
18 basée simplement sur cette notion d'ethnie.

19 Plusieurs membres de la communauté
20 Mohawk de Kanesatake m'ont dit qu'ils voudraient bien
21 s'intégrer -- non pas s'assimiler mais s'intégrer -- à
22 la communauté, à la région, mais il y a comme une perception
23 que cette intégration-là serait vue comme une trahison

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 à l'interne.

2 Il y a quelqu'un qui a déjà dit à Montréal
3 lors d'un colloque que certaines réserves étaient des
4 prisons à ciel ouvert. Quand vous entendez parler de la
5 problématique des femmes autochtones qui vivent des
6 réalités très incroyables... Mme Robinson disait tantôt
7 que ce n'était pas juste les femmes autochtones;
8 évidemment, il y a un rapport de Statistiques Canada vient
9 de nous faire un constat absolument incroyable, mais c'est
10 particulièrement difficile pour les femmes autochtones
11 et les enfants. Alors si c'est ça, des prisons à ciel
12 ouvert...

13 Il y a des avantages doubles en milieu
14 urbain pour les autochtones qui ont des conséquences
15 évidemment sur la qualité de leurs relations avec leurs
16 voisins. Il y a des programmes, comme le développement
17 économique des autochtones, qui permettent aux autochtones
18 de bénéficier d'argent pour ouvrir des commerces qui
19 n'existent pas de l'autre côté de la rue, ce qui a des
20 résultats difficiles. Je dis que c'est une politique
21 d'apartheid qui a des irritants du côté des Blancs, et
22 ça finit par atteindre son apogée.

23 Il faut communiquer si on veut

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 cohabiter. Il y a des municipalités alentour.
2 Malheureusement, plusieurs leaders autochtones ne veulent
3 parler qu'avec le big brother et non pas avec nous ou avec
4 les municipalités ou même avec la province.

5 Si on parle d'intégrité du territoire,
6 moi, je me demande quel sens cela a. Les autochtones
7 peuvent venir à Lachute, circuler librement chez moi, et
8 je suis prête à leur ouvrir ma porte toute grande pour
9 qu'ils ouvrent des commerces et nous permettent à nous
10 d'aller acheter des choses chez eux. Mais nous, est-ce
11 qu'on a le droit de passer ou est-ce qu'on a le droit
12 d'entrer chez eux? Ça veut dire quoi, l'autonomie
13 gouvernementale? Ça peut être à deux sens. Est-ce que
14 des Blancs pourraient participer, par exemple, à un
15 gouvernement autochtone?

16 À mon avis, en conférant sur le principe
17 d'une lignée de sang des territoires fermés à une minorité
18 de sa population, le Canada se donne l'allure d'un
19 véritable apartheid à la canadienne. Comment peut-on être
20 ouvert à des revendications devant des décisions radicales
21 comme celles prises à Kahnawake d'expulser les Blancs de
22 chez eux?

23 Je pense qu'on a, nous aussi, le droit

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 d'habiter ce territoire. C'est avec notre argent qu'on
2 a travaillé et qu'on a développé le territoire du Québec.
3 Ce n'est pas avec l'argent du gouvernement, c'est avec
4 notre argent. On a acquis des terres, des propriétés.
5 Je pense que ça légitimise tout à fait notre propre
6 conquête. Qu'on le reconnaisse ou non, le patrimoine
7 canadien et québécois existe bel et bien aussi, et je pense
8 que c'est heureusement pour les autochtones et pour les
9 Indiens d'Oka que personne n'a pensé, en date
10 d'aujourd'hui, leur facturer une contribution à l'État
11 moderne que nous sommes devenus. La responsabilité
12 historique, à mon avis, a des limites.

13 L'impression qui se dégage actuellement
14 du débat sur la question des revendications territoriales
15 est que ça ressemble souvent -- c'est malheureux, mais
16 c'est l'impression qu'ont les Canadiens et les Québécois
17 qui me parlent -- à une opération de lobbying qui utilise
18 le même vieux prétexte pour permettre aux Indiens de
19 profiter continuellement de la vache à lait qu'est l'État.
20 C'est ça, l'impression que ça dégage.

21 On parle d'un puits sans fond. Moi, je
22 peux vous dire que, quand j'essaie de savoir combien de
23 personnes sont membres de la communauté mohawk de

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Kanesatake, les chiffres sont différents que ça provienne
2 d'un ministère ou d'un autre. On n'est jamais capable
3 de savoir combien de personnes vivent à Kanesatake et
4 combien de personnes vivent à l'extérieur.

5 Si on regarde le budget qui est octroyé
6 aux gens de Kanesatake, je pense que ce n'est pas si pire,
7 quand même, un budget de près de 6 668 000 \$. En excluant
8 de là, évidemment, des fonds alloués à l'éducation, qui
9 prennent une grande partie du budget, le conseil de bande
10 dispose d'un budget qui frôle les 3 millions de dollars
11 pour une population qu'on dit de 838 personnes qui habitent
12 sur le territoire... encore une fois, c'est un chiffre
13 qui peut peut-être être contesté, sauf que moi, j'ai des
14 chiffres ici, et il y a différents chiffres. Sur une
15 lettre à la ministre, j'en ai 1 918; sur une autre, 1 500;
16 dans le dernier recensement, on parle d'à peu près 850
17 personnes.

18 Je pense que les revendications
19 territoriales nous mènent actuellement dans un cul-de-sac.
20 Les Mohawks se contentent de subir. Est-ce qu'on a des
21 initiatives? Quelle sorte de documents, quelle sorte de
22 propositions ont-ils mis sur la table pour nous démontrer
23 leur bonne foi à eux aussi? La situation sociale et

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 économique de Kanesatake autant que des populations
2 avoisinantes, souffre de cet état de fait. On a
3 continuellement une épée de Damoclès sur la tête.

4 Alors on pourrait dire: "So what do
5 Indians want?" Les autochtones urbains ne sont pas
6 intéressés à revenir aux conditions des premiers
7 occupants, mais, victimes de la colonisation, ils ont
8 aujourd'hui trouvé le truc pour profiter de tout ce que
9 l'État moderne leur apporte: continuer de vivre comme
10 leurs ancêtres tout en profitant des avantages de la
11 sécurité sociale, des pensions de vieillesse, de la
12 technologie moderne, avec des exemptions de taxe, et en
13 plus, finalement -- pourquoi pas -- un petit brin de
14 contrebande pour arrondir les fins de mois.

15 Moi, je peux vous dire que la carte
16 traditionaliste, elle a bien fonctionné au Québec et
17 qu'actuellement la population canadienne et québécoise
18 non autochtone commence à se demander: "Est-ce que c'est
19 vrai qu'ils sont si mal pris que ça?" Est-ce que, en
20 demeurant urbain, on ne pourrait pas dire que c'est comme
21 chercher l'original en pleine ville?

22 Nous étions tolérant et nous sommes
23 devenus tolérants zéro. Nous étions une société abondante

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 et nous sommes devenus une société d'abondance zéro. La
2 richesse et l'argent ne peuvent tout acheter. Il va venir
3 un moment, comme disait Alban Toughler (PH) dans sa
4 dernière publication, où la caisse la mieux garnie va se
5 trouver vide. Pourquoi penser que la leur ne sera jamais
6 vide si la nôtre l'est?

7 La politique fédérale, la Loi sur les
8 Indiens, est une mesure législative paternaliste et
9 humiliante. C'est aberrant de constater que dans une
10 époque moderne comme la nôtre des gens au Canada vivent
11 encore en pupilles de l'État, sont traités en pupilles
12 de l'État. Il faut couper le cordon ombilical, leur
13 transférer l'argent et leur donner tout ce qu'on a dans
14 les programmes pour qu'ils l'administrent eux-mêmes; et
15 j'y reviendrai plus tard. Aux États-Unis, il y a 4 000
16 lois qui régissent les relations entre les gouvernements
17 et les différentes tribus, et nous, on a une seule loi
18 qui encadre ces relations; c'est absurde.

19 Je vous ai dit tantôt que cette loi a
20 favorisé l'émergence de conseils de bande, de chefs de
21 conseils de bande qui sont trop souvent contestés. Même
22 le vérificateur général, dans son dernier rapport, le
23 mentionne. Il dit: "Je reçois des lettres de citoyens

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 autochtones qui me disent, 'Comment je fais pour me
2 plaindre de l'administration du conseil de bande? Où je
3 vais? Qui va m'écouter?'" La Loi sur les Indiens brime
4 l'autonomie des autochtones. Elle accroît leur
5 irresponsabilité.

6 J'arrive avec des recommandations.
7 Vous en voulez. Mais je ne prétends pas que mes
8 recommandations devraient, demain matin, devenir force
9 de loi ou autrement.

10 Actuellement, vu l'ampleur de la
11 contrebande et la difficulté de contrôler les privilèges
12 des exemptions de taxe, les autochtones devraient
13 dorénavant payer la taxe sur les produits qu'ils achètent
14 et être remboursés par la suite. Il n'y a personne qui
15 dise qu'ils n'ont pas le droit de ne pas payer de taxe,
16 au contraire. Mais c'est devenu tel qu'on vend à des
17 Blancs, et les Blancs de l'autre côté de la rue, eux autres,
18 vu qu'ils ne sont pas Indiens, ils ne peuvent pas vendre
19 pas de taxe. C'est un problème très grave dans les
20 communautés urbaines.

21 Moi, je dis qu'il devrait y avoir la
22 possibilité pour nous de contrôler les produits achetés
23 et que ça réduirait les abus. Il ne peut pas y avoir un

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 commerce à sens unique selon lequel les Indiens achètent
2 et revendent des produits à des Blancs sans taxe alors
3 que ce sont nos propres impôts et nos propres taxes qui
4 sont distribués dans les réserves. Ils ont besoin
5 d'argent. Combien de taxe et d'impôt allons-nous
6 récupérer sur un paquet de cigarettes? D'un côté ils ont
7 des besoins énormes en termes d'aide, mais d'un autre côté
8 ils vendent hors taxe; alors on ne l'a pas, cet argent-là,
9 pour le leur donner. C'est absurde.

10 La carte des autochtones, heureusement
11 que le conseil de bande a dénoncé ça en 1991-92. C'était
12 rendu que tout le monde courait pour avoir une carte
13 d'Indien. Ça coûtait 300 \$ et on payait jusqu'à 3 000
14 \$. Là, on avait une belle carte d'Indien et on se
15 promenait. Il y a eu des commerces qui ont été floués,
16 dans la région de Lachute et des environs, notamment à
17 Hawkesbury où, du jour au lendemain, les gens disaient:
18 "Comment ça se fait, il y a donc bien des autochtones,
19 du jour au lendemain, qui viennent acheter ici." On
20 présentait une carte d'Indien, et c'était entendu que si
21 tu étais un autochtone, tu ne payais pas de taxe. Donc
22 on ne chargeait pas de taxe. À la fin de l'année Revenu
23 Canada a dit: "Non, non. Les taxes, tu les paies en

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 dehors des réserves."

2 Il y a encore beaucoup de personnes
3 aujourd'hui qui se font flouer par ça. Les Québécois
4 veulent avoir une origine indienne parce que ça confère
5 tellement; tout le monde veut être Indien. Il y en a même
6 un qui, à sa grande surprise, s'est découvert des racines
7 autochtones en faisant faire un arbre généalogique.

8 Ensuite, si on veut assurer une
9 cohérence dans nos politiques, pourquoi est-ce que les
10 Indiens doivent recevoir un remboursement de TPS alors
11 qu'ils ne la paient pas? C'est un irritant dans nos
12 relations.

13 J'avais demandé, lorsque j'ai rencontré
14 Ovide Mercredi lors d'une réunion du caucus autochtone,
15 s'il y avait des propositions qu'il pouvait faire
16 concernant l'"employabilité" des autochtones dans les
17 régions urbaines. Lui proposait un programme incitatif,
18 qui dirait: "Si vous êtes une entreprise québécoise et
19 que vous engagez un autochtone chez vous, on va vous donner
20 un programme incitatif pour vous encourager à les engager,
21 à les embaucher, pour qu'ils travaillent, pour qu'ils
22 regagnent de la fierté." Je trouvais ça intéressant.
23 Ça devrait être sérieusement envisagé qu'il y ait un

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 programme incitatif.

2 Le programme PDEA, le Programme de
3 développement des autochtones en milieu urbain, ça devrait
4 être un programme qui devrait favoriser les relations
5 d'affaires entre les Indiens et les Blancs. On parle de
6 construire des ponts. Pourquoi est-ce qu'on n'utilise
7 pas les programmes qu'on a pour dire: "Ce programme-là,
8 si tu veux ouvrir un commerce, va donc t'associer avec
9 un Blanc" et vice versa? J'ai fait ça dernièrement avec
10 un organisme à Pointe-aux-Anglais. J'ai dit: "Pourquoi
11 est-ce que vous n'allez pas vous chercher des autochtones
12 pour les associer avec vous, pour qu'ils fassent partie
13 de ce développement-là?" Il y aurait bien moins
14 d'irritants.

15 La Commission, à mon avis, doit
16 absolument examiner la question de la crédibilité des
17 leaders et envisager la possibilité d'instaurer un
18 mécanisme spécial qui va permettre aux membres d'une bande
19 qui le veulent de vérifier l'honnêteté et la crédibilité
20 des chefs de conseils de bande. Je vous réfère encore
21 une fois au vérificateur général.

22 L'obligation de rendre compte, à mon
23 avis, doit aussi être un facteur. La Commission doit en

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 arriver à la conclusion que, quand on reçoit des argents
2 de d'autres personnes, il faut rendre des comptes sur ce
3 qu'on fait avec cet argent-là. Le ministère est devenu
4 le bouc émissaire de toutes sortes de difficultés.

5 Moi, je peux vous dire qu'à un moment
6 donné je posais une question au chef du conseil de bande
7 actuel de Kanesatake: "Comment pouvez-vous m'expliquer
8 que le ministère des Affaires sociales, Santé et Bien-Être
9 social Canada, a dépensé 450 000 \$ dans un an au simple
10 chapitre du transport des malades?" Il m'a dit: "Bien,
11 Madame Bourgault, c'est une forme de développement
12 économique." "Ah, oui? Comment ça?" Il dit: "C'est
13 ça, on transporte des malades à l'hôpital et c'est payant."
14 Tout le monde est devenu transporteur de malades.

15 N'importe qui transporte des gens supposément malades à
16 Montréal, et cela a coûté 450 000 \$ pour 838 personnes.

17 Ça veut dire que, dans une année, il y en a qui ont fait
18 de l'argent, et ce sont toujours les mêmes.

19 Mais ils ne se sentent pas redevables,
20 alors ils m'ont répondu que ce n'était pas leur problème,
21 que le gouvernement devrait vérifier ça, que ce ne sont
22 pas eux autres qui ont à vérifier ça; donc ils ne se sentent
23 pas responsables de ces fraudes-là.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 La Commission également doit voir
2 comment les listes des conseils de bande doivent être
3 l'objet d'une révision démographique et rigoureuse, comme
4 c'est le cas pour le reste de la population blanche. Moi,
5 je n'ai pas d'objection à donner de l'argent pour leur
6 bien-être, mais encore faut-il que je sache que je le donne
7 aux bonnes personnes. Mais là, il y a des différences...
8 si vous voulez en voir, des chiffres, je vais vous en
9 montrer. On ne sait pas combien de personnes habitent
10 là et on a de la difficulté à faire un recensement.

11 Le ministère des Affaires indiennes et
12 du Nord canadien, c'est une machine qui s'entretient par
13 elle-même, qui justifie son existence en assujettissant
14 la vie de tous les jours des autochtones. Tant que ce
15 ministère-là va exister, à mon avis, les autochtones ne
16 pourront être vraiment responsables devant les
17 gouvernements et les citoyens.

18 Alors moi, je propose qu'afin d'assainir
19 les budgets alloués aux autochtones et d'alléger par le
20 fait même la bureaucratie fédérale en la décentralisant,
21 le ministère des Affaires indiennes doit être transformé
22 dans sa forme actuelle, et l'administration de ses
23 différents programmes pourrait, par exemple, être

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 transféré à un organisme permanent qui aurait comme mandat
2 de gérer et non de suppléer au désir de fonctionner des
3 autochtones.

4 Je propose qu'une commission nationale
5 composée de représentants des nations autochtones et de
6 spécialistes des questions amérindiennes et d'un adjoint
7 spécial au vérificateur général du Canada, un adjoint
8 autochtone au bureau du vérificateur général, pourrait
9 être créée, qui se rapporterait au Parlement et non au
10 gouvernement. Dans le cadre de son mandat, cette
11 commission-là pourrait être tenue d'exercer une compétence
12 exclusive sur l'administration des programmes autochtones
13 transférés dans les différents ministères, prévoir des
14 mécanismes d'examen des budgets alloués aux conseils de
15 bande, demander aux conseils de bande des compte-rendu
16 de leurs activités et des services fournis à leurs membres,
17 et rendre compte de ces rapports à un adjoint spécial aux
18 affaires autochtones au vérificateur général.

19 Je conclus.

20 Je pense que le droit inhérent à
21 l'autonomie gouvernementale pour les autochtones en milieu
22 urbain doit être utilisé avec beaucoup de sérieux
23 actuellement. La Commission doit envisager ce droit

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 inhérent avec mille précautions et ne peut pas faire
2 abstraction de la réalité des relations avec les Blancs
3 en milieu urbain.

4 Non seulement elle doit tenir compte de
5 cette dimension spécifique, mais elle doit envisager d'y
6 répondre par des solutions adéquates et innovatrices.
7 Nous avons lu avec un certain malaise dans "Partenaires
8 au sein de la Confédération" que les problèmes complexes
9 et différents que présentent les groupes autochtones sans
10 assise territoriale ne peuvent être traités dans un
11 rapport.

12 Quand vous allez avoir terminé vos
13 travaux, votre Commission va avoir coûté près de 40
14 millions de dollars aux citoyens contribuables.
15 Évidemment, c'est une commission très coûteuse; une des
16 plus coûteuses. Je comprends que par ailleurs c'est à
17 cause de la grandeur du pays et des nombreuses communautés
18 autochtones que vous avez visitées et que c'était
19 nécessaire. J'espère qu'elle ne subira pas le même sort
20 que les autres commissions de se retrouver sur les
21 tablettes du Parlement.

22 Je pense que, pour éviter ça, si la
23 Commission propose des solutions très terre-à-terre et

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 ne sombre pas dans des recommandations utopiques... je
2 pense que vous savez vous-mêmes maintenant que votre mandat
3 était très vaste au départ. Il nous apparaît difficile
4 d'envisager une solution unique à un dossier aussi
5 complexe. Ce n'est pas d'une seule enjambée qu'on va
6 régler cette situation-là.

7 Encore une fois, la Commission ne peut
8 pas non plus recommander des nouveaux argents. La
9 population canadienne est surtaxée, elle n'a plus de
10 capacité de payer. Alors on doit être inventif et
11 innovateur. L'abolition du ministère des Affaires
12 indiennes et du Nord canadien m'apparaît à mon avis une
13 des choses que la Commission devrait recommander.

14 Il pourrait y avoir aussi un projet
15 pilote sur la commission nationale que je vous ai proposée.

16 On devrait peut-être commencer tout de suite et on
17 pourrait voir de quelle façon ça pourrait opérer

18 Une solution à court terme pour régler
19 plusieurs des problèmes énoncés dans ce document serait
20 tout simplement l'application des lois en vigueur
21 actuellement. Un tel procédé aurait comme effet
22 d'éliminer l'improvisation et la création de précédents
23 qui, avec le temps, deviennent des cas de jurisprudence.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 À moins que la loi au Québec ait le nez en cire et qu'on
2 puisse à sa guise le modeler pour les circonstances, c'est
3 en appliquant la même justice pour tous que les différentes
4 communautés formant ce pays seront égales devant Dieu et
5 devant les hommes.

6 Merci beaucoup.

7 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci,
8 Madame Bourgault. Je voudrais vous remercier au nom de
9 la Commission d'avoir mis ensemble ces réflexions. Je
10 sais qu'elles sont accompagnées d'un bon nombre d'annexes
11 qu'on va regarder avec beaucoup d'intérêt.

12 Comme vous le savez, la Commission, au
13 mois de mai, a fait une semaine d'audiences dans les
14 réserves d'Akwesasne et de Kahnawake. Malheureusement,
15 nous n'avons pas pu nous entendre sur des conditions
16 acceptables pour faire une audience à Kanesatake, de sorte
17 qu'un certain nombre de groupes de Kanesatake sont venus
18 faire des présentations à Kahnawake.

19 Nous avons aussi, comme vous le savez,
20 réuni à Montréal dans la même semaine le maire d'Oka et
21 de la paroisse d'Oka, le député de l'Assemblée nationale,
22 également l'un de vos collègues de l'époque, M. Lopez,
23 et également, du côté de Châteauguay, le maire Boursier

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 et d'autres, pour discuter un peu de l'objectif de la
2 normalisation des relations, pour décrier les relations
3 quotidiennes, qui ne sont pas détendues, au contraire,
4 depuis 1990, mais dans le fond n'ont fait qu'empirer d'une
5 certaine façon.

6 Il est évident que ça préoccupe beaucoup
7 la Commission, qui a un mandat général de réconciliation
8 et de rapports sur une base différente avec les
9 autochtones. Alors c'est sûr qu'on a souvent l'impression
10 que, lorsqu'on travaille d'un côté, le tapis retourne de
11 l'autre bord et qu'il faut recommencer pour essayer d'avoir
12 les quatre coins. C'est un peu ce qu'on a vécu. J'ai
13 fait état récemment que c'était une situation qui
14 préoccupait la Commission au plus haut point.

15 Ceci dit, je pense qu'il y a beaucoup
16 de choses dans votre mémoire. Il est certain qu'il y a
17 des choses importantes, comme le fait qu'on ne doit pas
18 considérer tout le monde sur le même pied et dans le même
19 paquet. Je pense que vous faites bien ressortir ces
20 distinctions-là. Il y a une situation, cependant, qui
21 est hautement politique, comme vous l'avez dit d'entrée
22 de jeu, et qui appelle des solutions politiques si on veut
23 aller au fond des choses et non pas uniquement traiter

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 les symptômes.

2 Ceci était dit, c'est évident qu'on est
3 conscient que, dans plusieurs milieux, on est près d'une
4 certaine rupture de la confiance, dans le fond, que ça
5 demande des institutions. Donc c'est une préoccupation
6 importante pour toute société.

7 Il y a bien sûr la contrebande de
8 cigarettes, que vous avez mentionnée. Il y a aussi des
9 réalités qui sont, à notre point de vue, tout aussi graves
10 certainement sur le plan des institutions et du respect
11 des institutions; la réalité, par exemple, qui veut qu'il
12 y ait eu un nombre important de décès sur la réserve
13 d'Akwesasne qui n'ont jamais fait l'objet d'investigation,
14 ce qui préoccupe des groupes importants parmi la communauté
15 mohawk d'Akwesasne, pour des raisons géographiques, des
16 raisons de juridiction, des raisons de toutes sortes.
17 Mais le résultat est que lorsqu'on parle de l'application
18 de la loi, c'est une réalité qui est sérieuse et qui est
19 importante.

20 Donc c'est simplement pour dire que la
21 Commission est très consciente que la situation est
22 difficile, que les solutions sont politiques à plus long
23 terme, mais aussi, il faut être capable de gérer le

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 quotidien pour pouvoir s'y rendre. C'est le danger qu'on
2 court actuellement, que le quotidien, au fond, dérape et
3 qu'on ne soit pas capable d'arriver avec une disponibilité
4 raisonnable de part et d'autre pour regarder les solutions
5 à plus long terme.

6 J'ai eu l'occasion de dire que le mandat
7 de la Commission n'est pas dans la gestion des crises
8 quotidiennes, mais un regard hors période de crise un peu
9 plus profond sur les causes, pour aider par la suite les
10 partenaires à prendre leurs responsabilités et apprécier
11 le niveau des solutions et le rythme des solutions. C'est
12 le contexte.

13 Ceci étant dit, concernant la réalité
14 autochtone en milieu urbain, Kahnawake, par exemple, est
15 la plus grosse réserve adjacente à un centre urbain
16 important au Canada. Alors ça comporte des avantages et
17 des inconvénients et pour les habitants de Kahnawake et
18 pour la population en général. Je pense que quand même,
19 la difficulté, c'est de gérer le présent en ayant à l'esprit
20 le passé.

21 C'est évident que dans les années
22 cinquante, quand on a construit la Voie maritime du
23 Saint-Laurent, quand on a construit le pont Mercier, on

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 s'est peu préoccupé de l'impact économique, écologique
2 sur ces communautés-là et qu'aujourd'hui on en paie en
3 partie le prix, parce qu'il faut faire un rattrapage.

4 Je sais que vous connaissez la trame de
5 fond plus large, même si vous faites ressortir de façon
6 bien sentie des éléments qui, comme vous le dites,
7 représentent ce que vous avez entendu et entendez
8 régulièrement. On est, au niveau de la Commission,
9 certainement très intéressé à entendre tous les points
10 de vue. On n'a qu'à écouter les lignes ouvertes à Montréal
11 pour être au fait de la réaction de la population.

12 Cependant, c'est un peu le débat qu'on fait; à un moment
13 donné on a de la misère à arriver à une situation un peu
14 plus raisonnable où on peut faire un dialogue véritable.

15 Ce que vous dites par rapport aux Mohawks
16 est certainement vrai, et on nous l'a communiqué autant
17 comme autant; il y a des points de vue différents, il y
18 a des débats importants à l'intérieur des sociétés mohawks.

19

20 Vous dites que la Loi sur les Indiens
21 doit être abolie. Un grand nombre d'autochtones nous
22 disent la même chose. Le remplacement est moins évident
23 et moins simple. Comme vous le savez, il y a beaucoup

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 de fonds fédéraux; c'est une loi de financement dans le
2 fond et de contrôle en raison du financement, et c'est
3 très tatillon.

4 Il est évident qu'à partir du moment où
5 les fonds publics sont dépensés, on est dans une situation
6 de contrôle. Le vérificateur général lui-même en fait
7 état et indique qu'il perd de vue, depuis un certain nombre
8 de rapports, pas loin de 2 milliards de dépenses -- c'est
9 inquiétant pour tout le monde -- parce qu'on est allé au
10 financement global, et caetera.

11 La réalité fondamentale, c'est qu'il va
12 falloir donner une mesure d'autofinancement aux
13 communautés autochtones et diminuer les budgets publics.
14 Sauf que souvent le public a l'impression que, par une
15 pensée magique, on va retourner l'argent et que ça va se
16 faire. Alors ça nous amène à toute la discussion sur
17 comment faire pour donner une base économique qui va
18 permettre de diminuer les budgets publics, de sortir de
19 la dépendance et de faire en sorte que ce soit plus
20 équilibré.

21 Aux États-Unis, on l'a fait en bonne
22 partie par la revendication territoriale il y a 30 ou 40
23 ans, par des législations contestées qui permettent

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 d'avoir des casinos sur des réserves indiennes, contrôlés
2 par les gouvernements indiens, et caetera. On est rendu
3 à ce type de débat.

4 Simplement abolir la Loi sur les
5 Indiens, si l'argent continue de venir du fédéral, il faut
6 des contrôles; donc c'est évident qu'il faut trouver une
7 source à la base.

8 Également, ce que je veux dire
9 concernant tout ce que vous mentionnez sur le plan des
10 mécanismes de reddition de comptes, d'imputabilité à
11 l'intérieur des communautés autochtones, c'est qu'on a
12 fait le tour d'un grand nombre de gouvernements autochtones
13 adjacents aux villes et à l'extérieur. Essentiellement,
14 on a entendu parler beaucoup plus des gouvernements
15 autochtones et de leur gestion que du gouvernement fédéral
16 et des gouvernements des provinces, parce que c'est ça,
17 la préoccupation au niveau local dans les communautés,
18 et pas uniquement des femmes autochtones. Donc c'est une
19 préoccupation majeure de la Commission.

20 Quand on parle d'autonomie
21 gouvernementale, c'est évident qu'on va regarder ces
22 mécanismes-là de façon très sérieuse.

23 La question gouvernement ethnique

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 versus gouvernement public est difficile. On voit, à
2 cause de la Loi sur les Indiens et du statut d'Indien,
3 spontanément, la notion d'un gouvernement autochtone comme
4 gouvernement sur une base de race ou d'ethnie. Il reste
5 que ce sont d'abord et avant tout des communautés
6 politiques et qui ont eu dans le passé des ouvertures
7 importantes vis-à-vis des Blancs au niveau de l'adoption,
8 au niveau d'inter-nations autochtones. Mais tout ça a
9 glissé, et ça fait en sorte que dans le débat actuel c'est
10 une question qui est importante et qui est difficile.
11 Alors ça fait également l'objet d'examen de très près du
12 côté de la Commission.

13 Vous faites une proposition pour
14 remplacer la Loi sur les Indiens par une commission. Dans
15 le fond, ma question, c'est la question centrale: Comment
16 vous voyez ce nouveau système-là, où, encore une fois,
17 les fonds viendraient quand même largement du fédéral?
18 Le ministre ce matin disait: "Bien sûr, on pense qu'on
19 doit aller dans la direction où des communautés autochtones
20 vont devoir taxer leurs membres pour leurs propres
21 services, mais souvent il n'y a rien à taxer, il n'y a
22 pas grand-chose à taxer. Donc le besoin de transferts
23 fédéraux va demeurer, même à long terme."

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Est-ce que vous pourriez expliciter
2 davantage cette recommandation? Je m'excuse d'avoir fait
3 un certain tour de piste pour répondre à un certain nombre
4 de vos interrogations, mais j'ai pensé qu'on pourrait
5 peut-être sauver du temps comme ça.

6 **LISE BOURGAULT:** Non, je vous remercie
7 beaucoup.

8 Écoutez, ce que j'ai entendu, moi,
9 durant mes neuf années en politique -- et j'étais d'accord
10 avec ça -- c'est qu'à un moment donné le ministère X ou
11 le ministère des Affaires indiennes développe un programme
12 qui est supposé être bon pour l'ensemble des autochtones.
13 Au gouvernement fédéral, quand on développe un programme,
14 c'est consigné dans un document, et voilà les critères
15 d'admissibilité; point. Ça ne veut pas nécessairement
16 dire que ce programme-là est adaptable aux autochtones
17 en milieu urbain ou est adaptable aux Micmacs ou aux Hurons
18 de Loretteville. C'est là le problème d'un gouvernement
19 quand il doit passer devant les Communes un budget qui
20 est alloué pour tel programme pour supposément régler tel
21 problème. C'est la problématique du ministère.

22 Moi, je dis que la commission nationale,
23 qui pourrait être évidemment composée de représentants

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 de nations autochtones, c'est l'évidence même...
2 transférons-leur l'argent. Je vous fais le pari que le
3 450 000 \$ que le conseil de bande a obtenu de fonds fédéraux
4 au chapitre du transport de malades, si c'était le conseil
5 de bande qui avait à gérer cet argent-là, à mon avis, le
6 maximum que cela aurait coûté, c'est 100 000 \$ pour la
7 même année. Le 350 000 \$, il aurait pu l'utiliser pour
8 autre chose dans sa communauté, pour des besoins qui
9 concernent sa communauté.

10 Le problème du ministère, c'est qu'il
11 a un cadre d'opération, alors qu'une commission nationale
12 qui gère les fonds qu'on donne aux autochtones pourrait
13 faire avec le même argent, à mon avis, cent fois et mille
14 fois plus. Pourquoi? Actuellement, le problème, c'est
15 que quand il y a un programme défini, tout le monde veut
16 l'avoir, cet argent-là. Voilà la raison pour laquelle
17 certaines communautés autochtones sont frustrées parce
18 qu'il ne reste plus de budget. Vous avez l'administration
19 de ce programme-là qui coûte énormément cher absolument
20 pour rien; absolument pour rien. Il y a des
21 sous-ministres, des sous-ministres adjoints, des
22 sous-ministres adjoints aux sous-ministres adjoints --
23 ça ne finit plus -- qui s'entretiennent avec ce

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 pourcentage-là.

2 Alors la commission nationale, avec un
3 petit budget limité d'opération, ce n'est pas compliqué,
4 la communauté mohawk de Kanesatake a besoin... là, ils
5 viennent d'obtenir 1,5 million pour panser leurs
6 blessures. Les Blancs d'Oka ont besoin de 1,5 million
7 pour panser leurs blessures aussi. Mais là il y avait
8 un programme qui existait au ministère à quelque part pour
9 ça, et si tu appliques et tu n'obtiens pas d'argent...
10 malin celui qui essaie d'être contre ça. Si la communauté
11 mohawk applique pour un programme qui existe et qu'on n'a
12 pas de fonds... il faut quasiment qu'il y ait de l'argent.

13 Ils ne peuvent pas faire la différence que les Mohawks
14 de Kanesatake ont des besoins différents des Hurons de
15 Loretteville.

16 Alors il faut absolument trouver un
17 mécanisme. C'est ça qui envenime nos relations, c'est
18 ça qui fait en sorte que la perception du grand public
19 à l'endroit des autochtones est erronée de par ce fait-là.

20 Il me semble que la Commission a une obligation énorme
21 vis-à-vis de ça. Qu'on ne coupe pas un cent; qu'on leur
22 donne le même argent.

23 Il y a beaucoup de programmes

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 administrés par différents ministères qui pourraient être
2 gérés par cette petite commission nationale, et les Mohawks
3 d'Oka vont cogner là, et après explication... il peut y
4 avoir un principe général, mais qui peut être applicable
5 ici et non applicable là. Ça presse qu'on fasse ça.

6 Sur le mécanisme, je pense qu'il y a des
7 autochtones dans la salle et d'autres à Ottawa, avec votre
8 Commission, qui pouvez trouver le moyen. On a un Conseil
9 des arts pour la culture; on pourrait avoir ce conseil-là
10 pour les argents qu'on distribue aux autochtones.
11 Peut-être qu'il y en a qui ont fait des recommandations
12 semblables, mais je n'ai pas eu le temps de lire,
13 évidemment, tous les mémoires que vous avez reçus.

14 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

15 Évidemment, ce que vous proposez, c'est une
16 décentralisation complète et une gestion très légère de
17 coordination.

18 **LISE BOURGAULT:** Absolument. Ça se
19 fait... je m'excuse.

20 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Sûr, mais
21 il n'en demeure pas moins qu'il y a une question de contrôle
22 des fonds publics; ces fonds-là vont devoir venir.

23 Ce que j'essaie de dire, c'est qu'en

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 faisant cette décentralisation mais en laissant l'argent
2 venir entièrement du côté fédéral, il se peut que ce soit
3 la voie et que ça doive être fait, mais en même temps,
4 si on ne fait pas une démarche importante pour donner une
5 base économique aux communautés autochtones, on va avoir
6 autant de problèmes dans cette formule-là à terme qu'on
7 en a pour d'autres raisons. Tout le problème de la
8 démocratie à l'intérieur des communautés autochtones,
9 quand tout l'argent passe au conseil de bande, on crée
10 un pouvoir énorme où les gens n'ont pas de marge de
11 manoeuvre en-dessous parce que tout doit venir du conseil
12 de bande. C'est la situation qu'on a.

13 Alors, en plus, dans l'optique que vous
14 décrivez, avec la discrétion totale, il faut trouver des
15 moyens de donner du pouvoir à l'intérieur de la communauté.

16 C'est simplement pour dire que, par rapport à la
17 bureaucratie du ministère que vous décrivez, c'est une
18 chose, mais il y a d'autres dimensions au problème qu'on
19 doit regarder.

20 Essentiellement, ce que les gens nous
21 disent, c'est que de passer d'une décroissance de la Loi
22 sur les Indiens comme vase communicant à l'autonomie
23 gouvernementale, justement pour permettre l'autonomie

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 véritable, là encore, c'est évident que l'autonomie
2 gouvernementale, si tout l'argent vient d'un autre
3 gouvernement, on n'aura pas changé grand-chose, si on ne
4 s'en va pas dans une base où il peut y avoir un
5 autofinancement, qu'il y ait une partie du budget qui soit
6 autofinancée par les communautés autochtones elles-mêmes.

7 **LISE BOURGAULT:** Comme je vous ai dit,
8 il y a une différence à faire dès lors entre les communautés
9 autochtones en milieu urbain et celles qui vivent
10 éloignées. Je ne connais pas cette problématique-là.
11 Mais les communautés autochtones en milieu urbain, moi,
12 je voudrais voir le chef du conseil de bande actuel et
13 son conseil ouvrir la porte, simplement l'ouvrir; qu'il
14 ouvre la porte, c'est le défi que je lui lance. La
15 communauté alentour est prête, quoi qu'il en dise et quoi
16 qu'il en pense. Tant et aussi longtemps qu'il va se mettre
17 le paravent que nous, on est contre eux autres tout le
18 temps, nous autres, la majorité qui regarde ça, on se dit:
19 "Qu'il l'ouvre, la porte. On va y aller. On va aller
20 voir avec lui, avec son conseil, avec les membres de la
21 communauté."

22 C'est aberrant de constater que deux
23 autochtones, deux Mohawks sur trois à Oka ne connaissent

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 pas combien d'argent est dévolué au conseil de bande.
2 Ils ne savent rien. Peut-être que c'est le langage qu'on
3 n'a pas, c'est la communication. Pourtant, à l'ère
4 électronique, comment se fait-il qu'on n'est pas capable
5 de communiquer simplement, avec la radio communautaire
6 ou avec un simple document écrit en langage mohawk pour
7 ceux qui le veulent: "Voici ce que reçoit votre conseil
8 de bande pour votre bien-être quotidien." Comment ça se
9 fait qu'on ne fait pas ça, que c'est si secret, tout ça.

10 Donc il y a une obligation pour la
11 Commission de voir à ça.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je peux
13 vous dire que ce n'est pas propre à la situation urbaine
14 mais qu'on retrouve ça largement. Donc ça fait partie
15 du problème général qui a été mis en lumière devant la
16 Commission, en contexte urbain comme en contexte rural,
17 sur la gestion des gouvernements autochtones.

18 Je voudrais à ce moment-ci demander à
19 ma collègue Viola Robinson de poursuivre.

20 Viola.

21 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Thank
22 you.

23 I guess I will start this talk here by

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 saying that it is a very sensitive situation that exists
2 here in the province of Quebec, very unique in Canada.
3 Certainly, I think the problems here aren't easy problems,
4 in particular when you start talking about the contraband
5 issue and looking at the three jurisdictions, the three
6 states that are trying to deal with that. That, in itself,
7 creates a problem. I don't think Quebec itself can resolve
8 it, nor do I think New York can resolve it or Ontario.
9 I think it means a lot more than that.

10 Having said that -- and you will excuse
11 me for my naivety or my ignorance here -- I would like
12 to ask you a personal question. You say you have been
13 an MP for nine years. Are you still an MP now?

14 **LISE BOURGAULT:** No.

15 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** All
16 right. You were an MP when this whole thing erupted.

17 **LISE BOURGAULT:** Yes.

18 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** I have
19 always thought, being an Aboriginal person and being a
20 person from the Micmac nation, that it took us a long time
21 in eastern Canada, far east, in Nova Scotia, to educate
22 the public down there, awareness about the Micmac nation
23 and being accepted as a nation. We had to go to Supreme

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Court and spend all kinds of money that we didn't have,
2 and finally we are starting to get some recognition.

3 I am just wondering, when you really look
4 back now to the situation we are sitting here trying to
5 resolve, for a long time the people in Kanesatake -- I
6 guess particularly there, right at that border state there
7 -- and Indian people in Canada generally, have been
8 appealing to the federal government and governments for
9 recognition and for some formal way of sitting down talking
10 about these problems which never, never existed, it never
11 happened.

12 It took something like the Oka incident
13 to bring people to life, it took something of that nature
14 which was part of creating this Commission. We are asked
15 to do a job. It took hundreds of years to evolve, and
16 all of a sudden we are asked to come in and try to resolve
17 it, which is almost impossible.

18 You can talk about tax, you can talk
19 about border crossings and all this, but the respect,
20 equality and respect, why is it that is so difficult for
21 the federal government and for other governments to
22 respect, for instance, the Jay Treaty, which we say gives
23 Indians, at least the First Nations -- it recognizes us

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 as having free access and free border crossing. It is
2 recognized in the United States but it is not recognized
3 in Canada.

4 I know, I go to the States all the time.
5 We were called the workers; we would go over there every
6 summer to rake blueberries; I used to go over there as
7 a kid picking potatoes. We survived off the eastern part
8 of the United States. No problem, especially over there;
9 we have dual citizenship, as far as Micmacs go.

10 When you come back over here, we have
11 all these problems. Why? It seems to me if there was
12 real political will and if there was real good intention
13 and if there was respect -- respect has been talked about
14 an awful lot today. But there is this whole thing about
15 the Jay Treaty; they are still talking about it, and nobody
16 wants to sit down and talk about these things. Why would
17 that have happened?

18 The other thing is, when this happens
19 -- and this is what really bothers me -- why is it that
20 it has been ignored for so long and why is it still being
21 ignored by the federal government? We have to sit down
22 and talk with the provincial government and talk with the
23 people. Let's start talking some sense, why does this

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 happen and how can we resolve it.

2 It is too bad that it has gone to the
3 extent that it has, but we are at a point where somebody
4 has to begin some serious, serious dialogue, meaningful
5 dialogue, sit down and say, "How can we work these things
6 out?" That's what is lacking and that's what has been
7 lacking.

8 How would you see that? Why is it that
9 this is so difficult to achieve?

10 **LISE BOURGAULT:** Le traité Jay, c'était
11 en 1774 qu'il a été signé. Évidemment, la société a
12 beaucoup évolué. On est maintenant à commercer avec le
13 monde. On est dans un marché global, comme ils disent.
14 À mon avis, quand je lis le traité Jay, c'était un traité
15 fait pour la circonstance à cette époque-là qui doit
16 évoluer au même titre que nous évoluons.

17 Moi, Madame Robinson, si la contrebande
18 de cigarettes qui prévaut... ce ne sont pas juste les
19 autochtones qui font de la contrebande, c'est évident;
20 on voit à tous les jours des arrestations de plusieurs
21 personnes. S'il existe de la contrebande, c'est parce
22 qu'il y a des Blancs qui achètent des cigarettes pas de
23 taxe. Mais si la contrebande de cigarettes qui émane des

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 trois États dont vous faisiez mention -- et c'est une
2 problématique en ce qui concerne les frontières pour
3 n'importe quel gouvernement de gérer ça, de contrôler ça
4 -- si c'était la communauté dans l'ensemble qui profitait
5 de cette contrebande-là, il me semble qu'on serait plus
6 ouvert.

7 Moi, je n'ai pas vu la communauté mohawk
8 de Kanesatake s'enrichir depuis une couple d'années, au
9 contraire; j'ai vu trois ou quatre personnes s'enrichir.
10 Et je pense que c'est la même chose qui se passe dans
11 les autres communautés. Si la communauté en entier en
12 profitait, il me semble qu'on serait moins choqué.

13 Le traité Jay, si on l'appliquait
14 aujourd'hui, comment pourrions-nous, nous, les Blancs,
15 commercer si nous, on avait l'obligation de charger des
16 taxes sur ce qu'on vend et que les Indiens, eux autres,
17 n'ont pas de taxe? Il faudrait tout de suite dire qu'on
18 n'aurait plus le droit de faire du commerce et qu'il y
19 aurait juste les Indiens qui auraient le droit de nous
20 vendre des affaires. C'est comme ça qu'il faut que je
21 le voie. Aussi terre-à-terre que ça puisse paraître, le
22 traité Jay, qui parlait de commerce, libre commerce, ça,
23 c'est le fun quand il n'y a pas de taxe en jeu, et quand

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 je commerce avec l'Europe ou avec les Américains ou avec
2 l'Asie du Pacifique, je commerce sur la même base. Mais
3 si moi, parce que je suis Blanche, je dois vendre ça à
4 10 \$ et que l'autochtone, parce qu'il est autochtone, peut
5 me vendre 8 \$, je vais aller acheter à 8 \$. Le
6 gouvernement, son 2 \$ de taxe, qu'il oublie ça, ça n'existe
7 plus. C'est là, le problème.

8 Il n'y a pas de problème de commercer
9 avec des autochtones, au contraire. Imaginez-vous,
10 Madame Robinson, l'opportunité extraordinaire qui existe
11 pour les Mohawks de Kanasatake d'ouvrir leur culture aux
12 autres. Combien de milliers de personnes, à votre avis,
13 iraient voir ce que c'est qu'une maison longue, c'est quoi,
14 la tradition de la maison longue, comment fonctionnent
15 les leaders spirituels. Je ne sais pas, mais tout en
16 gardant leur culture, ils pourraient faire en sorte que
17 ça profite à la communauté. On paierait pour aller les
18 voir, pour aller entendre ce qu'ils ont à dire.

19 Ils ont une chance inouïe. Ils sont
20 situés à quelques kilomètres de Montréal. On aurait des
21 possibilités de leur donner de l'argent dans le cadre des
22 programmes qui existent pour faire ça. En restant fermé
23 et en disant: "J'ai des droits", "Moi, je vends pas de

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 taxe", "Viens pas chez nous parce que t'es la police des
2 Blancs", "Fais pas ci" et "Fais pas ça", il n'y a rien
3 qui se passe. Pendant ce temps-là, c'est toujours nous
4 autres, les mauvais garnements de l'affaire.

5 C'est ça, le problème. C'est là qu'on
6 est rendu. Je comprends très bien ce que vous me dites,
7 mais, madame, moi, je viens de la région de Québec, et
8 on a toujours bien vécu avec les Hurons jusqu'à ce qu'ils
9 commencent, eux aussi, à nous vendre des affaires hors
10 taxe. Ce n'est pas juste des cigarettes. C'est du
11 parfum, de l'alcool, enfin, tout ce qui se vend pas de
12 taxe. Alors nous, on est aussi bien de fermer tous nos
13 commerces. C'est ça, la réalité. Il faut que ce soit
14 fair pour les deux côtés: On va aller acheter et ils
15 viendront acheter chez nous.

16 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Thank
17 you. I understand that, and I think you have made yourself
18 very clear. I think the point I am trying to get across
19 is that it has resulted as a lack of recognition and a
20 lack of co-operation previously, prior to that. If it
21 had been there, maybe we wouldn't have this problem today.
22 And I am just thinking, how do we get around that.

23 But I have seen some very positive things

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 too, myself, with Akwesasne -- well, Akwesasne, that's
2 not Kanesatake; I get my names mixed up. But I have seen
3 some positive things. Usually, you don't always see the
4 best side of communities.

5 I think when you talk about internal
6 problems within a community such as that is one that would
7 probably -- I don't think that we would or could go to
8 try to correct or rectify that; that's something that has
9 to be done within the community itself. That has always
10 been the thinking of Aboriginal people and communities.

11 I want to just say, about your talk about
12 the Indian Act and the many, many years of paternalism
13 and the waste of dollars, I think there is a lot of people
14 who share that view. It is being shared by a lot of
15 Aboriginal people themselves. It has done a lot of damage,
16 many years of damage that we have to try to redo now, and
17 it is going to be very difficult. That whole paternalistic
18 state of mind that existed for many years did not do anybody
19 any good. So I think the blame has to go where it belongs,
20 as people have said, back to the governments.

21 Some of the proposals that you make,
22 probably if examined closely, as you mentioned, might be
23 one model that possibly could work, I don't know, but it

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 has to be something different. The relationship between
2 the federal government and the Aboriginal people
3 themselves -- they want something different themselves.

4 Going to the gambling, I can't help but
5 wonder about generating revenue from gambling. I know
6 some of the provinces have resorted to that. Just take
7 6/49; it is one of the biggest revenue-generating devices
8 in all of Canada. You have the gambling casinos in
9 Manitoba and one right here in Montreal that they are using
10 to generate revenue to come out of their deficit and to
11 meet their needs for their programs or whatever. And that
12 seems to be fine; it takes legislation.

13 Why would it be so difficult for a
14 community to do the same thing? I just get the sense from
15 you that it is not proper and it is not right and they
16 should not be able to do that. Could you explain to me
17 why it shouldn't be, other than saying that the revenues
18 are only going to a handful of people? There is a lot
19 of revenue being generated in Canada from gambling itself,
20 provincially and federally, and somebody must be
21 monitoring that. How is that being monitored, and what
22 would be the difference? Why couldn't something like that
23 work in a community?

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **LISE BOURGAULT:** Je pense qu'on ne peut
2 pas réécrire l'histoire à tous les jours. Il est temps
3 à mon avis qu'on cesse de se blâmer mutuellement. Ça,
4 les blâmes, on s'en est donné. Ça fait longtemps qu'on
5 se dit que c'est la faute du gouvernement, c'est la faute
6 d'untel. Alors, à partir de tout de suite, il faudrait
7 cesser de se blâmer et entreprendre... mais à portes
8 ouvertes et avec les autochtones devant nous, qu'ils
9 admettent qu'ils ont des torts, admettons qu'on en a, et
10 à partir du moment où on va avoir dit ça, arrêtons d'en
11 parler. Ça ne change rien à l'histoire. Je ne peux pas
12 rien y changer.

13 Ceci étant dit, vous parlez des revenus
14 de gambling. Moi, je n'ai pas d'objection, s'il y a un
15 gouvernement... est-ce qu'il peut y avoir un gouvernement
16 autochtone? J'en doute. Les Mohawks vont dire qu'eux
17 autres sont une nation, les Micmacs sont une nation.
18 Est-ce que toutes les nations autochtones vont avoir leurs
19 propres casinos ou gambling?

20 Le gouvernement du Québec gère
21 Loto-Québec. S'il y a un gouvernement autochtone qui
22 voulait gérer "Loto-autochtone", je n'ai pas d'objection
23 à ça du tout. Là où j'en ai, c'est qu'on ouvre un casino

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 à Oka, un casino à Kahnawake, un casino à Akwesasne et,
2 tant qu'à y être, un casino à Lachute. Trop de casinos,
3 c'est comme pas de casinos du tout. C'est là que j'ai
4 un problème avec ça.

5 Si les autochtones -- les Mohawks, les
6 Micmacs, les Abénaquis, les Algonquins, et j'en passe --
7 se réunissent ensemble et forment un gouvernement
8 autochtone et qu'ils veulent avoir un système de loterie,
9 pas de problème, que ce soit distribué à l'ensemble d'eux
10 autres. Mais là, vous faites référence au fait que
11 Kahnawake voudrait un casino. Kanesatake ont déjà ouvert
12 un grand bingo hall qui ne marche pas parce qu'ils
13 voudraient ouvrir ça à tous les jours alors que la Loi
14 sur les loteries du Québec dit que c'est pour des activités
15 seulement qui sont bénéfiques pour l'ensemble de la
16 population.

17 C'est là, le problème que j'ai. Je
18 pense que vous aussi, vous devez avoir ce... Moi, je n'ai
19 pas d'objection, si un gouvernement autochtone réunissant
20 tous les Indiens au Canada veulent avoir un système de
21 loterie autochtone pour leur aider, c'est le fun; on
22 achètera des 6/48 autochtones et des 6/49 canadiens. Il
23 n'y a pas de problème à ça.

StenoTran

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** That's
2 interesting. It does exist.

3 **LISE BOURGAULT:** Yes.

4 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** It does
5 exist in the United States. I have gone across the border
6 from Ontario to the reserve there, and they have the
7 biggest, most sophisticated gambling casinos that one can
8 imagine. I don't know who is running it, but I will tell
9 you, it is busy, and they seem to be prospering quite well.
10 We have been in other parts of the United States where
11 it exists as well.

12 I hope you didn't misunderstanding me
13 about the blaming part. I wasn't blaming anybody. It
14 is not me that's blaming, it is everybody thinking, like
15 you said yourself, this Indian Act paternalism has to end
16 and something has to take its place. That was the basis
17 of my comment on that Indian Act. It sounds like blaming.

18 We can't rewrite, but I think we can correct. Certainly,
19 something has to be redone there, whatever the terminology
20 we want to use, on how we deal with the rights of Aboriginal
21 people in this country.

22 I am just going to make one more comment,
23 and that has to do with your zero tolerance statement.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 I think that possibly maybe two years ago or so it was
2 a zero tolerance. I don't think it is a zero tolerance
3 any more. I would like to think and I do believe that
4 the Royal Commission, in the past two years of going around
5 the country, has done much to educate and to heal the wounds
6 in both Aboriginal and non-Aboriginal communities.

7 That's very encouraging when you are
8 travelling across Canada and people's views and thinking
9 are starting to change. The very thing that we are talking
10 about is become more accepted in a lot of constituencies
11 and levels of government across Canada. Whether we
12 accepted it or not, it is a fact that -- that's what we
13 have to deal with. With the information that we are
14 gathering through these hearings, through briefs and
15 through our research -- you know, we have a huge, massive
16 research project. And by what we have heard, what we have
17 seen, it goes to show that the facts are there and we have
18 to acknowledge that and people have to be educated.

19 We can't right all the wrongs, but I
20 think, at least from what we have heard, for instance the
21 education system has a responsibility to correct some of
22 the historical information that they are teaching, the
23 history that they are teaching in the school systems as

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 far as curriculum goes. That's another thing that has
2 contributed to, I guess for lack of a better word, ignorance
3 about Aboriginal issues, because the truth has never been
4 told.

5 We have the mandate to correct that, and
6 once people realize that, maybe things will start working
7 a lot better.

8 Having said that, I don't think I have
9 any more comments to make except to say that it is an issue
10 that we could sit and talk about probably for a week here
11 and still not come out with a good, strong -- but your
12 ideas certainly are ones that are very interesting, when
13 you talk about some of the ways that things could be dealt
14 with, and I think they will certainly deserve a lot more
15 study on our part to see how they can work.

16 Thank you.

17 **LISE BOURGAULT:** I will be very happy
18 to help, voluntarily, the Commission to develop this idea
19 of a national commission if you so want. But can I say
20 to you, Mrs. Robinson, that I think that we don't want
21 to be American. We have a Canadian way of doing things.
22 Regarding the casinos and how it is going, especially
23 in Atlantic City for instance, I know about it because

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 I have been there. So we want to do it in a Canadian way,
2 and I don't think the American way is better.

3 For the zero tolerance, I guess the day
4 that the authorities and that this minority of Mohawk will
5 stop to take this opportunity of the States and the Ontario
6 province in Akwesasne to smuggle goods into our economy,
7 our tolerance will be -- it is not that dramatic, I should
8 say, but it has to be stopped now. If that continues,
9 then it is going to be enhanced, and I don't think that
10 nobody wants this.

11 Before the 1990 crisis, we used to live
12 maybe not perfectly but we lived with the Mohawk community,
13 and it seemed at that time it was not so bad. But, since
14 that time, internal crises have been the day-to-day basis
15 of this community, and it is sad, for them and for us.

16 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** Can I
17 just ask one last question, and that's based on this
18 morning's presentation, about the taxes. I think we are
19 paying way far too much tax anyway for cigarettes and
20 tobacco products to begin with. If that was to be reduced
21 the way that it was said, then there wouldn't be any reason
22 for any of this.

23 **LISE BOURGAULT:** Oui, mais les

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 gouvernements sont légitimés de mettre des taxes sur des
2 produits qu'ils considèrent comme étant néfaste pour la
3 santé. Si fumer est néfaste pour les Canadiens, ça doit
4 être néfaste aussi pour les autochtones, qui sont des êtres
5 humains comme nous. Alors après les cigarettes, ce sera
6 l'alcool? Ce sera d'autres produits taxables? On va être
7 obligé de réduire les taxes à chaque fois parce qu'il y
8 aurait commerce illégal dû aux non-taxes? Où est-ce qu'on
9 va s'arrêter? Là, ça va être les cigarettes, et demain
10 matin, ce sera l'alcool, les chocolats, tout ce qui est
11 produit de luxe. On va toujours être obligé d'enlever
12 les taxes; donc les gouvernements ne seront pas capables
13 d'agir. C'est ça, le problème.

14 Donc, que les autochtones puissent fumer
15 sans taxe, je n'ai aucun problème avec ça. Mais s'ils
16 m'arrivent à Ottawa avec des computers et ils réclament
17 10 cartons de cigarettes par semaine, je vais trouver que
18 c'est trop, mais deux, peut-être que ce serait correct.

19 Avec les contrôles qu'on a aujourd'hui,
20 ils peuvent s'acheter des biens et des services pour
21 eux-mêmes, payer la taxe et nous la réclamer. Il y a moyen
22 de faire ça, même avec les conseils de bande. Soyons
23 inventifs et on va le régler, le problème de la tolérance

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 zéro.

2 Merci.

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

4 Évidemment, on pourrait avoir tout un débat sur la limite
5 de la taxation et les effets pervers de la taxation dans
6 divers domaines.

7 Je voudrais simplement en terminant dire
8 que je pense que ce qu'on a essayé de véhiculer en parlant
9 du traité de Jay, c'est moins l'idée de l'application du
10 traité comme telle que si on veut aborder les dossiers
11 à partir du fond, à leur racine, lorsqu'on évacue une
12 réalité, par exemple, comme le traité de Jay, qui est sujet
13 à interprétation -- est-ce que c'était uniquement pour
14 la subsistance ou pour du commerce -- c'est gros comme
15 le monde, mais simplement, ce que M^{me} Robinson disait, c'est
16 qu'au Canada, il n'y a jamais eu une discussion sur le
17 traité de Jay. Ce n'était pas discutable. Cela n'a pas
18 été ratifié. Il y a eu un arrêt en Cour suprême, l'arrêt
19 Francis (PH), qui a dit: "Ça n'a rien à voir, ça ne fait
20 pas partie du corpus législatif canadien."

21 Il n'y a rien de plus difficile quand
22 il y a des morceaux de base au fond des dossiers qui n'ont
23 jamais été abordés et des bouts qui permettent d'aller

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 beaucoup plus loin et de déborder, et caetera. Ça fait
2 que le débat à un moment donné sort d'un certain contrôle
3 raisonnable.

4 Alors c'est dans ce sens-là que la
5 question était évoquée, comme un exemple; et il y en a
6 plusieurs autres au Canada.

7 Je pense que vous avez certainement eu
8 l'occasion de faire valoir de façon éloquente le point
9 de vue d'un bon nombre de personnes que vous avez côtoyées
10 pendant vos neuf années comme député à la Chambre des
11 Communes et évidemment dans la région d'Oka/Kanesatake.
12 On apprécie que vous soyez venue à la Commission.

13 Nous allons, encore une fois, regarder
14 votre mémoire, et si vous avez des points de vue
15 additionnels à faire... et il se peut aussi qu'à un moment
16 ou à un autre on ait à échanger sur des questions de
17 structures que vous avez abordées dans votre mémoire pour
18 aller un peu plus loin et tester un certain nombre de
19 choses. On souhaite garder le contact et on vous remercie
20 encore une fois d'avoir fait cette présentation devant
21 nous aujourd'hui.

22 **LISE BOURGAULT:** C'est moi qui vous
23 remercie. Thank you very much.

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La
2 Commission royale sur les peuples autochtones au Canada
3 suspend son audience publique pour 15 minutes. Nous
4 allons reprendre à 3 h 45 avec la présentation de
5 l'Université McGill.

6 Merci.
7 --- Courte suspension à 15 h 34
8 --- L'audience reprend à 15 h 53

9 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La
10 Commission royale sur les peuples autochtones au Canada
11 reprend son audience publique avec une présentation de
12 l'Université McGill. Je voudrais sans plus tarder
13 demander aux représentants de l'Université McGill de bien
14 vouloir procéder à la présentation.

15 Please proceed when you are ready.

16 **MARIANNE STENBAEK, Director, Centre for**
17 **Northern Studies & Research, McGill University:** Thank
18 you very much, Mr. Dussault and Madame Robinson.

19 I would like to introduce, first of all,
20 the people who are here: John Wolforth from Native and
21 Northern Education; Martha Crago from Human Communication
22 Disorders; Timothy Johns from CINE at Macdonald campus;
23 and Joyce Pickering from Northern Quebec Module. I am

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Marianne Stenbaek from the Centre for Northern Studies.

2 We have a brief that tries to give an
3 overview of activities at McGill that deals with northern
4 as well as Aboriginal peoples. We are not going to read
5 all of it, you will be happy to know. What we are going
6 to do is take out some excerpts.

7 I would like to read a greeting from our
8 Principal, David Johnston:

9 "McGill University has a long and treasured tradition of
10 teaching and research about the
11 north of Canada and work with
12 Aboriginal peoples. We have
13 learned much, and through this
14 process of learning have been able
15 to contribute and interact. That
16 historical foundation has been
17 important to so many other
18 disciplines taught and researched
19 in this university. For these
20 reasons, we especially welcome the
21 thoughtful undertaking which your
22 Royal Commission represents and
23 look forward to assisting and

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 encouraging it in every possible
2 way."

3 McGill University welcomes the
4 opportunity to address the Royal Commission on Aboriginal
5 Peoples because it has allowed our university community
6 to focus on issues that it has dealt with on an individual
7 basis for almost a century, but collectively only for a
8 short while.

9 The official change at McGill can
10 perhaps best be traced to the convocation at Macdonald
11 campus in June 1992 when McGill conferred a doctorate
12 honoris causa on Mary Simon, a well-known Inuit leader.
13 When the presenter -- and I was happy to have the honour
14 of being that presenter. When the presenter who
15 introduced her to the university community said that she
16 was the first Inuk, indeed the first Aboriginal person,
17 to be so honoured at McGill, a cheer arose from the
18 graduating class. That cheer showed the enormous change
19 they felt and the warm welcome that McGill students and
20 faculty extended to Mary Simon and, through her, to all
21 Aboriginal peoples.

22 There have been many individual efforts
23 before, many of extraordinary importance and service to

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 the north and to Aboriginal peoples, we believe. The list
2 spans over 100 years: the medical projects, the medical
3 clinics, the Quebec Module working in northern Quebec,
4 dental projects and ophthalmological clinics; the famous
5 work on Arctic waters and their relationship to the food
6 chain by Dr. Max Dunbar; the first 30 years of the Arctic
7 Institute at McGill; the two research stations, Axel
8 Heiberg and the Schefferville Subarctic Research Stations,
9 built and donated to McGill by Dr. George Jacobsen; the
10 work done in the McGill Certificate Program in Northern
11 Social Work Practice, led by Professor Liesel Urtnowski;
12 the work on early Indian history by Bruce Trigger; the
13 extraordinary community-based teacher training program
14 started by a dedicated Jack Cram and continued by John
15 Wolforth, the Northern and Native Education program; the
16 extension of their work in the language and educational
17 research of Martha Crago, Lynn McAlpine and Donald Taylor;
18 the Northern Studies Minor program; the Centre for Northern
19 Studies and Research; and the many other researchers and
20 programs who have worked with the Mohawks, the Ojibway,
21 the Montagnais, the Naskapi, the Algonquins, the Cree,
22 the Inuit and other Aboriginal groups in Canada and around
23 the world.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 It has been an individual conviction for
2 years amongst many professors and students that we must
3 build innovative partnerships. So, individually, we have
4 been engaged, engaged for over 100 years. We have given
5 of our professional and human expertise and have received
6 much in return. However, it was only last fall that we
7 collectively started to examine what else we could and
8 must do. The questions were simple; the answers are
9 complex and yet to be worked out, in partnership we hope:

10 What can McGill offer Aboriginal
11 students and communities?

12 What can Aboriginal students and
13 communities offer McGill?

14 How can we increase awareness of
15 Aboriginal issues and concerns in the university teaching
16 and research as well as in university life?

17 How can we build new partnerships,
18 meaningful ones?

19 How can we heal old wounds, old
20 attitudes?

21 How can we increase Aboriginal content
22 or reflect Aboriginal issues at McGill?

23 How can we incorporate traditional

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 knowledge into courses, research and management
2 structures?

3 How can we help Aboriginal students feel
4 more at home on campus?

5 There are many more questions, questions
6 that we would like to work on collectively in the next
7 years in partnership with Aboriginal students and
8 communities.

9 Chancellor Gretta Chambers, who is
10 dedicated to a strong Canada respectful of all its peoples,
11 has played a central role in helping McGill to focus on
12 the full inclusion of Aboriginal students and issues in
13 the McGill community. The newly-established Institute
14 of Canada, whose mandate is to show and reflect the
15 multicultural aspect of Canada and to deal with a variety
16 of Canadian issues, will also help us sharpen this focus.

17 We want to make it clear to Aboriginal
18 students and communities that we already have many programs
19 and a collection of expertise and physical resources that
20 are open to them. But, most of all, we want to convey
21 that there is a desire at all levels of the university
22 to enter into new partnerships, innovative partnerships.

23 As was pointed out at the Commission's

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Youth Forum here a few weeks ago, Montreal and its
2 surroundings, among all Canadian cities, has the largest
3 concentration of Aborigines who are potential university
4 students. This fact also strengthens our resolve to make
5 McGill even more relevant and responsive to Aboriginal
6 students and issues.

7 Today we have come to tell you about us,
8 but we are here to learn, too. We want to work together
9 to forge educational opportunities, research agendas and
10 university structures that will help give Aboriginal
11 peoples an education that will not alienate them from their
12 own identities or from their communities, but will allow
13 them and us to give them something to take back to the
14 communities. We want, too, to be enriched by the presence
15 of Aboriginal students, staff and content on our campus,
16 so that we can all work together toward a new partnership,
17 not just within the university but within Canada.

18 I would like now to turn it over to John
19 Woforth who will talk a bit about the role of the
20 university.

21 **JOHN WOLFORTH, Director, Native &**
22 **Northern Education Programs, Faculty of Education, McGill**
23 **University: I should like, Mr. Chairman, to say something**

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 in general terms about the role of the university and then
2 to describe very briefly the program that I have had the
3 honour and privilege to be associated with for the last
4 six or seven years.

5 In our report we say, basically, that
6 the university can do three different things to assist
7 Aboriginal people in meeting their legitimate aspirations
8 in the area of education. The university is a reservoir
9 of expertise, and some of that expertise was accumulated
10 by scholars in various disciplines over a large number
11 of years.

12 It would be inappropriate for Aboriginal
13 people to disregard that expertise, even though it may
14 in some cases, as we say in our report, be seen as an example
15 of cultural appropriation. Nonetheless, the resource is
16 there in the form of numerous monographs, learned articles,
17 books, artifacts in museums, and so on. It is the duty
18 and responsibility of the university now to enable
19 Aboriginal people to regain that knowledge, to make it
20 accessible to Aboriginal people so that they can use it
21 to meet their own aspirations.

22 One of the ways in which we would like
23 to do that is by creating mechanisms by which we can

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 increasingly involve Aboriginal people in partnerships
2 of research, to address questions which are of particular
3 interest both to the world of scholarship and to Aboriginal
4 people themselves.

5 The second area in which I think the
6 university can be of assistance -- and I think the program
7 which I will describe in a few minutes illustrates this
8 particularly well -- is in creating bridges.

9 Unfortunately, in the past many
10 Aboriginal young people have not seen universities as
11 welcoming institutions for them. For northern Aboriginal
12 people in particular, this is understandable. The
13 university is a long way geographically, and it is a long
14 way culturally from their own environment. It is very
15 difficult very often for young Aboriginal men and women
16 to come to southern universities and to find an environment
17 where they can thrive and where they can learn and where
18 they can grow. The dropout rate and the rate of failure
19 amongst Aboriginal people has been a distressing
20 characteristic of this experience in the past.

21 One of the things that the university
22 can do -- and McGill's record in this area has been
23 particularly good, I think better than our record in the

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 third area that I will deal with -- is in community-based
2 programs of various kinds. The university has
3 responsibility to take what it has to offer to Aboriginal
4 communities.

5 There are many advantages in doing this.
6 One of them is that it does indeed make the university
7 more accessible to young Aboriginal men and women. It
8 enables them to gain the kind of training they might require
9 in areas such as education, community health, counselling
10 and various other para-professional roles which enable
11 them then to fulfill those roles in their communities,
12 in areas where expertise is much needed.

13 More important than that, it puts a
14 certain pressure on the university -- and I hope I can
15 say something about this in the program that I have been
16 associated with. If the university goes to the community,
17 it changes in many subtle ways. It takes with it some
18 of the things that it thinks are worthwhile. It takes
19 with it some of the resources which it believes can enhance
20 the education of Aboriginal people. But, in taking them,
21 it takes also from the Aboriginal communities certain
22 characteristics.

23 It has to be accessible. Its programs

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 have to be meaningful to the people who are participating
2 in them. That means that it has to re-examine its
3 pedagogical styles, the way in which it presents
4 information, the way in which it addresses problems, the
5 way in which it engages its students in discourse.

6 It needs to be culturally sensitive.
7 It needs to re-examine its curriculum and to make sure
8 that it is indeed relevant to the needs of the people that
9 it is working with in partnership, in a way that isn't
10 necessary in the south. All too often universities in
11 the south, as I think we are all aware, simply present
12 their wares and expect students to make the best of them.
13 That just isn't possible in community-based programs.
14 Instructors who go to Aboriginal communities have to be
15 concerned with what the interest and needs of their
16 students are in that community. If they are not, they
17 do not survive.

18 This means also that the courses given
19 have to be appropriate in a linguistic and a cultural sense.
20 Our experience here has been particularly interesting,
21 as I will explain in a few moments.

22 The third area in which I think
23 universities can play a role -- and here I would have to

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 say that McGill has not had a particularly good record
2 in the past, maybe not as good as some other universities.

3 As was mentioned a few moments ago, there is a serious
4 desire to create a change by providing support on campus
5 for Aboriginal students who wish to pursue studies in the
6 more orthodox mainstream style.

7 There are many ways in which the
8 university can make itself more welcoming to Aboriginal
9 students. I think, in doing so, it produces benefits not
10 only for those potential students but also -- and I think
11 this is more important -- for the university itself.
12 Universities are enriched -- all educational institutions
13 are enriched -- by having a variety of students from a
14 variety of backgrounds. Students of Aboriginal
15 background, in the Canadian context, are particularly
16 enriching on the university campus.

17 The areas in which the university can
18 play a role -- the one that is usually looked at first
19 is admissions, and I think this can be somewhat misleading.

20 Generally, when we talk of admissions, we begin thinking
21 in terms of quotas, in terms of affirmative action, and
22 that always raises hackles on the university campus. I
23 think we should think much more of recruitment, or finding

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 ways in which we can attract intelligent young Aboriginal
2 men and women to come on to the campus to pursue mainstream
3 studies, if you want to call them that -- the regular
4 orthodox curriculum of the university.

5 The kind of community-based programs
6 that I touched on a few moments ago, I think, are a
7 particularly appropriate way of doing this. They do
8 indeed act as a bridge. By taking the university to the
9 community, you make the university more accessible and,
10 in fact, you then encourage Aboriginal students to see
11 the university as a place where they can indeed find a
12 home.

13 So recruitment and admissions, I think,
14 have to be looked at together.

15 I think another area that is very
16 important is by looking at university programs and seeing
17 how we can change. I don't think it is appropriate for
18 universities to present a western European, if you will,
19 style of knowledge to Aboriginal communities in a kind
20 of "take it or leave it" way. We have to look at the way
21 in which knowledge has to be transformed both by being
22 presented to Aboriginal people and by Aboriginal people
23 interacting with knowledge and then, in turn, changing

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 that knowledge. It is not just a matter of saying what
2 is relevant, but simply trying to look at knowledge as
3 a much more dynamic concept that can be continually altered
4 by the involvement of Aboriginal people.

5 An important aspect that enables this
6 to take place is in the provision of support and advocacy
7 services for Aboriginal students on campus. This is an
8 area where some universities in Canada, I think, have done
9 a little better than McGill and where we would certainly
10 hope that we will be able to improve.

11 It is very important for Aboriginal
12 students, particularly those from northern or remote
13 communities, to feel that the university is a welcoming
14 place for them; to feel that there are places on the campus
15 where they can find a home; to know that, if they run into
16 trouble, there are Elders who can counsel them in a
17 culturally-appropriate way; to know that, if they are
18 having problems with the university bureaucracy -- and
19 all universities have cumbersome bureaucracies; I don't
20 think McGill is alone in that respect -- there are people
21 who can understand that bureaucracy and interpret it to
22 them and speak on their behalf. All of those things go
23 together.

StenoTran

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Those are the three areas where I think
2 universities can be particularly helpful to Aboriginal
3 people: by providing expertise through the accumulation
4 of generations of research; by providing community-based
5 programs; and by increasingly encouraging Aboriginal
6 students to come into mainstream programs on campus but,
7 in doing so, to recognize that, at least in the first
8 instance, many of them will need some additional support,
9 some additional attention, and that that isn't done simply
10 out of a kind of paternalistic view of their role on campus,
11 but that it is done because we genuinely want them to be
12 on the campus because we know that their presence on the
13 campus is going to enrich us as well as to enrich them.

14 If I can just say a little bit about the
15 program with which I have been associated, in some ways
16 I think it provides a very good model of the second type
17 of contribution that the university can make -- that is,
18 the contribution through community-based programs.

19 The McGill Native and Northern Education
20 Program started in the mid-1970s, in part, as a result
21 of the James Bay and Northern Quebec Agreement. That
22 Agreement gave the Kativik School Board the somewhat unique
23 position, shared with the Cree School Board, of training

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 its own teachers, amongst other things. A link was made
2 with McGill in order to provide the mechanism for doing
3 this.

4 McGill created a program which would
5 lead to initial certification and would provide teachers
6 -- almost all of them women, many of them in their thirties,
7 forties and even in their fifties, who had worked as
8 classroom assistants for a number of years and who were,
9 therefore, very dedicated and, in fact, very expert and
10 very competent teachers, but who lacked the qualifications
11 which would give them the credibility in the outside world
12 and also perhaps lacked some knowledge and skills which
13 would make them even more effective.

14 That work started with the Kativik
15 School Board in the 1970s, and it had two rather interesting
16 preconditions. One of them was that it should take place
17 in the communities. There was no question of these women
18 coming south. Almost all of them had families; some of
19 them, indeed, were grandmothers, and it just wasn't
20 feasible for them to come south. Although some of them
21 were bilingual, there was no question that Inuktitut was
22 their most important language; some indeed were
23 unilingual.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 The two conditions were that whatever
2 program McGill offered in partnership with the Kativik
3 School Board should be offered in the community and that
4 it should be offered in Inuktitut.

5 That model has developed in an
6 interesting way, in a way of which we are very proud,
7 starting from an initial base in which courses were
8 delivered in English and then were translated into
9 Inuktitut, which you can imagine is a very cumbersome
10 process. We are now in the situation where we have a pool
11 of very competent, skilled Inuit instructors who, in
12 working with people like Professor Martha Crago and other
13 colleagues at McGill and from elsewhere, have developed
14 the expertise, sometimes through being involved in
15 research projects, which enables them to deliver the
16 courses in the program in Inuktitut.

17 I think I am right in saying that ours
18 may be the only program in Canada certainly, and maybe
19 one of the few in the world, where it is possible to attain
20 a Bachelor's Degree entirely in an Aboriginal language.

21 It is possible to reach the B.Ed degree entirely in
22 Inuktitut, using this mechanism of trained, competent,
23 well-skilled, experienced Inuit instructors who deliver

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 McGill University courses. We are very proud of those
2 people.

3 The model was so successful that it was
4 adopted by the Eastern Arctic Teacher Education Program
5 in the early 1980s and has really expanded in the Northwest
6 Territories through the establishment of Arctic College
7 in 1986 and the absorption into Arctic College of the
8 Eastern Arctic Teacher Education Program and, most
9 recently, through the initiative of the Government of the
10 Northwest Territories in its attempt to increase the
11 participation of Aboriginal teachers in the school system,
12 through a series of community-based programs, starting
13 with one in the Keewatin District which terminated last
14 year and most recently with three programs, one which is
15 currently in operation along the Arctic coast in the
16 Kitikmeot District and the other two which are operating
17 in the North Baffin.

18 The model essentially started as an
19 Inuit model. Our courses were courses in Inuktitut. The
20 model was well-regarded by other communities, and interest
21 was shown by a number of Aboriginal communities in other
22 parts of Quebec in the late 1980s. Since that time, in
23 the last six years, we have now extended the program to

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 a number of communities, first working with the First
2 Nations Education Council in Quebec to offer a similar
3 program in Kahnawake and Kanesatake, in Maniwaki, in Rapid
4 Lake and in Restigouche.

5 That initial agreement has now expired,
6 successfully I might say. We provided a program in all
7 of those communities which resulted in a large number of
8 teacher trainees receiving initial certification.

9 In the process of working with people
10 in the communities and with linguists at McGill University,
11 we developed courses in Mohawk, in Algonquin and in Micmac,
12 and we now have those courses in place.

13 We continue to work with some of those
14 communities on an individual basis. As devolution has
15 taken place, it seems to be more appropriate to work with
16 them on a community-by-community basis. We now have a
17 flourishing program in Kahnawake, both at the initial
18 certificate level and at the Bachelor of Education level.

19 More recently we have started to work
20 with the Cree School Board, together with the University
21 of Quebec at Chicoutimi, which runs a parallel program
22 to our own. We are very pleased to work in partnership
23 with the Cree School Board, particularly for those teachers

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 who have English as their preferred second language.

2 We have also extended to a number of
3 communities in Nova Scotia, working in part through the
4 Micmac Educational Authority but also working with the
5 individual communities.

6 We are very pleased with our efforts in
7 the last few years. We think there are many more things
8 that we could do.

9 The keynote -- and this is my last
10 remark. The keynote has been the one that Marianne
11 referred to earlier on. The keynote is one of partnership.

12 We are not, despite McGill's history and James McGill's
13 background as a fur trader, any longer an imperialistic
14 institution or, I hope, not a paternalistic institution.

15 Partnership has been the keynote of all of these
16 relationships.

17 We have not in any case sought a
18 connection actively with any Aboriginal community. We
19 have waited until Aboriginal communities have contacted
20 us. We then try to sit down with each community and to
21 work out a program which is respectful of the academic
22 standards of the university but, at the same time, responds
23 to their own unique and individual needs. In every case

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 I think we have been able to do that.

2 We believe strongly in the notion of
3 community-based programs. We believe that, to offer
4 community-based programs in a respectable way, a great
5 deal of community contact is important. One of my jobs
6 as Director and one of my colleague Lynn McAlpine's jobs,
7 as Associate Director, is simply to visit communities.
8 We spend a lot of time in all of the Aboriginal communities
9 that we work in, from Baker Lake in the Northwest
10 Territories to Cambridge Bay to Arctic Bay to Cape Breton
11 to Kahnawake -- a vast area, I might say. A great deal
12 of time is spent working with educational representatives
13 in those communities, working with instructors, and
14 working on a personal basis with students.

15 We hope our model is one that can be used
16 in many other situations, and we hope it is something that
17 will help Aboriginal people to meet their legitimate
18 educational aspirations.

19 Thank you, Mr. Chairman.

20 **TIMOTHY JOHNS, Centre for Indigenous**
21 **Nutrition and Environment, Macdonald College, McGill**
22 **University:** I, first of all, bring the regrets of the
23 Director of the Centre for Nutrition and Environment of

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Indigenous People, Harriet Kuhnlein, who is meeting
2 tomorrow with the Health Commission of the Yukon First
3 Nations. I think you may have met Harriet. She
4 participated in the Vancouver Round Table on Health and
5 Social Issues.

6 The Centre for Nutrition and Environment
7 of Indigenous Peoples is described starting at page 13
8 in the brief that you have. This is a new research and
9 education facility on the Macdonald campus of McGill
10 University, which was initiated in response to the concerns
11 of Aboriginal people with regard to the integrity of the
12 traditional food system.

13 I think it is a centre that is certainly
14 unique in the McGill context, in that it involves, I think,
15 truly a partnership between Aboriginal people and the
16 university, and I think it probably is a good model in
17 a much broader context.

18 The Centre officially opened its doors
19 on September 15. At that time there was a co-operation
20 agreement signed between the Governing Board and McGill.

21 The Governing Board is comprised of the organizations
22 listed at the bottom of page 14, which are six organizations
23 that represent Inuit, Indian and Métis people in the area

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 north of the 60th parallel in Canada.

2 The first Chairman of the Governing
3 Board is Bill Erasmus, the National Chief of the Dene
4 Nation, and the host community is the Mohawk Council of
5 Kahnawake.

6 That agreement, among other things it
7 lays out in detail, provides for a relationship where the
8 Governing Board is authorized to oversee the activities
9 of this research and education centre. It has the
10 responsibility of actually approving the activities of
11 the Centre, and it is also able to oversee the financial
12 activities of the Centre.

13 The research model that the Centre
14 follows is a participatory research model. It involves
15 participation between our Governing Board and the staff
16 of the Centre and also between the Centre and Aboriginal
17 communities in Canada and elsewhere. It is participatory
18 in the initiation of projects. The projects, in the first
19 instance, are initiated in response to specific concerns
20 about particular issues that relate to nutrition and the
21 environment of the people. It is participatory in the
22 undertaking of the projects and in the approval of
23 protocols and, I think very importantly, in the

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 dissemination of the results of the research activities.

2 The specifics of what we are prepared
3 to engage in, and are engaging in, in the first instance
4 relate to social and epidemiological methods and aspects
5 of gathering information on dietary intake and on food
6 patterns. They involve certainly strictly scientific
7 methods, but also are concerned with cultural issues and
8 with issues such as indigenous knowledge.

9 The second major activity that we are
10 engaging in is laboratory analysis of foods or of
11 environmental samples that relate to specific problems
12 of nutrition and environments of indigenous people. We
13 have the capacity on site to look at nutrient constituents
14 of foods, pharmacological properties, toxicological
15 properties and, specifically, at contaminants.

16 The initiation of this Centre and the
17 impetus for its creation came out of involvement of people
18 from the university and Aboriginal leaders as part of the
19 Arctic Environmental Strategy. Certainly I think you are
20 well aware of the seriousness of some of the contaminant
21 issues that have been identified, particularly in the
22 north.

23 In this regard, I think it is

StenoTran

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 particularly important to recognize that this Centre is
2 established to be independent from government. Although
3 the money for the creation of the Centre comes from
4 government, it is with the full condonement of the
5 government that the university and the Board and Aboriginal
6 communities work independently from the government. This
7 is particularly important in issues of contamination where
8 some of the data that may be gathered may be of a politically
9 sensitive nature.

10 In terms of the educational complement
11 of CINE and our activities, that takes place on several
12 levels. Certainly the participatory research model is
13 set up in a way that it is educational itself and it involves
14 people in the activities.

15 Although we are new in this, we are
16 prepared to offer specialized training to individuals,
17 either at CINE or in relation to projects that are
18 undertaken, likely in the north.

19 At the same time as the
20 co-operative agreement was signed between the university
21 and the Governing Board, a second
22 co-operation agreement was signed between McGill
23 University and Yukon and Arctic Colleges, with the intent

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 in relation to CINE and the mandate of those two colleges
2 and the mandate of the university in general that these
3 three institutions would work in co-operation.

4 Finally, the last way that we are
5 involved in education is very much in the way that my
6 colleagues have already spoken about -- the normal
7 university context that trains students and grants degrees
8 both at the undergraduate and graduate level.

9 Certainly we are very excited that we
10 have a very important research model in relation to the
11 issues that we are concerned about. These are issues
12 that certainly are important to Aboriginal people, and
13 I think we can make at least a small contribution in this
14 regard. I think these are also issues that are of great
15 global importance. We are well aware in the national and
16 international arenas that we have received attention from
17 a number of people.

18 The Macdonald campus is in Ste-Anne de
19 Bellevue. You people who have to travel between Montreal
20 and Ottawa have to pass through our campus every time you
21 drive either on Highway 20 or on Highway 40. We would
22 certainly welcome you and your colleagues to drop in any
23 time you wish to see our facility.

StenoTran

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **JOYCE PICKERING, Northern Quebec**
2 **Module, Public Health Unit, Montreal General Hospital,**
3 **McGill University:** I am from the Northern Quebec Module,
4 and I will just explain very briefly what we do.

5 We have a contractual arrangement with
6 the Cree Board of Health and also the Kativik Boards of
7 Health. We provide tertiary care and referral services
8 for those two Boards of Health, and we also have a mandate
9 to support the Cree Board of Health in community health
10 programming and evaluation.

11 I would like to address really only one
12 thing right now verbally, and that is the issue of health
13 careers. We do believe that Native people should have
14 control over their health services. There are right now
15 Kativik and Cree Boards of Health that we actively work
16 with. I will speak more about the Cree because that is
17 the group with which I am more familiar.

18 The Cree Board of Health does have Cree
19 people in senior administrative positions. The Executive
20 Director, the heads of some of the CLSCs and so on are
21 Cree. But technical competence remains largely in the
22 hands of the non-Cree people. They are dependent on
23 non-Cree for their physicians, almost all their nurses.

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 There are no people trained in public health who are
2 Native.

3 I think, until technical competence can
4 also be in Native hands, the power they have over their
5 own health services will be limited.

6 I wish I could say that the Faculty of
7 Medicine at McGill had as good a record as the Faculty
8 of Education has in community involvement, in providing
9 health care services and in encouraging Native people to
10 be active and to participate in university programs. But
11 I don't think we do. I think we have done very little,
12 if anything at all, to promote Native health careers at
13 McGill.

14 What I would like from this Commission
15 is your active support and your push to McGill and to other
16 educational institutions to say that we need, as an
17 institution, to look carefully at what we are doing. We
18 need to do more to support Native health careers.

19 It has been said that knowledge is power.
20 Until we can transfer our knowledge to Native people,
21 there is a lot of power that won't remain with them. It
22 goes the other way, too. They have knowledge that we need
23 to have.

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Thank you.

2 **MARIANNE STENBAEK:** In our brief we have
3 sections 3 and 4. Section 3 is just a directory of Faculty
4 at McGill that is involved in either northern and/or
5 Aboriginal issues, all 99 Faculty members. I think we
6 have missed a few. It constitutes approximately 8 per
7 cent of the Faculty at McGill who work in this area. Then
8 we have a list of some of the physical resources that are
9 particularly applicable to what we are talking about here
10 today. We won't go into that.

11 Martha Crago will sum up some of our
12 recommendations and our conclusions to you.

13 **MARTHA CRAGO, Professor, School of**
14 **Communication Sciences and Disorders, McGill University:**

15 I think you have probably gotten the sense, as you have
16 heard other people talk, that there are things that we
17 are very proud of at McGill, and there are other things
18 that became very clear to us as we started to prepare the
19 document about the situation at McGill. I want to address
20 some of those things.

21 McGill doesn't have any comprehensive
22 policy on the role of Aboriginal students at McGill, and
23 it doesn't have any comprehensive policy on the place of

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Aboriginal content and context in course curricula and
2 research, nor does it have any centralized plan for program
3 development.

4 Overall, we feel there has been
5 insufficient co-ordination of university efforts with the
6 Aboriginal communities and within the university itself.

7 Of course, we see some very notable exceptions to that,
8 but the major point is the comprehensiveness and the
9 centrality of these issues at McGill.

10 These limitations I think we see best
11 as problematic challenges that await McGill's efforts in
12 the future. The kinds of limitations that we have seen
13 associated with educational programming, some of which
14 have been mentioned by others, are:

15 - There have been problems in attracting
16 and retaining Aboriginal students that have not been
17 systematically addressed.

18 - There has been no systematic,
19 across-the-university consultation with Aboriginal
20 communities about their educational needs.

21 - There have been no organized
22 investigations of educational possibilities developed at
23 other universities that might be applied at McGill.

StenoTran

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 - There has been extremely limited
2 organized support for students studying on campus.

3 - There is a limited number of
4 educational programs specially designed to suit Aboriginal
5 educational needs.

6 Those are some, among a few others, that
7 we have been able to look at.

8 We also see limitations associated with
9 research efforts:

10 - There has been no systematic
11 consultation by McGill with Aboriginal communities about
12 their research needs and their research agendas.

13 - There hasn't been any mechanism for
14 putting McGill's research potential at the disposition
15 of Aboriginal communities.

16 - We also find that present federal and
17 provincial granting structures place limitations on how
18 researchers can incorporate and respect Aboriginal
19 research agendas.

20 - We also find that there are limited
21 numbers of Aboriginals involved in the peer review process
22 associated with obtaining grants.

23 These limitations, among others, remind

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 us of the kind of concerted activity and action that needs
2 to be undertaken in the future. To this end, we have come
3 up with a set of recommendations that we would like to
4 make to the university itself, and which we would like
5 to look to you to help endorse, if they are the kinds of
6 recommendations that you think would be important to have
7 put into place.

8 We have come up with a set of
9 recommendations first that concern changes to university
10 structure and organization, in an attempt to put into place
11 some centralized and comprehensive programs related to
12 Aboriginal education.

13 1. We feel that McGill should create
14 a university structure which involves representatives from
15 Aboriginal communities in making decisions about how
16 McGill can best proceed in supporting the needs of
17 Aboriginal communities and their students.

18 2. We feel McGill should create a
19 full-time post for an Aboriginal person who would work
20 with a half-time McGill professor to document the existing
21 Aboriginal student body, their needs for support, to
22 consult with the communities about their educational
23 needs, and to develop plans in a series of "think tank"

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 in conjunction with the Centre for Aboriginal and Northern
2 Affairs of how these needs can be operationalized into
3 educational, support and research programs at McGill.
4 These personnel then need to be supported by a network
5 of professors at McGill who have worked extensively in
6 Aboriginal communities. They need to be carried out under
7 the direction of the Vice-Principal Academics office, and
8 there should be advisory boards of representatives from
9 Aboriginal communities to work in partnership with these
10 two particular people.

11 3. The present Centre for Northern
12 Studies and Research, we feel, should become the Centre
13 for Aboriginal and Northern Studies. It should become
14 a nexus of researchers who can act as advisers to the
15 personnel we have just mentioned and who can provide
16 resources to help Aboriginal people fulfill their own
17 research agendas.

18 We have recommendations concerning
19 changes regarding the Aboriginal students at McGill.

20 4. There is a need for a systematic
21 effort to attract support and involve Aboriginal students
22 at all levels of education.

23 5. There should be non-discriminatory

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 ways to identify these students so that we can help support
2 them once they come on campus.

3 6. Special recruitment for students
4 should be carried out.

5 7. Special orientation and preparation
6 sessions should be established for these students.

7 8. There should be individualized
8 tutoring and academic support systems for Aboriginal
9 students.

10 9. There should be a university-wide
11 Aboriginal student centre so that these people have a place
12 to meet.

13 We have some recommendations concerning
14 teaching at McGill.

15 10. We believe that a university-wide
16 effort should be made at an official level to include
17 Aboriginal and traditional knowledge in courses and
18 research projects where it is warranted. This means that
19 McGill would need to consult with Aboriginal communities
20 about the kinds of educational programs, both existing
21 and non-existing, that are of interest to the ongoing needs
22 of their students.

23 11. We think McGill should study the

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 possibilities for additional field-based and
2 long-distance continuing education in other domains
3 besides education. We certainly support that there needs
4 to be more education for health care professionals in the
5 north.

6 12. We feel there is a need for students
7 to be able to write their exams and theses in their
8 Aboriginal language, if they want to.

9 There is a number of recommendations
10 that we have mentioned concerning research:

11 13. The Centre for Aboriginal and
12 Northern Studies should organize a network of researchers
13 whose expertise would then be communicated to the
14 communities. The research potential of the group would
15 then be disseminated so that interested people can call
16 upon McGill.

17 14. This research network should
18 encourage federal and provincial funding agencies to
19 prioritize funds for research and networking efforts.

20 15. The Centre should address
21 intellectual property rights and ownership rights of
22 research carried out in Aboriginal communities.

23 16. This consortium of researchers

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 social contract with Aboriginal people at McGill, central
2 and internal structures need to change, and change in such
3 a way that they are highly attuned, responsive and
4 expressive of Aboriginal needs and identities.

5 I will conclude with a few words from
6 the Conclusions section of our report, hoping to highlight
7 the issues that we think are of such concern to us as an
8 individual university to universities across the country
9 and comments on where we would love support to be able
10 to encourage our own university and other universities
11 to look at some of these considerations.

12 A very telling comment emerged at McGill
13 last spring when a group of professors gathered from
14 various departments and faculties to discuss Aboriginal
15 concerns at McGill. This was really a first-time event.

16 One of the professors avowed: "I feel like I'm coming
17 out of the closet." Indeed, certain of us had been working
18 away in our own closeted corners and research stations,
19 attempting to make change in our own research and teaching
20 practices regarding Aboriginal issues. As well, a few
21 brave Aboriginal students have entered our gates, largely
22 unrecognized, and received an education, often alone,
23 often unsupported, often uncompleted. They, too, have

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 inhabited the corners and the shadows.

2 The next years need to see the beginning
3 of a new age at McGill, as well as at other Canadian
4 universities. In these years we need to heal the patterns
5 of marginality. The strengths and challenges of
6 Aboriginal university education must be made more central.
7 The centering of Aboriginal issues needs to include
8 cultural respect, pride, open sharing, large measures of
9 hospitality, support, and social justice as its principal
10 ingredients.

11 Aboriginal education can no longer be
12 a matter of survival: the survival of students, of small
13 underfunded, understaffed centres, of inadequate courses
14 and programs, of individuals without a network, of research
15 programs without communities' agendas, of universities
16 without central administrative policy. The mentality of
17 bare survival must be redressed.

18 To heal the effect of this mentality,
19 universities must open their gates to Aboriginal
20 communities, to their students, seek their counsel,
21 instantiate their ideas, build programs and practices that
22 will empower rather than marginalize, that will underline
23 the strength and dignity of Aboriginal students'

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 identities, their cultural holdings, their remaining
2 languages, as well as recognize their struggles and serve
3 to enrich the wider community and the populations of
4 Aboriginal communities.

5 Educational institutions such as McGill
6 must adapt to Aboriginal ways and concerns instead of
7 insisting that Aboriginals fit into existing research and
8 educational practices. Gone are the days of Native
9 informants, of Native teaching assistants in classrooms,
10 of Native nurses' aids, of health care and court room
11 interpreters. The next era must educate Aboriginal
12 doctors, nurses, elementary school teachers, high school
13 teachers, university professors, social workers,
14 scientists, lawyers, judges, businessmen, linguists,
15 audiologists, communicators, geographers, actors,
16 musicians religious ministers, researchers, writers and
17 well-informed political leaders.

18 This future education must be different.
19 It needs to include and build upon Aboriginal knowledge,
20 languages and social practices. It will be an education
21 based on research collaboration between Aboriginals and
22 non-Aboriginals. It will be an education that reaches
23 out to Aboriginal communities as well as to other

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 universities for information on what is most needed and
2 what can be incorporated within the university framework
3 to accomplish those needs. It will be an education to
4 which the university must make a substantial commitment
5 and for which it must evolve particular policies. It will
6 be an education that can build new programs while
7 capitalizing on and continuing to reshape old programs.

8 It will be an education that is both campus- and
9 community-based, an education that may cross disciplinary
10 and faculty boundaries. It will be an education designed
11 to help accomplish the self-determination and
12 self-sufficiency of Aboriginal people. It will be an
13 equal and, at the same time, different education, a more
14 meaningful education.

15 So, too, the research personnel and the
16 physical holdings of the university need to become
17 resources for more meaningful collaboration. The
18 university's resources should be become available to
19 communities so they can meet their needs rather than the
20 communities meeting the researchers' needs.

21 We have other difficult questions that
22 have to be asked, such as: Should the holdings of our
23 museums being repatriated to Aboriginal communities, with

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 the various efforts that were made in their own little
2 corners.

3 I don't know to what extent the
4 invitation that was sent by the Commission to McGill
5 University to present a brief was part of that process
6 but, if it was, we are always happy to see that there are
7 some by-products to the public participation process.
8 We welcome it.

9 I think it tells a lot. We have tried
10 to have public hearings with many universities across the
11 country, and we have not been very successful in doing
12 so with the institutions themselves or as a group in an
13 integrated fashion. Of course, we have had many
14 professors in their own fields who have made presentations
15 to the Commission. Most of them discovered, even in the
16 western part of the country where they have had Native
17 Studies Departments for a long time, training lawyers and
18 so on, that there was nothing in their mission statement
19 about Aboriginal people.

20 We certainly welcome the information
21 that you are providing us with.

22 One of the first questions that comes
23 to my mind is that many of the recommendations are addressed

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 to McGill itself. I know you have asked for some support
2 from the Commission to give a context and to be in a better
3 position to push them within the institution.

4 My first question is: What kind of
5 process do you have in mind? What is the next step
6 internally within McGill with this brief that you have
7 presented to us today? Is there a process whereby you
8 plan to go through the various structures, up to the Senate?
9 Could you tell us a bit more about that.

10 **MARTHA CRAGO:** I will tell you what have
11 envisioned, but it is simply a vision.

12 This all began, really, with a meeting
13 that Gretta Chambers called together. I think, as you
14 said, the process of writing this brief did an enormous
15 service to all of us at McGill. I think now we have a
16 document that we can take back, and we might start by taking
17 it back to Gretta Chambers, since she got everything going,
18 to say to them: These are the kinds of things we put
19 together. As we thought about the total situation at
20 McGill, these are some of the resources and the strengths
21 and these are some of the problems that we need to address,
22 to see if we cannot, with some help and structuring by
23 the upper administration, figure out some ways to put

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 together sufficient money to start off the process by
2 having a small office with a small resource facility to
3 create the blueprints for the future stages.

4 That will require some additional
5 financing by the university, and we need to figure out
6 ways to do that with them, so that we can create a blueprint
7 for where things can go.

8 **CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT:** Reading from
9 Part 5 on the Problematics, one of the questions I would
10 like to ask is: What do you feel is the number of
11 Aboriginal students in the various components of McGill,
12 centrally? I understand that there are programs delivered
13 in the north, and we also realize that often people do
14 not identify as Aboriginal people, so it is a bit tricky.
15 Do you have some kind of idea about that?

16 Viola Robinson and Bertha Wilson and I
17 had a meeting in mid-March last year at McGill under the
18 auspices of the Law Faculty and the teaching staff, and
19 there were many people from other departments at McGill.
20 In the process of participating in this event, we
21 realized, for example, that in the Faculty of Law there
22 were a couple of Aboriginal students.

23 Again, I don't want you to commit a

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 number that is not reliable, but as a matter of range do
2 you have an idea?

3 **MARIANNE STENBAEK:** We don't really
4 have an idea. That is one of the problems, that there
5 is no way at the moment on application forms or registration
6 forms to ask that question without it being discriminatory.
7 We do have some of the students here today, and I think
8 John has a good idea of how many there are in Education.

9 **JOHN WOLFORTH:** Again, if you exclude
10 the students that we serve in community-based programs,
11 we are dealing really with a handful of students. In the
12 Faculty of Education, seven or eight students at the
13 undergraduate level and three or four at the graduate level
14 would be my guess. Of course, if you include the
15 community-based programs, then that figure becomes very,
16 very much larger. We serve maybe 400 Aboriginal students
17 in the field.

18 So it is indeed very difficult to
19 identify the numbers.

20 There is one point I would like to make.
21 I think in some ways the perception in the Montreal area
22 is that the other anglophone university in Montreal,
23 Concordia, is often seen as a more welcoming institution,

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 not just for Aboriginal students but for other students
2 in what are sometimes called non-traditional groups --
3 visible minorities, for example, or students with
4 disabilities. This is partly a result of history, I think.

5 It is particularly disturbing for us at
6 McGill because in many areas we are the only game in town;
7 we are the only opportunity that people have to gain
8 expertise and certification in particular areas. For
9 example, in Education we offer programs that lead to
10 provincial certification, and our sister university does
11 not.

12 For Aboriginal students that presents
13 a quandary. They either go to the university where they
14 feel they have support services -- and I must say that
15 Concordia has created over the last year, I believe,
16 excellent support services for Aboriginal students and
17 has an Advocacy Office for Aboriginal students and has
18 really led the way in this respect. But it presents a
19 quandary for Aboriginal students in making that choice.

20 Do they go to Concordia where they feel they may receive
21 a greater welcome and forgo the opportunity of following
22 certain career paths which really only McGill can offer?

23 I think we have to do more. I think the

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 support of this Commission will be very important to those
2 of us who are committed to improving McGill's work in this
3 area and in opening up those opportunities to Aboriginal
4 people.

5 **CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT:** Two weeks ago
6 here in Montreal Ms Robinson and I met with teachers from
7 John Abbott CEGEP. They were telling us that this year
8 they have 50 young Crees and about as many Inuit. That's
9 a big change. Five years ago these numbers were not there
10 by any means.

11 That means that it is coming. As you
12 say, there is really a good opportunity to make inroads.
13 As was said, in the health professions for example, we
14 are quite concerned, and many people in this country are,
15 by the fact that there are so few young Aboriginal people
16 going into the science streams and the health professions
17 as such. There are no nurses in the whole Baffin area.
18 There is really a lot of work to be done not only centrally
19 but in the communities.

20 I wanted to echo what you said earlier.
21 We are certainly going to stress that quite a bit in our
22 report because the need is so great and because of the
23 importance of getting culturally sensitive services in

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 the health area.

2 We have turned out quite a few social
3 workers among Aboriginal peoples, but in the health
4 sciences that has not been the case yet.

5 Do you have some additional ideas as to
6 what should be done to convince more young Aboriginal
7 people to move? We were told, of course, that if you bring
8 the training home, it is much easier. Also, there is the
9 difficulty of moving south because of the lack of support
10 services to accommodate the transition, and so on.

11 Are there some thoughts within the
12 institution on that very crucial question? We feel we
13 will have to act on many aspects to succeed in making a
14 breakthrough.

15 **JOYCE PICKERING:** I think some of the
16 people enrolled at John Abbott are nurses from the Cree
17 communities. We have had, I think, two recent graduates
18 from John Abbott in nursing. Some of that training has
19 actually been done in the communities before they come
20 down.

21 Medicine is more difficult. We are not
22 likely to teach anatomy in Chisasibi, for example. They
23 are going to have to come down here. I think that is where

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 John's suggestion about active recruitment, not just a
2 quota system, is important.

3 Don't forget that McGill and the Faculty
4 of Medicine actually does have quotas for Americans and
5 for people who come from outside Ontario, so we apparently
6 think it is appropriate to put in quotas for certain
7 systems, but we have probably just never gotten around
8 to thinking about it for Aboriginal people. It is true
9 that you have to get a good standard. You can't just let
10 anybody in, but I think there is a lot we could do to support
11 them before they even apply, as well as after, that we
12 haven't even looked at or haven't even tried.

13 **CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT:** Two weeks ago
14 we had a presentation by the self-governing body of
15 physicians within the province. They came up with the
16 proposal of an affirmative action program as far as medical
17 doctors are concerned with Quebec University. There has
18 been a couple of those programs that were started three
19 years ago in law, with the University of Ottawa on the
20 civil side and Laval University.

21 As you said, it is always a bit
22 contentious within universities, but the data is
23 staggering. There are 56 Aboriginal medical doctors in

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 the country and only four in the province of Quebec.

2 I just wanted to share this with you.

3 They made the proposal that they would be happy if somebody
4 were to take the lead with that kind of affirmative action
5 program for training of medical doctors. I don't know
6 if that brings some reaction.

7 **JOYCE PICKERING:** The only comment I
8 have is that I did read the corporation's brief on that.

9 One of the interesting things they said was -- and they
10 weren't talking only about physicians, but about other
11 types of health professionals. They mentioned that, when
12 you don't have access to sophisticated equipment, as you
13 might not have in the north, you don't need as much
14 knowledge. You don't have to be able to do radiotherapy
15 because you have no machines in the north.

16 In some ways, I feel that for a physician
17 it is almost the opposite. If you have limited access
18 to referral facilities, you have to be better.

19 **CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT:** Or certainly
20 have good connections with the people in the south.

21 **JOYCE PICKERING:** The airlines, yes.

22 **CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT:** At this point
23 I would like to ask Viola Robinson to continue.

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **COMMISSIONER VIOLA ROBINSON:** I want
2 to commend you on your thoughts. I think you have made
3 a very good presentation. You have certainly highlighted
4 a lot of the problems that universities have in
5 accommodating Aboriginal people.

6 Some of the things that you are talking
7 about we have heard in other areas, and some of them are
8 being addressed in some universities. It is a difficult
9 situation. To get the commitment of the university itself
10 is one thing, but in a time of restraint it is really
11 difficult. I know that in a lot of instances where things
12 are happening it is as a result of external funding and
13 external support. Somebody somewhere has some sympathy
14 toward the kinds of thing that a university wants to do
15 and maybe, out of benevolence, will donate sums of money
16 just for that cause. It is too bad that it is that way,
17 but unfortunately that is the way some of them have evolved.

18 I don't have any major questions for you.

19 I think your document is very thorough. You have given
20 us a lot of good information. You have made some very
21 good recommendations. I think the one about the support
22 system is the one that is being echoed in every university
23 where there are concentrations of Aboriginal people. A

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 lot of them have failed and dropped out for that very simple
2 reason -- lack of support system. Some universities have
3 it, as you say. They have it at Concordia, and it does
4 make a difference. It is how to get something like that
5 in place and have it resourced.

6 I think you are on the right track.
7 Education is a priority with Aboriginal people in
8 communities, and there is this whole recognition of the
9 lack of sciences. I think it stems from the elementary
10 and secondary institutions where they are lacking the
11 support to get into sciences. Once they discover that
12 they want to get into something in that line, they don't
13 have the qualifications to get entrance into the
14 universities. I think that is important, that we have
15 to go lower than the universities.

16 That is something the Commission is very
17 aware of. It has been brought to our attention.

18 I don't have any questions. I can't
19 think of anything else, even if I wanted to make another
20 recommendation, that I could put in there. You have
21 covered just about everything. You must have really
22 looked at universities and all the problems they have had.
23 There has been some research done somewhere, and it is

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 very well done. The recommendations are all good.

2 I am sure the educational component of
3 our work will certainly be interested in your brief. I
4 thank you for this. It is going to be very helpful.

5 **CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT:** In closing, I
6 would like to share with you also that many groups have
7 raised a concern about the importance of raising data from
8 the Aboriginal communities in the health field. We had
9 a presentation in Ottawa a month ago by the Canadian
10 Security Council, and the level of accidents is
11 tremendously high. This brings us to the relationship
12 with the communities.

13 The Commission has had an opportunity
14 to put up 130 case studies in the communities, where we
15 really had to secure the consent and the participation
16 and the willingness of the communities to address, in part,
17 that very difficult issue. I know you allude to it in
18 your brief. You are certainly aware that we have published
19 a Code of Ethics on the conduct of research with and on
20 Aboriginal peoples. Although it addresses the human
21 sciences more than the sharp medical or other scientific
22 research, the principle is roughly the same.

23 It is a big debate. It is difficult,

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 and it is challenging. Yesterday we had a presentation
2 by the Association of Canadian Universities for Northern
3 Studies, and they were raising the issue that less and
4 less money, because of the financial constraints, was going
5 to the main program of funding research in the north and
6 also the requirement that research on the north be done
7 with Aboriginal peoples. We had a good discussion on the
8 whole issue of researchers going to the communities,
9 getting back to their university and making a career of
10 publishing among mainstream society.

11 It can't be done that way any more. We
12 have to share.

13 I just wanted to share that with you in
14 closing and maybe ask a last question as to whether this
15 issue has been addressed or whether you plan to address
16 it. I don't think I saw a recommendation that would
17 address that. It is a subject matter as such as to the
18 way to conduct research with Aboriginal peoples.

19 **MARTHA CRAGO:** I think it is a very
20 crucial issue to address. I am glad that you have pointed
21 out that it is not addressed in a recommendation, per se.

22 For instance, the Centre at Macdonald
23 campus has done an excellent job in helping to define what

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 kinds of standards could be used for research. I think
2 a number of individuals try to involve themselves in making
3 changes in this direction.

4 Sometimes this process isn't always
5 easy. One would like to involve a lot of Aboriginal
6 students in research. If there is not a lot of Aboriginal
7 students on campus, that is hard, and if there is not a
8 lot that are at a degree level.

9 There is another problem in that a number
10 of our very gifted Aboriginal students have so many demands
11 made on them to do so many things which are so important
12 to their people and to this country that it becomes hard
13 for them to use their time to be involved in research
14 projects that are perhaps a less dynamic use of their
15 talents.

16 It is a complex issue, but it is
17 certainly one that the groups need to address and to address
18 the kinds of ownership issues that research brings along
19 with it.

20 **JOHN WOLFORTH:** There is another point
21 that I would like to make.

22 Although the model is always one of
23 partnership and, if possible, of doing research that is

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 initiated by community needs, I guess we shouldn't lose
2 sight of the other possibility as well. Applied research
3 is, of course, very important. Pure research can often
4 produce some benefits and, by its very nature, it is very
5 difficult to predict what the benefits of that pure
6 research can be.

7 As an example of this, I often use the
8 kind of research that was done in the late 1960s on the
9 occupants of land by Aboriginal peoples -- I am a geographer
10 by training, so this is my field of interest -- which at
11 the time would have been seen as perhaps esoteric and rather
12 useless research. But, of course, as soon as land claims
13 came into the arena, then suddenly this body of research
14 which had been seen as being not very useful was suddenly
15 seen as being absolutely crucial to the kinds of legal
16 arguments that Aboriginal people should make.

17 I think, as a kind of caveat, I would
18 say that, although applied research should be given high
19 priority and certainly Aboriginal communities should be
20 encouraged to tell universities what kinds of questions
21 they would like answered and involve universities in
22 answering those questions, universities should involve
23 Aboriginal communities in partnership in working on

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 research problems. We shouldn't always think of those
2 as being research problems that have an immediate,
3 foreseeable end in sight. There are many other issues
4 that can be developed in partnership which can be enriching
5 and fulfilling, but may be, at least in the first instance,
6 seen as being issues of pure scholarship which, in the
7 long run, may in fact turn out to provide useful
8 information.

9 The nature of knowledge, of course, is
10 that we simply cannot predict that that is going to happen.

11 **CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT:** You are
12 certainly quite right in pointing out that there is not
13 only applied research. Of course, it is more spontaneous
14 when it is applied research, but the debate goes farther
15 than that. Even in more theoretical research, when, at
16 one point, it is to have a bearing on Aboriginal peoples,
17 the debate is still there about the world view and the
18 approach even in quite theoretical research.

19 It is a difficult debate to live through
20 in a way because it could be exhausting, but it is necessary
21 to a large extent.

22 I just wanted to share this concern.
23 The Commission, of course, had to go through this, and

Le 2 décembre 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 we are doing it on a daily basis We know that there isn't
2 much written on it as a field of study. The trend will
3 make it more and more important in the future.

4 I wanted to share that concern with you
5 in terms of the need to reflect on the way to conduct
6 research on Aboriginal peoples. I agree that, obviously,
7 there is some research where we don't know what the impact
8 will be in many years. On the other hand, I think we have
9 to maybe not bend over backward, but certainly we have
10 been so far trying to get Aboriginal people on board and
11 to do both.

12 This debate on decolonizing research,
13 when it goes to the other extreme, says that only Aboriginal
14 people can do research on Aboriginal people. Of course,
15 that leads us to another kind of situation.

16 I would like to thank you very much for
17 coming and sharing with us. We hope you will be successful
18 in getting some of your recommendations implemented during
19 the life of the Commission. We hope to be able to give
20 you some hand in our final report to push for some of the
21 others that may be left over.

22 Thank you very much again.

23 **MARIANNE STENBAEK:** We say thank you

Le 2 décembre 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 to you also. In fact, it was the Commission that made
2 us get all of this together. We had been talking about
3 it for a while, and we obviously have had the building
4 blocks of it for a while. We are hoping there will be
5 a good follow-up now.

6 Thank you very much.

7 **CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT:** Thank you.

8 La Commission suspend ses travaux
9 jusqu'à demain matin. Nous allons reprendre l'audience
10 demain matin avec la présentation du docteur Hugues Cormier
11 et également du docteur Emmanuel Stip, du Centre de
12 recherche Fernand- Séguin de l'Hôpital Louis-Hyppolyte
13 Lafontaine de l'Université de Montréal. Également nous
14 aurons des présentations de professeurs de l'Université
15 de Sherbrooke, de la Fédération québécoise des ZECs,
16 c'est-à-dire des zones d'exploitation contrôlées, et enfin
17 une présentation du professeur François Larose, également
18 de l'Université de Sherbrooke.

19 Alors nous suspendons l'audience
20 publique jusqu'à demain matin, 9 h 00. Merci.

21 --- L'audience est ajournée à 17 h 11,
22 pour reprendre à 9 h 00 le vendredi
23 3 décembre 1993